#### **EVIDENCE**

OTTAWA, Monday, June 5, 2023

The Standing Senate Committee on Official Languages met with videoconference this day at 4 p.m. [ET] to study Bill C-13, An Act to amend the Official Languages Act, to enact the Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act and to make related amendments to other Acts.

Senator René Cormier (Chair) in the chair.

[Translation]

**The Chair:** My name is René Cormier, senator from New Brunswick, and I am currently Chair of the Standing Senate Committee on Official Languages.

Before we begin, I'd like to invite the members of the committee present today to introduce themselves, starting on my left.

Senator Moncion: Lucie Moncion from Ontario.

Senator Clement: Bernadette Clement from Ontario.

Senator Mégie: Marie-Françoise Mégie from Quebec.

Senator Gerba: Amina Gerba from Quebec.

Senator Mockler: Percy Mockler from New Brunswick.

[English]

Senator Seidman: Judith Seidman, Montreal, Quebec.

[Translation]

The Chair: Welcome, colleagues.

[English]

I also wish to welcome viewers across the country who may be watching. I would like to point out that I'm taking part in this meeting from within the traditional territory of the Algonquin Anishinaabe Nation.

Today we begin our study on Bill C-13, An Act to amend the Official Languages Act, to enact the Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act and to make related amendments to other Acts.

#### TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 5 juin 2023

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 16 heures (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi C-13, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois.

Le sénateur René Cormier (président) occupe le fauteuil.

[Français]

Le président : Je m'appelle René Cormier, sénateur du Nouveau-Brunswick, et je suis actuellement président du Comité sénatorial permanent des langues officielles.

Avant de commencer, j'inviterais les membres du comité présents aujourd'hui à se présenter, en commençant par ma gauche.

La sénatrice Moncion : Lucie Moncion, de l'Ontario.

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, de l'Ontario.

La sénatrice Mégie: Marie-Françoise Mégie, du Québec.

La sénatrice Gerba: Amina Gerba, du Québec.

Le sénateur Mockler: Percy Mockler, du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, Québec.

[Français]

Le président : Je vous souhaite la bienvenue, chers collègues.

[Traduction]

Je veux aussi souhaiter la bienvenue aux téléspectateurs de tout le pays qui nous regardent. Je tiens à souligner que les terres à partir desquelles je vous parle font partie du territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Aujourd'hui, nous commençons notre étude du projet de loi C-13, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois.

### [Translation]

Ladies and gentlemen, before we begin, as I am the sponsor of this bill and since the deputy chair of the committee, Senator Poirier, is its spokesperson, we agreed that it would be preferable if we did not preside over the meetings relating to the study of the bill. We have therefore both agreed to invite Senator Lucie Moncion to take this seat and chair the debates for this committee meeting.

Thank you and enjoy the meeting.

Senator Lucie Moncion (Acting Chair) in the chair.

The Acting Chair: Instead of being caught in the heat, he was caught in the seat. Thank you, Senator Cormier.

For our first panel today, we welcome Mr. Raymond Théberge, Commissioner of Official Languages. He is accompanied by Isabelle Gervais, Assistant Commissioner, Compliance Assurance Branch, Pierre Leduc, Assistant Commissioner, Policy and Communications Branch, and Pascale Giguère, General Counsel.

Welcome and thank you for joining us, commissioner. We're ready to hear your opening statement, followed by questions from the senators.

Mr. Théberge, the floor is yours.

Raymond Théberge, Commissioner of Official Languages, Office of the Commissioner of Official Languages: Madam Chair and honourable members of the committee, good afternoon.

First of all, I would like to point out that the lands on which we are gathered are part of the unceded traditional territory of the Algonquin Anishinabe people, an Indigenous people of the Ottawa Valley.

It is with great pleasure that I join you today to discuss a bill that's very important to me, Bill C-13.

We've come a long way since this modernization project began, and it's been my privilege to have contributed to the discussions that have gone into this overhaul of the Official Languages Act.

Indeed, stakeholders in the official languages community raised questions and proposed solutions during the consultations conducted by my team in 2018. These consultations served as a springboard for me to formulate a series of recommendations to the federal government that could serve as a guide to modernize the Official Languages Act.

#### [Français]

Chers collègues, avant de commencer, comme je suis parrain de ce projet de loi et que la vice-présidente du comité, la sénatrice Poirier, en est la porte-parole, nous avons convenu qu'il était préférable que nous ne présidions pas les séances relatives à l'étude du projet de loi. Nous avons donc tous deux convenu d'inviter la sénatrice Lucie Moncion à prendre ce siège et à présider les débats pour cette réunion du comité.

Merci et bonne réunion à vous.

La sénatrice Lucie Moncion (présidente suppléante) occupe le fauteuil.

La présidente suppléante : Au lieu d'être pris au piège, il était pris au siège. Merci, sénateur Cormier.

Pour notre premier groupe de témoins aujourd'hui, nous accueillons M. Raymond Théberge, commissaire aux langues officielles. Il est accompagné de Mme Isabelle Gervais, commissaire adjointe, Direction générale de l'assurance de la conformité, Pierre Leduc, commissaire adjoint, Direction générale des politiques et communications, et Me Pascale Giguère, avocate générale.

Bienvenue et merci d'être parmi nous, monsieur le commissaire. Nous sommes prêts à entendre votre déclaration préliminaire; une période de questions des sénateurs et sénatrices suivra.

Monsieur Théberge, la parole est à vous.

Raymond Théberge, commissaire aux langues officielles, Commissariat aux langues officielles : Madame la présidente et honorables membres du comité, bonjour.

Je tiens tout d'abord à souligner que les terres sur lesquelles nous sommes réunis font partie du territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe, un peuple autochtone de la vallée de l'Outaouais.

C'est avec grand plaisir que je me joins à vous aujourd'hui pour discuter d'un projet de loi qui me tient grandement à cœur, le projet de loi C-13.

La route a été longue depuis que le projet de modernisation de la loi a pris son envol. Je me sens privilégié d'avoir contribué à nourrir la réflexion derrière cette refonte de la Loi sur les langues officielles.

En effet, les intervenants du milieu des langues officielles ont soulevé des questions et ont proposé des solutions durant les consultations menées par mon équipe en 2018. Celles-ci m'ont d'ailleurs servi de tremplin pour formuler une série de recommandations adressées au gouvernement fédéral, afin qu'il s'en inspire pour moderniser la Loi sur les langues officielles.

## [English]

When I appeared before this committee in June 2022 to discuss Bill C-13, it was clear to me that this bill had the potential to fundamentally transform Canada's language policy. There have been many discussions since then, and I'd like to recognize the dedicated efforts of parliamentarians that has resulted in this bill. As a result of those efforts to date, we now have a bill that takes a significant step forward in protecting the language rights of Canadians and the vitality of our official languages minority communities.

I'm especially pleased with some of the improvements made to the bill. A good example is the recognition of the importance of addressing the declining demographic weight of French linguistic minority communities and the crucial role that francophone immigration plays in achieving this objective.

The recent amendments have resulted in meaningful progress on the issue of legislative governance, combined with new powers from me that will give the current act the teeth it lacks and help federal institutions better meet their language obligations to Canadians.

## [Translation]

The linguistic turmoil of recent years has once again turned the spotlight onto the challenges our official language communities are facing. Each of these communities has its own unique challenges — from the troubling status of French in Quebec to the declining demographic weight of French-speaking minority communities, and to the concerns of English-speaking communities in Quebec about upholding their language rights.

These issues provided the backdrop for Bill C-13's journey through Parliament, and helped define the changes needed to improve and strengthen it.

I see this bill as a comprehensive proposal whose objective is to solve a number of systemic problems while maintaining the achievements communities have made. We can't ignore the fact that the approach is raising concerns among English-speaking Quebecers about preserving their language rights.

That is why we must continue to listen to the communities and closely monitor the implementation of Bill C-13 so that we can understand how the law should evolve to better meet their needs.

#### [Traduction]

Lorsque j'ai comparu devant votre comité en juin 2022 pour discuter du projet de loi C-13, il m'apparaissait évident que ce projet de loi avait le potentiel de transformer en profondeur le régime linguistique canadien. Beaucoup de discussions ont eu lieu depuis, et je tiens à saluer le travail acharné de parlementaires ayant abouti au projet de loi actuel. Grâce aux efforts déployés jusqu'à présent, nous avons maintenant en main un projet de loi qui représente une avancée significative pour la protection des droits linguistiques de la population canadienne et de la vitalité de nos communautés de langue officielle minoritaires.

Certaines améliorations apportées au projet de loi me réjouissent tout particulièrement. La reconnaissance de l'importance de remédier au déclin du poids démocratique des communautés francophones minoritaires et du rôle crucial que joue l'immigration francophone dans l'atteinte de cet objectif en est un bon exemple.

Avec les récents amendements, de grandes avancées ont été réalisées sur la question de la gouvernance de la loi, conjuguées à l'ajout de nouveaux pouvoirs dans ma boîte à outils qui donneraient à la loi actuelle le mordant qui lui manque et contribueraient à aider les institutions fédérales à mieux s'acquitter de leurs obligations linguistiques à l'égard de la population.

## [Français]

Le contexte linguistique effervescent des dernières années a remis à l'avant-plan les défis auxquels font face nos communautés de langue officielle. Chacune de ces communautés est confrontée à des difficultés qui lui sont propres, par exemple, la situation préoccupante du français au Québec, le déclin du poids démographique des communautés francophones en situation minoritaire ou encore les préoccupations des membres de la communauté d'expression anglaise du Québec quant au maintien de leurs droits linguistiques.

Ces questions ont servi de toile de fond au parcours du projet de loi C-13 au Parlement et elles ont contribué à définir les changements nécessaires pour l'améliorer et le renforcer.

Je considère ce projet de loi comme une proposition globale visant à résoudre plusieurs problèmes systémiques, tout en maintenant les acquis des diverses communautés. Nous ne pouvons ignorer le fait que l'approche choisie suscite des inquiétudes au sein de la communauté d'expression anglaise du Québec quant au maintien des droits linguistiques de ses membres.

C'est pourquoi nous devrons demeurer à l'écoute des communautés et suivre de près la mise en œuvre du projet de loi C-13, afin de comprendre comment la loi devrait évoluer pour mieux répondre à leurs besoins.

## [English]

The implementation of the act will also have to be monitored closely using specific performance indicators to clearly identify any issues that may arise. Given that Bill C-13 requires the act be reviewed every 10 years, I'm confident that the legislation will be able to be adjusted to keep in step with the changes in our linguistic reality and in Canadian society.

As we approach the finish line in modernizing the Official Languages Act, I'd like to reiterate my ongoing commitment to all Canadians and especially to our official languages minority communities. I hope to soon have more tools at my disposal to strengthen my role as defender of the language rights of both of Canada's official languages groups. I am and will always be here to listen and support them in their efforts to protect their rights and foster the growth and vitality of their communities.

We've reached an important historical turning point for official languages, and we're on the cusp of achieving the important goal of modernizing the Official Languages Act. This modernization is essential for strengthening Canada's official languages. It's now within reach, and I'm confident that by passing Bill C-13, we're moving in the right direction.

## [Translation]

Thank you for your attention, and I'll be happy to answer your questions in the official language of your choice.

The Acting Chair: Thank you very much for your opening statement.

I'd like to ask the members present in the room to refrain from leaning too close to their microphones or removing their earpieces when doing so. This will avoid any feedback that could have a negative impact on the committee staff in the room.

Colleagues, as I am conscious of the time we have available, I propose that five minutes be allotted to each of you for an initial round of questions and answers.

Senator Seidman: Thank you very much, Mr. Théberge.

## [English]

You did make reference to all the work that you've done on the modernization of the Official Languages Act over the past

#### [Traduction]

La mise en œuvre de la loi devra être étroitement surveillée à l'aide d'indicateurs de rendement précis afin de bien cerner les problèmes qui pourraient émerger. Sachant qu'une obligation d'examiner la loi tous les 10 ans a été ajoutée, je demeure persuadé que des ajustements pourront être apportés pour que la loi demeure en phase avec la réalité linguistique et la société canadienne.

Alors qu'on approche de la ligne d'arrivée de la modernisation de la Loi sur les langues officielles, je tiens à réitérer à l'ensemble de la population canadienne, et tout particulièrement à nos communautés de langue officielle en situation minoritaire, ou les CLOSM, mon engagement continu à leur égard. J'espère avoir bientôt à ma disposition plus d'outils pour renforcer mon rôle de défenseur des droits linguistiques des deux communautés de langue officielle. Je suis et serai toujours à leur écoute et je les appuierai dans leurs efforts pour protéger leurs droits et stimuler la croissance et la vitalité de leurs communautés.

Les langues officielles sont manifestement à un moment charnière de leur histoire, et l'important objectif qu'est la modernisation de la Loi sur les langues officielles est sur le point d'être atteint. Cette modernisation est essentielle pour assurer le renforcement du régime linguistique canadien. Elle est à portée de main, et je suis convaincu qu'en adoptant le projet de loi C-13, nous allons dans la bonne direction.

## [Français]

Je vous remercie de votre attention et je serai heureux à vos questions dans la langue officielle de votre choix.

La présidente suppléante : Merci beaucoup pour votre déclaration d'ouverture.

J'aimerais demander aux membres présents dans la salle de s'abstenir de se pencher trop près de leur microphone ou de retirer leur oreillette lorsqu'ils le font. Cela permettra d'éviter tout retour sonore qui pourrait avoir un impact négatif sur le personnel du comité qui se trouve dans la salle.

Chers collègues, comme je suis consciente du temps à notre disposition, je propose que cinq minutes soient accordées à chacun et à chacune pour un premier tour de table, y compris la question et la réponse.

La sénatrice Seidman: Merci beaucoup, monsieur Théberge.

## [Traduction]

Vous avez effectivement mentionné tout le travail que vous avez accompli pour moderniser la Loi sur les langues officielles two years when you finished your own study. You said, and I'm quoting from your press release:

I do, however, share the concerns of Quebec's English-speaking community that the addition of asymmetrical components to the Act will undermine the equal status of English and French. I therefore strongly recommend that the government focus on substantive equality rather than legislative asymmetry in order to protect OLMCs across Canada and foster the development and vitality of both of Canada's official languages. This will help my office to intervene, when necessary, to maintain the important balance between our two official languages.

I would like you to update us, given this quotation, and tell us how Bill C-13, as we see it, has changed the opinion that you put forward in a press release some time ago with regard to modernization. Specifically, I would like to ask you why you think the reference to Quebec's *Charte de la langue française* was not removed, given it's the only provincial law mentioned in the Official Languages Act, and it comes with its serious challenges regarding use of the pre-emptive notwithstanding clause.

## Mr. Théberge: Thank you for the questions.

First of all, with respect to asymmetry, Bill C-13 still has elements of asymmetry within the legislation. There are some elements though that, in my view, help to balance out this asymmetry.

First, we recognize in the act the different needs of both official language minority communities in the act. We say they have distinct needs and we have to find different ways to meet the needs of these two communities.

Also with respect to asymmetry, what we've done in my view, by splitting the act in two where we have *la Loi sur l'usage du français*, which is part of asymmetry, it's not part per se of the Official Languages Act. We've made some distinctions there.

I think that Part VII, which is there to support both official language communities, has been strengthened and will allow us to support the development of both these communities. It's important to remember that we have to find a way to support these communities.

au cours des deux dernières années, lorsque vous avez terminé votre étude. Vous avez déclaré, et je cite votre communiqué de presse :

Je partage cependant les préoccupations de la communauté d'expression anglaise du Québec, qui craint que l'ajout de composantes asymétriques dans la loi ne mine le statut égal de l'anglais et du français. C'est pourquoi je recommande fortement au gouvernement de mettre l'accent sur l'égalité réelle plutôt que sur l'asymétrie législative afin de protéger les CLOSM partout au Canada et de favoriser le développement et l'épanouissement des deux langues officielles du Canada. Cela permettra au commissariat d'intervenir au besoin pour conserver le précieux équilibre entre nos deux langues officielles.

Compte tenu de ce que je viens de citer, j'aimerais que vous nous donniez une mise à jour et que vous nous disiez comment le projet de loi C-13, sous sa forme actuelle, a changé l'opinion que vous avez exprimée dans ce communiqué de presse il y a quelque temps sur la modernisation de la loi. Plus précisément, j'aimerais vous demander pourquoi selon vous le renvoi à la Charte de la langue française québécoise n'a pas été retiré, puisque c'est la seule loi provinciale mentionnée dans la Loi sur les langues officielles et qu'elle soulève d'importantes contestations quant à l'utilisation préventive de la disposition de dérogation.

## M. Théberge: Merci de vos questions.

D'abord et avant tout, en ce qui concerne l'asymétrie, le projet de loi C-13 comporte toujours des éléments d'asymétrie, mais il y a certains éléments qui, à mon avis, aident à équilibrer cette asymétrie.

D'abord, nous reconnaissons dans la loi que les communautés de langue officielle en situation minoritaire ont des besoins différents. Nous disons qu'elles ont des besoins distincts et que nous devons trouver différentes façons de répondre aux besoins de ces deux communautés.

Aussi, toujours en ce qui concerne l'asymétrie, ce que nous avons fait, de mon point de vue, en scindant la loi en deux, c'est qu'il y a d'un côté la Loi sur l'usage du français, qui fait partie de cette asymétrie, et qui ne fait pas partie en tant que telle de la Loi sur les langues officielles. Nous avons fait quelques distinctions.

Je pense que la partie VII, dont l'objectif est de soutenir les deux communautés de langue officielle, a été renforcée. Cela va nous permettre de soutenir le développement des deux communautés. Il est important de se souvenir que nous devons trouver des façons de soutenir ces communautés.

We have the action plan which was put forward recently where we have different approaches to both official language communities to support their development. The needs are different.

In a way, in the past, we've always had an asymmetrical application of the law. We had different ways to meet the needs of English-speaking communities in Quebec and French-speaking communities outside of Quebec. This is nothing new.

It is important to bear in mind that the act itself will not prevent us from ensuring that both communities have the tools to develop and grow. They have different challenges. We have to be mindful of that. What we have now will enable us to do that.

With respect to the Charter, my understanding — and it's very limited — is that references to the Charter will not force federal institutions to be subject to the Charter.

There's a lot of speculation in terms of what could happen in the future. I really can't speculate. There will be some constitutional experts who will provide input on that. I'll leave it up to them. It is new, I agree. We have other jurisdictions that are referenced, not necessarily in this way. We do have New Brunswick, which has its own Official Languages Act. We have my home province, Manitoba, with section 23 of the Manitoba Act.

Senator Seidman: Thank you.

[Translation]

**Senator Clement:** Good afternoon. Thank you all for being here. It's been a long journey. I appreciated your comments about how much you care about this bill; that is clear. You've worked hard on this file and it's much appreciated. I also noted your comment that Bill C-13 is a comprehensive proposal.

This means that it will affect many aspects of our society in 2023, including Indigenous languages. That's the purpose of my question today. My community of Cornwall is adjacent to the Mohawk traditional territory of Akwesasne, and this territory straddles the borders of Quebec, Ontario and the United States. Akwesasne residents cross borders to shop, to work, to see family and for medical appointments. A few years ago, they wanted to add a third language, Mohawk, to the Canada Border Services Agency, CBSA, signage, and faced several obstacles before succeeding. My question is this: What do you say when people tell you that Bill C-13 doesn't give enough space to Indigenous languages? I'll start with that question.

Nous avons un plan d'action, que nous avons récemment mis en œuvre, qui prévoit différentes approches pour soutenir le développement des deux communautés de langue officielle. Elles n'ont pas les mêmes besoins.

D'une certaine façon, dans le passé, la loi a toujours été appliquée de façon asymétrique. Nous avions différentes façons de répondre aux besoins des communautés anglophones du Québec et des communautés francophones de l'extérieur du Québec. Cela n'a pas changé.

Il est important de garder à l'esprit le fait que la loi elle-même ne va pas nous empêcher de nous assurer que les deux communautés ont les outils dont elles ont besoin pour se développer et prospérer. Elles ne sont pas confrontées aux mêmes défis, et nous devons en tenir compte. Avec ce que nous avons maintenant, nous le pourrons.

Pour ce qui est de la Charte, ma compréhension — très limitée, je l'admets — est que le renvoi à la Charte n'obligera pas les institutions fédérales à se soumettre à la Charte.

On fait beaucoup de conjectures sur ce qui pourrait arriver dans l'avenir. Je ne peux pas vraiment formuler d'hypothèses. Les constitutionnalistes nous conseilleront à ce sujet. Je vais m'en remettre à eux. Je suis d'accord pour dire que c'est nouveau. Il y a d'autres territoires administratifs qui sont mentionnés, même si ce n'est pas nécessairement de cette façon. Il y a le Nouveau-Brunswick, qui a sa propre Loi sur les langues officielles. Dans ma province natale du Manitoba, il y a l'article 23 de la Loi sur le Manitoba.

La sénatrice Seidman : Merci.

[Français]

La sénatrice Clement: Bonjour. Merci à vous tous d'être ici. La route a été longue. J'ai apprécié vos commentaires sur le fait que le projet de loi vous tient à cœur; on le voit bien. Vous avez travaillé avec acharnement dans ce dossier et c'est fort apprécié. J'ai aussi noté votre commentaire sur le fait que le projet de loi C-13 est une proposition globale.

Cela veut donc dire qu'il touche plusieurs aspects de notre société en 2023, y compris les langues autochtones. C'est le but de ma question aujourd'hui. Ma communauté de Cornwall est voisine du territoire traditionnel mohawk d'Akwesasne, et ce territoire se trouve sur les frontières du Québec, de l'Ontario et des États-Unis. Les résidants d'Akwesasne traversent les frontières pour magasiner, pour travailler, pour voir leur famille et pour les rendez-vous médicaux. Il y a quelques années, ils ont voulu faire ajouter une troisième langue, le mohawk, sur les affiches de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), et ils ont dû faire face à plusieurs obstacles avant de réussir. Ma question est la suivante : que répondez-vous lorsqu'on vous dit que le projet de loi C-13 ne fait pas assez de place aux langues autochtones? Je vais commencer par cette question.

**Mr. Théberge:** First of all, Bill C-13 talks about the fact that the Official Languages Act does not affect Indigenous languages, and in fact, it says that we must value, promote and revitalize Indigenous languages.

Secondly, I believe there is a vehicle other than the Official Languages Act for advancing Indigenous languages in this country: the Indigenous Languages Act. I think Commissioner Ignace is in a better position to develop strategies and approaches to see how we can take the next steps. We each have a vehicle at our disposal — official languages and Indigenous languages — and we should be working on the appropriate vehicle to move the file forward.

The issue of Indigenous languages is very close to my heart, because as Commissioner of Official Languages, everything to do with language rights is to some extent our contribution to reconciliation. We're not experts in everything, but I think we need to find a way for the Official Languages Act and the Indigenous Languages Act to reinforce each other to create a more inclusive linguistic environment. It's early days yet. When it comes to Indigenous languages, the commissioner recently produced his first annual report; there's a lot of work to be done. It's important to use the right vehicle.

**Senator Clement:** Do you think there's room for reconciliation in Bill C-13? That's what's being called for, the fact that there should at least be something more that we're not going to derogate from, that we're not going to undermine, that's in the negative. There needs to be something more assertive in the law to make room.

Mr. Théberge: There's mention of the fact that we have to value, promote and revitalize Indigenous languages, which is essentially the mandate of the Indigenous Languages Act. That's a first. I think we also need to think about the implementation of the act over the next few years, and set up a monitoring mechanism. How can we measure the impact of the law on communities? In my opinion, we'll have the opportunity in 10 years' time — it won't be me — to review the act's channels. At that point, I think we'll be able to see what's happened on the ground with regard to Indigenous languages, on the one hand, and official languages, on the other, and see how they can strengthen each other.

**Senator Clement:** Do you receive comments like mine in your office? Do you answer questions? Is there more conversation directed at your institution?

**Mr. Théberge:** There have been a few requests. I had a very interesting conversation with the commissioner himself about the next steps, and I offered him the support of our office if he

**M.** Théberge: Premièrement, dans le projet de loi C-13, on parle du fait que la Loi sur les langues officielles ne porte pas atteinte aux langues autochtones, et de fait, on dit que l'on doit valoriser, promouvoir et revitaliser les langues autochtones.

Deuxièmement, je pense qu'il existe un véhicule autre que la Loi sur les langues officielles pour faire progresser les langues autochtones au pays : il s'agit de la Loi sur les langues autochtones. Je pense que le commissaire Ignace est mieux placé pour développer des stratégies et des approches pour voir comment passer aux prochaines étapes. On a chacun un véhicule à notre disposition, soit les langues officielles et les langues autochtones, et on devrait travailler sur le véhicule approprié pour faire avancer le dossier.

C'est un dossier qui m'est très cher, celui des langues autochtones, étant donné que, à titre de commissaire aux langues officielles, tout ce qui traite des droits linguistiques, c'est un peu notre contribution à la réconciliation. Nous ne sommes pas des experts dans tout, mais je pense qu'on doit trouver une façon de faire pour que la Loi sur les langues officielles et la Loi sur les langues autochtones puissent se renforcer mutuellement pour avoir un environnement linguistique plus inclusif. Nous en sommes à nos débuts. Lorsqu'on parle des langues autochtones, le commissaire a produit récemment son premier rapport annuel; il y a beaucoup de travail à faire. Il est important d'utiliser le bon véhicule.

La sénatrice Clement: Pensez-vous qu'il y a de la place pour la réconciliation à l'intérieur du projet de loi C-13? C'est ce qui est revendiqué, soit le fait qu'il devrait au moins y avoir quelque chose de plus à quoi l'on ne va pas déroger, à quoi l'on ne va pas porter atteinte, qui est dans le négatif. Il faut quelque chose de plus affirmatif dans la loi pour donner de l'espace.

M. Théberge: On mentionne le fait qu'on doit valoriser, promouvoir et revitaliser les langues autochtones, ce qui est sensiblement le mandat de la Loi sur les langues autochtones. C'est une première. Je pense qu'on doit aussi penser à la mise en œuvre de la loi au cours des prochaines années et qu'on doit se doter d'un mécanisme de vigie. Comment peut-on mesurer l'impact de la loi sur les communautés? À mon avis, on aura l'occasion dans 10 ans — ce ne sera pas moi — de faire une révision des canaux de la loi. Je pense qu'à ce moment-là, on pourra voir ce qui s'est passé sur le terrain par rapport aux langues autochtones, d'une part, et aux langues officielles, d'autre part, et voir comment elles peuvent se renforcer mutuellement.

La sénatrice Clement : Est-ce que vous recevez des commentaires comme les miens au commissariat? Répondez-vous à des questions? Y a-t-il une conversation accrue dirigée vers votre institution?

M. Théberge: Il y a eu quelques demandes. J'ai eu une conversation très intéressante avec le commissaire lui-même par rapport aux prochaines étapes et je lui ai offert l'appui de notre

wished, with a view to sharing our experience, for example. For now, it's minimal.

**Senator Mégie:** I read an article in *Le Devoir* very recently — I can't remember what day — with the headline: "Official Languages Commissioner doesn't share Anglo-Quebec fear of C-13." We hear that a lot, and we're going to hear it again, especially when we meet with legal experts. There's a lot of discussion about it. In your opinion, what are the elements that allow you to say that you don't share their fear of Bill C-13?

**Mr.** Théberge: First of all, that's not true; I share the concerns of Quebec's English-speaking community. I see this anxiety about the future. We don't know what's coming. What does Bill C-13 mean? What does the reference to the Charter in the Official Languages Act mean? There's a lot of speculation. We're trying to figure out what might happen, and that's why we're so worried. If we change the Charter at some point, will we have to change the Official Languages Act? So there's a lot of uncertainty. For me, that's where these concerns lie. I share those concerns, regardless of what *Le Devoir* says.

Senator Mégie: Thank you.

**Senator Cormier:** Welcome, commissioner. I'd like to congratulate you on your latest annual report, which sheds some very pertinent light on the current situation of official languages and the issues surrounding them.

In your report, you applaud certain amendments made to Bill C-13 by our colleagues in the House of Commons. In particular, you welcome the amendment adopted concerning the bilingual capacity of deputy ministers. You hope that an approach similar to that of the Supreme Court will formalize the ability of the public service to work in both official languages. Can you shed some light on this? How would Bill C-13, as currently drafted, help to ensure greater bilingualism in the public service?

Mr. Théberge: I think you've raised the key point. In Bill C-13, there's an amendment that now requires any deputy minister or officer in the federal public service, if they're not bilingual when they start, to take the necessary training to become bilingual. The process is different for judges. Bilingualism must be verified before appointment. In this case, we do it afterwards. It's an extremely important factor.

What we're seeing in the public service is that, in the study we did on language insecurity, it was shown that it's not always easy to work in the official language of one's choice, especially in French. It starts with the organization's leadership. Who sets the

bureau s'il le souhaitait, dans le but de partager notre expérience, par exemple. Pour l'instant, c'est minime.

La sénatrice Mégie: J'ai lu un article du *Devoir* très récemment — je ne me souviens plus quel jour —, qui portait le titre suivant: « Le commissaire aux langues officielles ne partage pas la peur anglo-québécoise de C-13 ». On entend beaucoup cela et on va en entendre encore parler, surtout quand on va rencontrer les juristes. Il y a beaucoup de discussions à ce sujet. À votre avis, quels sont les éléments vous permettant de dire que vous ne partagez pas leur peur par rapport au projet de loi C-13?

M. Théberge: Premièrement, ce n'est pas vrai; je partage les préoccupations de la communauté anglophone du Québec. Je perçois cette inquiétude par rapport à l'avenir. On ne sait pas ce qui s'en vient. Que veut dire le projet de loi C-13? Que signifie la référence à la charte dans la Loi sur les langues officielles? Il y a beaucoup de spéculation. On essaie de voir ce qui pourrait arriver et c'est un peu la raison de l'inquiétude. Si on change la charte à un certain moment, est-ce qu'il faudra changer la Loi sur les langues officielles? Il y a donc beaucoup d'incertitude. Pour moi, c'est là que se situent ces préoccupations. Je partage ces préoccupations, peu importe ce qu'en dit *Le Devoir*.

La sénatrice Mégie : Merci.

Le sénateur Cormier: Bienvenue, monsieur le commissaire. J'aimerais vous féliciter pour votre dernier rapport annuel, qui nous donne un éclairage très pertinent sur la situation actuelle des langues officielles et sur les enjeux aussi qui s'y rapportent.

Dans votre rapport, vous applaudissez certains amendements qui ont été apportés au projet de loi C-13 par nos collègues de la Chambre des communes. Vous voyez notamment d'un bon œil l'amendement qui a été adopté quant à la capacité bilingue des sous-ministres. Vous faites le souhait que le recours à une approche semblable à celle de la Cour suprême officialise la capacité de la fonction publique à travailler dans les deux langues officielles. Pouvez-vous nous éclairer à ce sujet? Comment le projet de loi C-13, dans sa version actuelle, contribuerait-il à assurer un meilleur bilinguisme au sein de la fonction publique?

M. Théberge: Je pense que vous avez soulevé l'élément clé. Dans le projet de loi C-13, on a apporté un amendement qui exige maintenant que tout sous-ministre ou dirigeant de la fonction publique fédérale, s'il n'est pas bilingue à son entrée en fonction, fasse la formation nécessaire pour le devenir. C'est un différent processus pour ce qui est des juges. On doit vérifier le niveau de bilinguisme avant la nomination. Là, on le fait après. C'est quand même un élément extrêmement important.

Ce que l'on constate au sein de la fonction publique, c'est que, dans l'étude que nous avons faite sur l'insécurité linguistique, il a été démontré que ce n'est pas toujours facile de travailler dans la langue officielle de son choix, surtout en français. Cela example? If the organization's top executive is unable to function on a daily basis in both official languages, it sends a certain message. We've also seen that it's difficult to write documents in the official language of one's choice. This amendment sends a very clear message: Public service leadership is expected to be truly bilingual. The example starts at the top.

Senator Cormier: Thank you. What do you think of the provisions of Bill C-13 in the new section 12.1, concerning the rights of the travelling public? Does this give effect to the findings of the Federal Court, for example, *Thibodeau v. St. John's International Airport Authority*? We've welcomed you and talked at length about this issue, which is of great concern to many Canadians. What can you tell us?

**Mr.** Théberge: The proposed amendment means that the travelling public is supposed to be better served in the official language of their choice across the country. You'll have noticed that, in the annual report, it's an issue that's very present across the country. It depends on how we define the travelling public. The wording reflects one of the proposals in our brief.

**Senator Cormier:** A lot of people are concerned about the implementation of the Official Languages Act, this new amended legislation — We're trying to understand how the act will be implemented. You've been given greater responsibilities, and there will be regulations to ensure that you're able to fulfil these new responsibilities. What do you expect from these regulations? What should they contain so that they meet expectations and also give you the resources you need to do your job, given these new responsibilities?

Mr. Théberge: In terms of resources, we've already been working for over a year within the organization to better understand the impact of these new powers, the structure of the organization and the resources required. For example, we're talking about mediation. We've never done mediation and we don't have an ombudsman, so we need to set up a mediation unit. We can enter into compliance agreements; that's new too. We can issue orders; that's new too. Eventually, the order-in-council respecting the Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act and making related amendments to other acts will give us the possibility of issuing monetary penalties; all this implies the need for expertise that we don't currently have within the organization. This will require new resources.

commence au sein du leadership de l'organisation. Qui donne l'exemple? Si le haut dirigeant de l'organisation est incapable de fonctionner quotidiennement dans les deux langues officielles, cela envoie un certain message. On a aussi constaté que c'est difficile de rédiger les documents dans la langue officielle de son choix. Cet amendement envoie un message très clair : on s'attend à ce que le leadership de la fonction publique soit réellement bilingue. L'exemple commence en haut.

Le sénateur Cormier: Merci. Que pensez-vous des dispositions du projet de loi C-13 au nouvel article 12.1, concernant les droits du public voyageur? Est-ce que cela donne effet aux conclusions de la Cour fédérale, par exemple, *Thibodeau c. Administration de l'aéroport international de St. John's*? On vous a accueilli et on a abondamment parlé de cet enjeu qui préoccupe beaucoup de Canadiens. Que pouvez-vous nous dire?

M. Théberge: L'amendement proposé fait en sorte que le public voyageur est censé être mieux servi dans la langue officielle de son choix dans tout le pays. Vous aurez remarqué que, dans le rapport annuel, c'est un enjeu très présent à l'échelle du pays. Cela dépend des définitions que l'on se donne par rapport au public voyageur. Le libellé reflète l'une des propositions contenues dans notre mémoire.

Le sénateur Cormier: Ce qui préoccupe beaucoup de gens pour ce qui est de la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles, cette nouvelle loi modifiée... On cherche à comprendre comment va se faire la mise en œuvre de la loi. On vous a accordé de plus grandes responsabilités et il y aura un règlement afin de s'assurer que vous soyez en mesure de remplir ces nouvelles responsabilités. Qu'attendez-vous de ce règlement? Que devrait-il contenir pour que cela réponde aux attentes et qu'il vous donne aussi les ressources nécessaires pour que vous puissiez faire votre travail, compte tenu de ces nouvelles responsabilités?

M. Théberge: Pour ce qui est des ressources, cela fait déjà au-delà d'un an qu'on travaille au sein de l'organisation pour mieux comprendre l'impact de ces nouveaux pouvoirs, la structure de l'organisation et les ressources requises. Par exemple, on parle de la médiation. On n'a jamais fait de médiation et on n'a pas de médiateur; on doit donc se doter d'une unité de médiation. On peut conclure des ententes de conformité; c'est nouveau aussi. On peut rendre des ordonnances; c'est nouveau. Éventuellement, le décret concernant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois nous donnera la possibilité d'émettre des sanctions pécuniaires; tout cela sous-entend qu'il faut des expertises qu'on n'a pas actuellement au sein de l'organisation. Cela exigera de nouvelles ressources.

On the other hand, we also need to promote the Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act, and make related amendments to other legislation in the private sector. This is a completely new area for us, and will require additional resources. We're looking at how we can or must renew our office to better respond to our mandate and these new powers. This will take place over a period of time. First, we'll have to apply to Treasury Board for the necessary resources. There will be a deployment plan that will be announced once the bill is passed.

**Senator Mockler:** First, Mr. Théberge, I'd like to hear from you on two issues. First of all, I'd like to congratulate you on your great leadership and dedication to your responsibilities, as we Brayons say, from coast to coast.

That said, my question concerns the coming into force of certain provisions affecting your powers. I've just listened carefully to Senator Cormier's question, particularly on the administrative and financial sanctions regime and on your powers to take positive measures. As parliamentarians, it's important for us to have a clear understanding of the timelines for the various stages of the bill's coming into force. Can you tell us how much time the Office of the Commissioner will need before it can fully exercise the new powers conferred on it by Bill C-13?

Mr. Théberge: I think there's a distinction to be made. Certain parts of the Official Languages Act, once adopted and given Royal Assent, come into force immediately. The Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act, which will make related amendments to other acts, depends on an order-in-council and regulations that will come into force later. There are certain elements of the bill, such as Part VII — By the time the bill is passed, Part VII is in force. We're already ready for that.

What we're proposing is to have a deployment plan over about 12 months, which will enable us to equip ourselves with the necessary resources to take action and make the necessary requests. One thing is clear: We've been working on this file for a year now, and we now have a clear understanding of the impact these new powers will have on the office. On the one hand, it will mean we have to adopt a new investigative process that is completely different from what we have at the moment. We're already working on that. Ultimately, we'll need to hire staff with expertise in mediation, compliance and so on.

D'autre part, on doit aussi faire la promotion de la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois auprès du secteur privé. C'est un domaine qui est tout à fait nouveau pour nous et qui va exiger d'autres ressources. On se penche sur comment l'on peut ou l'on doit renouveler le commissariat pour mieux répondre concrètement à notre mandat et à ces nouveaux pouvoirs. Cela s'échelonnera sur une certaine période. Premièrement, il faut faire des demandes auprès du Conseil du Trésor pour obtenir les ressources nécessaires. Il y aura un plan de déploiement qui sera annoncé une fois que le projet de loi sera adopté.

Le sénateur Mockler: Premièrement, monsieur Théberge, j'aimerais vous entendre sur deux questions. Avant tout, j'aimerais vous féliciter aussi de votre grand leadership et de votre dévouement envers vos responsabilités, comme on dit par chez nous, les Brayons, d'un océan à l'autre.

Cela dit, ma question porte sur l'entrée en vigueur de certaines dispositions touchant vos pouvoirs. Je viens d'écouter attentivement la question du sénateur Cormier, notamment sur le régime de sanctions administratives et pécuniaires et sur vos pouvoirs relatifs à la prise de mesures positives. Comme parlementaires, c'est important pour nous de bien comprendre les échéanciers pour ce qui est des différents moments de l'entrée en vigueur du projet de loi. Êtes-vous en mesure de nous indiquer de combien de temps le commissariat aura besoin pour qu'il puisse pleinement exercer les nouveaux pouvoirs que lui confère le projet de loi C-13?

M. Théberge: Je pense qu'il y a une distinction à faire. Certaines parties de la Loi sur les langues officielles, une fois adoptées et une fois qu'elles reçoivent la sanction royale, entrent en vigueur tout de suite. La Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois, qui dépend d'un décret et d'un règlement, entrera en vigueur plus tard. Il y a certains éléments du projet de loi, par exemple la partie VII... Au moment où le projet de loi est adopté, la partie VII est en vigueur. On est déjà prêt pour cela.

Ce que l'on propose, c'est d'avoir un plan de déploiement sur à peu près 12 mois, ce qui va nous permettre de nous doter des ressources nécessaires pour passer à l'action et de faire les demandes nécessaires. Une chose est claire : cela fait un an qu'on travaille sur le dossier et on comprend très bien maintenant quel est l'impact de ces nouveaux pouvoirs sur le commissariat. D'une part, cela signifiera qu'on doit se doter d'un nouveau processus d'enquête qui est tout à fait différent de ce qu'on a en ce moment. On travaille déjà là-dessus. En fin de compte, on devra se doter de personnel ayant de l'expertise dans le domaine de la médiation, de la conformité, etc.

As for administrative and financial penalties, that will come later, after the regulations and the decree. It's hard to plan, because we don't know what will be in the regulations.

**Senator Mockler:** Is the bill a step in the right direction? The answer is yes. I'd like to ask you about the enumeration of rights holders; the government preferred the words "estimate rights holders" rather than "enumerate." From my point of view, counting would be more beneficial for rights holders than estimating. In your opinion, what would be the consequences of using the expression "enumerate" rather than "estimate"?

Mr. Théberge: In practical terms, one is more precise than the other. I think that, for the francophone education system in a minority setting, this is what directly affects them. What's important is to have the best possible idea of the number of rights holders in the territory. Indeed, the latest census shows that a significant proportion of children eligible for Frenchlanguage schools are not enrolled. Preschool, primary and secondary education are at the heart of our communities' development. It's important to be able to welcome as many eligible children as possible. To do this, we need to be able to count them.

I did this in the 1980s. I received 36 boxes of paper from Statistics Canada. Back then, we did it by hand, identifying where the rights holders were. It's easier today. I think it's still crucial for the development of our communities.

**The Acting Chair:** Before we move on to the second round, I have a question. In Minister Joly's white paper, the government commits to:

Strengthen and expand the Treasury Board's powers, notably the power to monitor compliance with Part VII of the Act . . .

The government also committed to:

Confer the responsibility for horizontal coordination to a single minister.

Bill C-13 gives the Treasury Board responsibility for implementing the act in subsection 41(5), on positive measures, and paragraph 41(7)(a.1), on bilateral agreements.

We therefore note an incongruity between the government's commitment and what we find in Bill C-13. Would it be advantageous to extend the responsibility conferred on the Treasury Board to all of Part VII?

Pour ce qui est des sanctions administratives et pécuniaires, cela viendra plus tard, après le règlement et le décret. C'est difficile de planifier, parce qu'on ne sait pas ce qu'il y aura dans le règlement.

Le sénateur Mockler: Est-ce que le projet de loi est un pas dans la bonne direction? La réponse est oui. Je vous pose la question sur le dénombrement des ayants droit; le gouvernement a préféré les mots « estimer les ayants droit » plutôt que « dénombrer ». De mon point de vue, dénombrer serait plus bénéfique pour les ayants droit qu'estimer. Selon vous, quelles seraient les conséquences de l'utilisation de l'expression « dénombrer » plutôt qu'« estimer »?

M. Théberge: Concrètement, l'un est plus précis que l'autre. Je pense que, pour le système d'éducation francophone en milieu minoritaire, c'est ce qui les touche directement. Ce qui est important, c'est d'avoir la meilleure idée possible du nombre d'ayants droit sur le territoire. En effet, on constate, à la suite du dernier dénombrement, qu'il y a une proportion importante d'enfants admissibles à l'école francophone qui n'y sont pas inscrits. L'éducation préscolaire, primaire et secondaire est un peu au cœur du développement de nos communautés. C'est important d'être en mesure d'accueillir le plus grand nombre possible d'ayants droit. Pour ce faire, on doit être en mesure de les dénombrer.

J'ai fait l'exercice dans les années 1980. J'avais reçu 36 boîtes de papier de Statistique Canada. On faisait cela à la main à l'époque, identifier où étaient les ayants droit. C'est plus facile aujourd'hui. Je pense que c'est toujours crucial pour le développement de nos communautés.

La présidente suppléante : Avant de passer au deuxième tour, j'aurais une question. Dans le livre blanc de la ministre Joly, le gouvernement s'engage à :

Renforcer et élargir les pouvoirs conférés au Conseil du Trésor, notamment celui de surveiller le respect de la partie 7 de la *Loi* [...]

Le gouvernement s'engage aussi à :

Confier le rôle stratégique de la coordination horizontale à un seul ministre [...]

Le projet de loi C-13 confère au Conseil du Trésor la responsabilité de la mise en œuvre de la loi au paragraphe 41(5), sur les mesures positives, et à l'alinéa 41(7)a.1), sur les accords bilatéraux.

Nous constatons donc une incongruité entre l'engagement du gouvernement et ce que l'on retrouve dans le projet de loi C-13. Est-ce qu'il serait avantageux d'étendre la responsabilité conférée au Conseil du Trésor à toute la partie VII?

In your opinion, why has the government backtracked on this issue, given its commitment in the white paper?

**Mr. Théberge:** First of all, I can't speak for the government. I don't know why they backed away from that.

However, when it comes to the governance of the Official Languages Act, I'd say that what is proposed in Bill C-13 represents a clear improvement over what we had in the past.

Would it have been better to have a single minister responsible for the overall implementation of the Official Languages Act? Let's just say that, in the proposed amendment, this is done in collaboration with the President of the Treasury Board. There is leadership at this level for implementation. What will be very important for implementation is to have a mechanism in place to measure the impact of the law, so that in 10 years' time, we'll have the evidence to determine how to make the necessary changes to ensure a better outcome.

The important role of governance is to put in place an implementation monitoring mechanism. I think that when we talk about the Action Plan for Official Languages, we're talking about a government-wide plan within Bill C-13. There's a certain logic in that Canadian Heritage, with its expertise in the field, is in a position to consult communities. However, as I understand it, this ultimately falls under the purview of the President of the Treasury Board, which is a definite improvement.

The Acting Chair: Thank you very much.

[English]

**Senator Seidman:** Thank you very much, Mr. Théberge. I really appreciate hearing your sincerity on these issues. It is very important.

I would like to go back to the question I had asked you originally, especially because of your response to several questions around the table.

You said in response to Senator Mégie's question, I believe, that you recognize and understand the fears of the English-speaking community in Quebec, and you acknowledge the reality of those fears. I would like to come back to the two aspects that, in large part, create those fears. One is the asymmetry, which you have referred to in your statements — that it undermines the equal status of English and French — and two, the reference to the *Charte de la langue française* and the fact that it raises questions around legal ramifications.

À votre avis, pourquoi le gouvernement a-t-il fait marche arrière sur cette question, considérant son engagement dans le livre blanc?

**M.** Théberge: Premièrement, je ne peux pas parler pour le gouvernement. Je ne sais pas pourquoi ils ont fait marche arrière par rapport à cela.

Cependant, lorsqu'on parle de la gouvernance de la Loi sur les langues officielles, je dirais que ce qui est proposé dans le projet de loi C-13 représente une amélioration nette de ce qu'on avait par le passé.

Cela aurait-il été préférable qu'il y ait un seul ministre responsable de l'ensemble de la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles? Disons que, dans l'amendement proposé, cela se fait en collaboration avec le président du Conseil du Trésor. Il y a un leadership exercé à ce niveau pour la mise en œuvre. Ce qui sera très important pour la mise en œuvre, c'est d'avoir un mécanisme en place pour mesurer l'impact de la loi, afin que, dans 10 ans, on ait des données probantes pour déterminer comment apporter les changements nécessaires pour s'assurer d'avoir un meilleur tir.

Le rôle important de la gouvernance, c'est de mettre en place un mécanisme de vigie de la mise en œuvre. Je pense que lorsqu'on parle du Plan d'action pour les langues officielles, on parle d'un plan pangouvernemental au sein du projet de loi C-13. Il y a une certaine logique, soit que Patrimoine canadien, avec son expertise sur le terrain, est en mesure de consulter les communautés. Cependant, si je comprends bien, cela relève, en fin de compte, du président ou de la présidente du Conseil du Trésor, ce qui est une nette amélioration.

La présidente suppléante : Merci beaucoup.

[Traduction]

La sénatrice Seidman: Merci beaucoup, monsieur Théberge. Je vous suis très reconnaissante de votre sincérité, quant à ces enjeux. C'est vraiment important.

J'aimerais revenir sur la question que je vous ai posée, au début, surtout à la lumière de vos réponses à plusieurs autres questions des membres autour de la table.

Vous avez dit, en réponse à la question de la sénatrice Mégie, je crois, que vous reconnaissez et que vous comprenez les craintes de la communauté anglophone du Québec, et que vous reconnaissez que ces craintes sont réelles. J'aimerais revenir sur les deux aspects qui créent ces craintes, en grande partie. Premièrement, il y a l'asymétrie, dont vous avez parlé dans votre déclaration — l'asymétrie qui mine le statut égalitaire de l'anglais et du français — et deuxièmement, il y a le renvoi à la Charte de la langue française et le fait que cela soulève des questions touchant les conséquences juridiques.

Would it, in fact, be simpler to remove the reference to the *Charte de la langue française* altogether? In your view, is that a problem?

**Mr. Théberge:** Is removing it a problem, or is leaving it there a problem?

Senator Seidman: Is removing it a problem?

**Mr. Théberge:** I think it is up to the parliamentarians who made that decision to include the reference to *la Charte*. There have been conversations between members of government, and as an agent of Parliament, I will implement whatever act is adopted by Parliament.

It is not for me to say "take it out" or "put it in." It is what we have now, and what we have to do, moving forward, is to ensure that we evaluate its impacts. I think it's very important.

I would have said that irrespective of the *Charte de la langue française*. I think it's important to evaluate the impacts of the Official Languages Act on the communities going forward, and we have to do that from the get-go.

**Senator Seidman:** I don't want to push you too hard on this, except that we've heard that it is a problem and that there are legal questions. You yourself have made reference to the possibility there are.

So from that perspective, wouldn't it be simpler to remove the reference altogether?

Mr. Théberge: I think that decision is really not up to me.

**Senator Clement:** I will ask my two questions, and then get out of the way.

The Assembly of First Nations submitted a brief to the House of Commons. They argue that Bill C-13 creates barriers for Indigenous people. They argue that they will have difficulty accessing senior positions in the federal public service, because they don't speak both French and English, and they suggest that exempting Indigenous Canadians from that bilingual requirement would be in keeping with UNDRIP. I would like to hear your thoughts on that.

Also, because you have counsel here, I would like your thoughts on whether a specific reference to the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, also known as UNDRIP, would be appropriate in Bill C-13 in the preamble or elsewhere so that all federal legislation refers directly to UNDRIP.

Concrètement, est-ce que ce ne serait pas plus simple de retirer le renvoi à la Charte de la langue française, tout bonnement? À votre avis, est-ce que cela serait un problème?

**M.** Théberge: Vous me demandez si retirer le renvoi serait un problème, ou si laisser le renvoi serait un problème?

La sénatrice Seidman : Est-ce que la retirer serait un problème?

M. Théberge: Je pense que cette décision revient aux parlementaires qui ont décidé d'ajouter le renvoi à la Charte. Les membres du gouvernement discutent entre eux, et, en tant qu'agent du Parlement, je mets en œuvre toutes les lois que le Parlement adopte.

Ce n'est pas à moi de dire « retirez-la » ou « ajoutez-la ». C'est ce qu'il y a, maintenant, et ce que nous allons devoir faire, désormais, c'est nous assurer d'en évaluer les effets. Je pense que c'est très important.

C'est ce que j'aurais dit, Charte de la langue française ou pas. Je pense qu'il est important d'évaluer à l'avenir les effets de la Loi sur les langues officielles sur les communautés, et nous devons le faire dès le départ.

La sénatrice Seidman: Je ne veux pas trop insister là-dessus, mais le fait est que nous avons entendu que cela pose un problème, en plus de soulever certaines questions d'ordre juridique. Vous-même, vous avez mentionné cette possibilité.

Donc, de ce point de vue, ne serait-il pas plus simple de simplement retirer le renvoi, tout bonnement?

**M.** Théberge: Je ne pense vraiment pas que cette décision me revient.

La sénatrice Clement : J'ai deux questions à poser, puis ce sera tout pour moi.

L'Assemblée des Premières Nations a déposé un mémoire devant la Chambre des communes, dans lequel elle soutient que le projet de loi C-13 crée des obstacles pour les peuples autochtones. Elle affirme que les membres des peuples autochtones vont avoir de la difficulté à accéder à des postes de direction dans la fonction publique fédérale, parce qu'ils ne parlent pas à la fois l'anglais et le français, et elle affirme qu'exempter les Canadiens autochtones de cette exigence de bilinguisme serait en phase avec la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Aussi, puisque vous êtes accompagné d'une avocate, j'aimerais savoir s'il serait approprié, selon vous, d'intégrer un renvoi précis à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, la DNUDPA, dans le projet de loi-C-13, dans le préambule ou ailleurs, afin que toute la législation fédérale renvoie directement à la Déclaration.

**Mr.** Théberge: I will answer the first part and defer the second part.

With respect to your first question, there is currently in the federal public service a malaise with respect to Indigenous public servants and whether they have access to career options that other folks have or don't have. I would like to add that a lot of people are not bilingual in the public service and they are also not capable of accessing certain positions.

I would say that when every person is hired within the federal public service, everyone should have a professional development plan, and that plan should include language training. Last week or the week before, the clerk issued a statement saying exactly that: We have to be mindful of racialized and Indigenous communities when we move forward, and we have to ensure they have access to the appropriate training. Maybe we should take certain factors into account, but at the end of the day, it is a question also of equity for everybody else, is it not?

But I understand there are obstacles for Indigenous folks within the public service. I think the Public Service Commission and other people are seriously looking at it at the moment. It has come up several times.

With respect to UNDRIP, Ms. Giguère?

Pascale Giguère, General Counsel, Office of the Commissioner of Official Languages: A reference is an avenue that is possible for the commissioner, but there are specific procedural issues with that. Normally, it would be a procedure that would be available stemming from investigations when there are legal issues that need to be clarified. But the Attorney General of Canada can make a reference that would be a lot different than what the commissioner could do.

**Senator Clement:** What about the reference of UNDRIP as an amendment?

Ms. Giguère: I don't have any comments there.

[Translation]

**Senator Cormier:** You talked about the importance of oversight, and I'd like to hear more about that. What will it mean to set up real monitoring for Bill C-13? Would it be a process similar to the one put in place for the implementation of the 2018-23 Action Plan for Official Languages, which led to the application of a report containing recommendations for the next action plan?

You said it: There are concerns. People are always worried about the future.

**M.** Théberge: Je vais répondre à la première question, puis céder la parole pour la deuxième.

Pour répondre à votre première question, il y a présentement dans la fonction publique un certain malaise en ce qui concerne les fonctionnaires autochtones et la question de savoir s'ils ont accès à des perspectives professionnelles qui sont — ou ne sont pas — offertes aux autres. J'aimerais ajouter qu'il y a beaucoup de gens dans la fonction publique qui ne sont pas bilingues et qui ne peuvent pas eux non plus accéder à certains postes.

Je dirais que tous les gens embauchés dans la fonction publique devraient avoir un plan de perfectionnement professionnel, et que ce plan devrait comprendre une formation linguistique. La semaine dernière, ou la semaine d'avant, le greffier a fait une déclaration justement à ce sujet : nous devons garder à l'esprit les communautés racisées et les communautés autochtones dans nos projets d'avenir, et nous devons veiller à ce qu'elles aient accès à des formations appropriées. Nous devrions prendre certains facteurs en considération, mais au bout du compte, cela reste une question d'équité pour tous les autres, n'est-ce pas?

Malgré tout, je comprends qu'il y a des obstacles pour les fonctionnaires autochtones. Je pense que la Commission de la fonction publique et d'autres personnes sont en train d'étudier très sérieusement cette question. On l'a soulevée plusieurs fois.

En ce qui concerne la DNUDPA, voulez-vous répondre, maître Giguère?

Me Pascale Giguère, avocate générale, Commissariat aux langues officielles: Un renvoi est un outil que le commissaire peut utiliser, mais cela soulève tout de même des enjeux procéduraux spécifiques. Normalement, on peut enclencher une procédure, après une enquête, lorsque des questions juridiques doivent être clarifiées. Cependant, le procureur général du Canada peut faire un renvoi qui serait très différent de celui que pourrait faire le commissaire.

La sénatrice Clement: Et s'il y avait un renvoi à la DNUDPA proposée en tant qu'amendement?

Me Giguère : Je n'ai pas de commentaires à faire là-dessus.

[Français]

Le sénateur Cormier: Vous avez parlé de l'importance d'une vigie et j'aimerais vous entendre plus en détail à ce sujet. Comment va se traduire la mise en place d'une réelle vigie pour le projet de loi C-13? Est-ce qu'il s'agirait d'un processus semblable à celui qui a été mis en place pour la vigie de la mise en œuvre du Plan d'action pour les langues officielles de 2018-2023, qui a mené à l'application d'un rapport contenant des recommandations pour le prochain plan d'action?

Vous l'avez dit : il y a des préoccupations. Les gens sont toujours inquiets par rapport à l'avenir.

In your role as commissioner, with the new responsibilities you'll have, how do you see this oversight and how can it reassure people who have concerns about the implementation of Bill C-13?

Mr. Théberge: I think that the responsibility for this oversight lies with those responsible for implementing the bill. There are different factors that could be considered in this undertaking. There's what I'd call the "compliance component" on the part of federal institutions. That's one thing. Whether we like it or not, we do this through complaints, but it would be interesting to see what kinds of complaints we receive and what solutions we come up with. Will they be investigations or compliance agreements? Will this have an impact on the compliance of federal institutions? Will we succeed in changing their behaviour?

That's one component.

The other is within communities. In Part VII of the act, we set out clear elements: We talk about immigration and enumeration of rights holders, and we refer to the education continuum. It would be important to develop indicators. Some already exist and we can certainly use them. There's the participation rate in minority schools, for example. It will also be important to see how language rights evolve following implementation, particularly in Quebec and in other provinces. The law could have a lot of impact if it's properly implemented.

The existing law has its shortcomings. I agree with that, but in terms of implementation, after 50 years, I'd have thought we'd be somewhere else. Perhaps we haven't given ourselves the necessary mechanisms for implementation, but in 2023, the fact that we'll be facing problems similar to those of 1988 is beyond me. That's what we want to avoid for the next implementation, hence the importance of governance.

There are a number of components in governance and in monitoring. It's important to think about setting up a language policy centre within Treasury Board. There is talk of setting up a centre of expertise on Part VII at Canadian Heritage. Can we use these resources to understand implementation and see the impact? If we can't measure the impacts, we won't be able, 10 years from now, to ask: "What happened?" We haven't collected any data. We don't have the evidence to move forward. It's possible that 10 years from now, we'll have other issues that are even more present, like Indigenous languages.

The Acting Chair: Thank you. I'm sorry, but we're coming to the end of our meeting. I'd like to ask Senator Mockler and Senator Gerba to ask their questions. We won't have time for

Dans votre rôle du commissaire, avec les nouvelles responsabilités que vous aurez, comment imaginez-vous cette vigie et comment est-ce que cela peut rassurer les gens qui ont des préoccupations par rapport à la mise en œuvre du projet de loi C-13?

M. Théberge: Je pense que la responsabilité de cette vigie incombe à ceux et celles qui sont responsables de la mise en œuvre du projet de loi. Il y a différents éléments que l'on pourrait considérer dans cette vigie. Il y a ce que j'appellerais le « volet conformité » de la part d'institutions fédérales. C'est une chose. On le fait, qu'on le veuille ou non, au moyen des plaintes, mais ce serait intéressant de voir quelles sortes de plaintes on va recevoir et quelles solutions on y apportera. Est-ce que ce seront des enquêtes ou des ententes de conformité? Est-ce que cela aura un impact sur la conformité des institutions fédérales? Est-ce qu'on réussira à changer leur comportement?

C'est un élément.

L'autre élément se situe au sein des communautés. Dans la partie VII de la loi, on énonce des éléments clairs : on parle de l'immigration et du dénombrement des ayants droit et on fait référence au continuum en éducation. Ce serait important de se doter d'indicateurs. Certains existent déjà et on peut certainement les utiliser. Il y a le taux de participation dans les écoles de la minorité, par exemple. Il sera aussi important de voir l'évolution des droits linguistiques qui fera suite à la mise en œuvre, particulièrement tout ce qui a trait au Québec et tout ce qui se passe dans les autres provinces. La loi pourrait avoir beaucoup d'impacts si elle est bien mise en œuvre.

La loi qui existe actuellement a ses lacunes. Je suis d'accord avec cela, mais pour ce qui est de la mise en œuvre, après 50 ans, j'aurais cru que l'on serait rendu ailleurs. On ne s'est peut-être pas donné les mécanismes nécessaires pour la mise en œuvre, mais en 2023, le fait que l'on doive faire face à des problèmes semblables à ceux de 1988 me dépasse. C'est ce qu'on veut éviter pour la prochaine mise en œuvre, d'où l'importance de la gouvernance.

Il y a plusieurs éléments relatifs à la gouvernance et à cette vigie. Il est important de songer à mettre sur pied un centre de politiques linguistiques au sein du Conseil du Trésor. On parle de mettre sur pied un centre d'expertise sur la partie VII à Patrimoine canadien. Peut-on utiliser ces ressources pour comprendre la mise en œuvre et en voir les impacts? Si on ne peut pas mesurer les impacts, on ne pourra pas demander dans 10 ans : « Qu'est-ce qui s'est passé? » On n'a pas fait de cueillette de données. On n'a pas de données probantes pour aller de l'avant. Il se peut que, dans 10 ans, on ait d'autres dossiers encore plus présents, comme celui des langues autochtones.

La présidente suppléante : Merci. Je suis désolée, mais on arrive à la fin de notre rencontre. Je demanderais au sénateur Mockler et à la sénatrice Gerba de poser leurs questions. On

answers, but we'd ask you to provide them afterwards. I, too, have a quick question for you.

I'll give you a minute, Senator Mockler.

**Senator Mockler:** Mr. Théberge, do you have any concerns about the new wording specified in the purpose of the Official Languages Act, according to which the French-speaking minority and the English-speaking minority have different needs? I've recently had the opportunity to take part in round table discussions to find out what people think. What are your thoughts on this issue?

**Senator Gerba:** Thank you for being here and for the information you've provided. I don't have much time. I wanted to come back to the mention of the Charter of the French Language. Do you think there will be any legal recourse in relation to this mention of the charter, particularly by Quebec's English-speaking minorities? Are there any legal consequences that could be envisaged, and what would they be?

The Acting Chair: Thank you. My last question is this: What would you like us to take away from your appearance today? Would any of your recommendations merit being included as observations in our report, for example, on the importance of the mechanism for monitoring the implementation of the law after the adoption of Bill C-13?

Those are the three questions. I'm sorry, but we're running out of time. I know your staff have taken note of the questions. If you want to send us a little note on that —

On that note, I want to thank you for your appearance today. It was greatly appreciated and will help us continue our work on Bill C-13.

## [English]

For our second panel, we welcome from the Quebec Community Groups Network, Eva Ludvig, who is the president; the Honourable Joan Fraser, board member and former senator; and Marion Sandilands, legal counsel. Welcome and thank you for being with us. We are ready to hear your opening remarks, and questions will follow.

## [Translation]

**Eva Ludvig, President, Quebec Community Groups Network:** Thank you, Madam Chair, and thank you all for inviting us to your committee. I also extend our greetings to Senator Cormier and all the honourable senators.

n'aura pas de temps pour les réponses, mais on vous demanderait de nous les fournir par la suite. Moi aussi, j'aurais une question rapide pour vous.

Je vous donne une minute, sénateur Mockler.

Le sénateur Mockler: Monsieur Théberge, avez-vous des craintes quant au nouveau libellé spécifié dans l'objet de la Loi sur les langues officielles, selon lequel la minorité francophone et la minorité anglophone ont des besoins différents? J'ai eu l'occasion récemment de participer à des tables rondes pour savoir ce que les gens en pensent. Que pensez-vous de cette question?

La sénatrice Gerba: Merci de votre présence et des informations que vous avez fournies. Je n'ai pas beaucoup de temps. Je voulais revenir sur la mention de la Charte de la langue française. Pensez-vous qu'il y aura des recours juridiques par rapport à cette mention de la charte, notamment par les minorités anglophones du Québec? Est-ce qu'il y a des conséquences juridiques qu'on pourrait envisager, et quelles seraient-elles?

La présidente suppléante : Merci. Ma dernière question est la suivante : que voudriez-vous que l'on retienne de votre comparution aujourd'hui? Est-ce que certaines de vos recommandations mériteraient d'être incluses comme observations à notre rapport, par exemple sur l'importance du mécanisme de surveillance de la mise en œuvre de la loi après l'adoption du projet de loi C-13?

Voilà les trois questions. Je suis désolée, mais nous manquons de temps. Je sais que votre personnel a pris les questions en note. Si vous voulez nous envoyer une petite note là-dessus...

Sur ce, je veux vous remercier de votre comparution aujourd'hui. Cela a été grandement apprécié et cela nous aidera à poursuivre notre travail sur le projet de loi C-13.

## [Traduction]

Nous accueillons notre deuxième groupe de témoins : Mme Eva Ludvig, présidente, l'honorable Joan Fraser, membre du conseil d'administration et ancienne sénatrice; et Marion Sandilands, conseillère, du Quebec Community Groups Network. Bienvenue, et merci de votre présence. Nous sommes prêts à écouter vos déclarations préliminaires, puis nous passerons aux questions.

## [Français]

Eva Ludvig, présidente, Quebec Community Groups Network: Merci, madame la présidente, et merci à tous de nous avoir invitées à votre comité. Je salue aussi le sénateur Cormier et tous les honorables sénateurs.

#### [English]

Thank you for having us. I am Eva Ludvig, President of the Quebec Community Groups Network, also known as QCGN, an organization that represents Canada's English-language minority community, the English-speaking community of Quebec. With me today are QCGN board member, the Honourable Joan Fraser, and our legal counsel, Marion Sandilands.

We are back before you today to discuss Bill C-13, An Act for the Substantive Equality of Canada's Official Languages. The QCGN submitted a brief to this committee during its pre-study of Bill C-13 in June of last year. The brief that we provided to you last week builds on that work, with particular attention to the subsequent debates and amendments to the legislation by the House of Commons and the debate on the second reading last week in the Senate.

The QCGN believes there are positive aspects to the version of Bill C-13 passed at third reading in the House of Commons. The bill goes some way toward improving Part 7 of the Official Languages Act and now makes mention of the Court Challenges Program, a federal program critical to the defence and advancement of equality and language rights. It also gives additional powers, as you just heard, to the Commissioner of Official Languages. It also seeks to increase the powers, as I said, of the commissioner.

We remain deeply concerned, however, about the effects of Bill C-13 and what it could have on the English-speaking community of Quebec and on the increased asymmetry with respect to Quebec in Canada's federation.

#### [Translation]

Hon. Joan Fraser, C.M., former senator, Board Member, Quebec Community Groups Network: Bill C-13 will intensify the impact of Quebec's Charter of the French Language on our community. That's the heart of it, really.

#### [English]

As you know, the French-language charter was modified last year by Bill 96. It now pre-emptively invokes the "notwithstanding" clauses of both the constitutional Charter of Rights and Freedoms and Quebec's own Charter of Human Rights and Freedoms. This has only been done once before — in Quebec's Bill 21. The inclusion of references to the Frenchlanguage charter in Bill C-13 thus tacitly accepts this

#### [Traduction]

Merci de nous accueillir. Je suis Eva Ludvig, présidente du Quebec Community Groups Network, qu'on appelle aussi le QCGN, un organisme qui représente la communauté anglophone canadienne en situation minoritaire, c'est-à-dire la communauté anglophone du Québec. Je suis accompagnée aujourd'hui de l'honorable Joan Fraser, membre du conseil d'administration, et de notre conseillère, Marion Sandilands.

Nous sommes ici aujourd'hui pour discuter avec vous du projet de loi C-13, Loi visant l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada. Le QCGN a présenté un mémoire à votre comité dans le cadre de son étude préalable du projet de loi C-13 en juin de l'année dernière. Le mémoire que nous vous avons transmis la semaine dernière donne suite à ce travail, en accordant une attention particulière aux débats subséquents de la Chambre des communes et aux amendements qu'elle a proposés à la loi ainsi qu'aux débats en deuxième lecture, la semaine dernière, au Sénat.

Le QCGN croit qu'il y a des éléments positifs dans la version du projet de loi C-13 qui a été adoptée en troisième lecture à la Chambre des communes. Le projet de loi réussit, dans une certaine mesure, à améliorer la partie VII de la Loi sur les langues officielles et mentionne désormais le Programme de contestation judiciaire, un programme fédéral crucial pour la défense et la promotion de l'égalité et des droits linguistiques. Il accorde aussi des pouvoirs supplémentaires, comme nous venons tout juste de l'entendre, au commissaire aux langues officielles. Il vise aussi, comme je l'ai dit, à accroître les pouvoirs du commissaire.

Malgré tout, nous continuons d'être très préoccupés par les effets du projet de loi C-13 et les conséquences qu'il pourrait avoir sur la communauté anglophone du Québec, en plus d'alourdir l'asymétrie du Québec par rapport à la fédération canadienne.

#### [Français]

L'honorable Joan Fraser, C.M., ancienne sénatrice, membre du conseil d'administration, Quebec Community Groups Network: Le projet de loi C-13 va intensifier les effets de la Charte de la langue française du Québec sur notre communauté. C'est le cœur de la chose, en fait.

#### [Traduction]

Comme vous le savez, la Charte de la langue française a été modifiée l'année dernière par la loi 96. À présent, les dispositions « de dérogation » de la Charte des droits et libertés et de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec sont invoquées à titre préventif. Cela a seulement été fait une fois avant, au Québec, avec la loi 21. L'inclusion de références à la Charte de la langue française dans le projet de loi C-13 équivaut

pre-emptive use of the "notwithstanding" clause, and I submit that this should be of concern to all Canadians.

Bill C-13 also gives licence to governments and the courts to interpret language rights asymmetrically, that is more narrowly for the minority-language community in Quebec. This is a potentially worrying precedent for other minority-language communities. The bill also provides a potential framework to restrict federal support for the English-speaking community of Ouebec.

We know that arguments have been made, that including the Charter of the French Language in the Official Languages Act will not diminish the rights of English-speaking Quebecers. I suggest that those arguments were perhaps conceived before Bill C-13 was amended to include a reference to the Quebec law in the purpose clause of the Official Languages Act. Our legal assessment has always been that to mention Quebec's Frenchlanguage charter within the Official Languages Act does pose a danger to our community's rights. This becomes even clearer in the version of the bill that is now before you. You have heard from the dean of one of the world's most respected law schools that this inclusion could have serious and lasting effects on language rights.

A former Supreme Court justice has pointed out to this committee that the two language regimes — Canada's and Quebec's — are not compatible. They are fundamentally different. They have different purposes to achieve different aims. Yet they are now being forced together with the help of an undisclosed agreement between Canada and Quebec.

Ms. Ludvig: I would like to take a moment to discuss the tone of the debate emanating from some political and media players as Bill C-13 has made its way through Parliament. Members of Parliament, including Anthony Housefather and the Honourable Marc Garneau were labelled as "anti-French" for representing the legitimate interests of their constituents. Indeed, MPs from Quebec who spoke out against Bill C-13 were referred to as "a group of MPs from the West Island," even though, to our knowledge, no members from this part of Montreal ever spoke in public against the legislation.

When the Action Plan for Official Languages 2023-2028: Protection-Promotion-Collaboration was announced, some members of Parliament and some media outlets questioned why the English-speaking community of Quebec was being financially supported at all in the new strategy. How does allocating funds to the English-speaking community support the protection and promotion of French, they asked? This federal

donc à accepter tacitement l'utilisation préventive de la clause « nonobstant », et à mon avis, tous les Canadiens devraient trouver cela préoccupant.

Le projet de loi C-13 autorise aussi les gouvernements et les cours à interpréter les droits linguistiques de manière asymétrique, c'est-à-dire de façon plus restrictive pour la communauté linguistique minoritaire du Québec. Cela établit potentiellement un précédent inquiétant pour les autres communautés linguistiques de situation minoritaire. Le projet de loi établit aussi potentiellement un cadre pour restreindre le soutien fédéral à la communauté anglophone du Québec.

Nous savons que, selon certains arguments qui ont été avancés, le fait d'inclure la Charte de la langue française dans la Loi sur les langues officielles ne diminuerait pas les droits des Québécois anglophones. Je dirais que ces arguments ont peut-être été formulés avant que le projet de loi C-13 ne soit modifié pour inclure un renvoi à une loi québécoise, dans la disposition de déclaration d'objet de la Loi sur les langues officielles. Notre évaluation juridique a toujours été que ce serait effectivement dangereux pour les droits de notre communauté que la Charte de la langue française du Québec soit mentionnée dans la Loi sur les langues officielles. Cela est d'autant plus clair dans la version actuelle du projet de loi. Le doyen de l'une des facultés de droit les plus respectées du monde vous a dit que l'inclusion de cette référence pourrait avoir des effets graves et durables sur les droits linguistiques.

Un ancien juge de la Cour suprême a souligné à votre comité que les deux régimes linguistiques — celui du Canada et celui du Québec — ne sont pas compatibles, vu leurs différences fondamentales. Ils ont des buts différents et prévoient des moyens différents pour les atteindre. Pourtant, on veut maintenant qu'ils fonctionnent ensemble, en vertu d'une entente secrète entre le Canada et le Québec.

Mme Ludvig: J'aimerais prendre un moment pour parler du ton qu'a pris le débat à cause de certains acteurs politiques et médiatiques à mesure que le projet de loi C-13 faisait son chemin au Parlement. Certains députés, comme Anthony Housefather et l'honorable Marc Garneau, ont été qualifiés de « francophobes » parce qu'ils ont défendu les intérêts légitimes de leurs électeurs. Des députés du Québec qui se sont prononcés contre le projet de loi C-13 ont été qualifiés de « groupe de députés du West Island », même si, à ma connaissance, aucun député de ce secteur de Montréal n'a jamais pris position publiquement contre ce projet de loi.

Quand le Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-promotion-collaboration a été annoncé, certains députés et certains médias ont demandé pourquoi la nouvelle stratégie offrirait un quelconque soutien financier à la communauté anglophone du Québec. Ils ont demandé comment le fait de fournir des fonds à la communauté anglophone soutiendrait la protection et la promotion du français. Selon eux,

money is being used to "anglicize" Quebec, they claimed. The very idea that English-speaking Quebecers constitute an official-language minority has been openly challenged.

This acrimonious atmosphere has been exacerbated by the debate over Bill C-13. How far we have travelled since the spring of 2019, when Canada's English and French linguistic-minority communities stood together during the fiftieth anniversary celebrations for the Official Languages Act.

Ms. Fraser: The Minister of Official Languages made it clear to this committee on February 6 that the benefits of the new action plan are not contingent on the passage of Bill C-13. So there is no immediate urgency to adopt this bill. Our hope is that you will take the time needed for a full analysis of the amended version of the bill, because those amendments are sweeping. It represents a monumental change to the quasi-constitutional Official Languages Act, and it has implications for Canada's unity.

We submit that withdrawing the references to the Charter of the French Language from Bill C-13 would in no way diminish or abrogate the rights of, or support to, French-speaking minority communities. There is, however, danger in retaining those references — danger to the English-speaking community of Quebec and also danger in setting up an official-language regime that creates a precedent for other provinces to impose restrictions on their own linguistic minorities, as Quebec has done. If the committee wants examples of those restrictions, we can give them to you in the question period.

Ms. Ludvig: We appreciate the work that so many Canadians and parliamentarians have put into modernizing the Official Languages Act. English-speaking Quebecers understand the challenge of protecting and promoting French and support efforts that genuinely seek to do so. For more than a half-century, Canada has chosen the path of bilingualism and offered a national vision of linguistic duality, treating its two official languages equally in law. Bill C-13 betrays this tradition and has stirred up tired old narratives that are driving a wedge between English- and French-speaking Canadians. Myths about our community — and there are many — which this committee made a historic effort to combat in 2011 are now commonplace in Parliament and the public square.

The Official Languages Act is a lifeline for the English-speaking community of Quebec. Now, more than ever, if Bill C-13 is approved as it stands, that lifeline will be seriously

ces fonds fédéraux sont utilisés pour « angliciser le Québec ». Le simple fait que les Québécois anglophones constituent une minorité linguistique a été ouvertement remis en question.

Les tensions ont été exacerbées par le débat sur le projet de loi C-13. Les choses ont beaucoup changé depuis le printemps 2019, lorsque les communautés linguistiques anglophones et francophones en situation minoritaire se sont réunies pour célébrer le cinquantième anniversaire de la Loi sur les langues officielles.

Mme Fraser: La ministre des Langues officielles a clairement dit à votre comité, le 6 février, que les bienfaits du nouveau plan d'action ne dépendent pas de l'adoption du projet de loi C-13. Donc, il n'y a pas d'urgence à adopter immédiatement ce projet de loi. Ce que nous espérons, c'est que vous allez prendre le temps nécessaire pour analyser pleinement la version modifiée du projet de loi, parce que ces amendements ont une très vaste portée. Il s'agit d'un changement monumental par rapport à la Loi sur les langues officielles, une loi quasi constitutionnelle, et il aura des conséquences sur l'unité canadienne.

Nous sommes d'avis que le fait de retirer les références dans le projet de loi C-13 à la Charte de la langue française ne diminuerait ou n'abrogerait d'aucune façon les droits des communautés francophones en situation minoritaire ni le soutien qui leur est accordé. Cependant, les conserver présente un danger, un danger pour la communauté anglophone du Québec, et aussi le danger d'établir un régime de langue officielle créant un précédent en vertu duquel les autres provinces pourront imposer des restrictions à leurs propres minorités linguistiques, comme l'a fait le Québec. Si le comité veut des exemples de ces restrictions, nous pourrons vous en donner lors de la période de questions.

Mme Ludvig: Nous apprécions les efforts que tellement de Canadiens et de parlementaires ont consacrés à la modernisation de la Loi sur les langues officielles. Les Québécois anglophones comprennent le défi que représentent la protection et la promotion du français et soutiennent les efforts qui visent réellement à atteindre cet objectif. Pendant plus d'un demi-siècle, le Canada a choisi la voie du bilinguisme et a offert une vision nationale de la dualité linguistique en traitant ses deux langues officielles équitablement en droit. Le projet de loi C-13 trahit cette tradition et a fait remonter à la surface les vieux discours qui sèment la discorde entre les Canadiens anglophones et francophones. Les mythes à propos de notre communauté — et il y en a beaucoup —, contre lesquels votre comité a lutté en déployant des efforts historiques en 2011, sont maintenant répandus au Parlement et dans l'espace public.

La Loi sur les langues officielles est une question de survie pour la communauté anglophone du Québec. À présent, plus que jamais, si le projet de loi C-13 est adopté sous sa forme actuelle, frayed. We look to you, the Senate, to protect our minority rights for the benefit of all Canadians. Thank you.

The Acting Chair: Thank you. We will start the question period with Senator Mégie.

[Translation]

**Senator Mégie:** Thank you for joining us, Ms. Fraser. It's been a long time since we've seen you.

Thank you to all three of you. I'd like to get your opinion on something.

I've heard you say that the law will have an impact on language rights and that it represents a danger for the English-speaking community. Concretely, in everyday life, what would be the danger and what language rights will be violated?

Marion Sandilands, Counsel, Quebec Community Groups Network: In our brief, we gave four examples of what could be the interpretative effect of Bill C-13 on the different parts of the Official Languages Act. We talked about Parts IV and V and gave two examples for Part VII. I can give you more details. There are several changes in the bill that will require asymmetrical interpretation of all parts of the Official Languages Act. Sections may be interpreted more narrowly for the English-speaking minority in Quebec. I invite the committee to study the concrete examples we gave in our brief.

**Senator Mégie:** I'm getting very down to earth. For example, someone can live in Quebec for years, never learn French and still be part of the upper echelons of command. With this danger, will this be prevented? Do you think there are people in the French-speaking minority outside Quebec who live their whole lives without speaking a word of English? If they live many years speaking little English, do you think these people could have the opportunity to hold important positions?

[English]

Ms. Ludvig: I mentioned myths, okay?

[Translation]

Once again, we're talking about myths. We've learned French. At a certain age, it takes time; we speak with accents and we make mistakes.

[English]

We have invented French immersion. We support the French language. So that's a myth, to say that.

notre survie sera sérieusement menacée. Nous demandons au Sénat de protéger les droits des minorités, pour le bien de tous les Canadiens. Merci.

La présidente suppléante : Merci. Nous allons commencer la période de questions, par la sénatrice Mégie.

[Français]

La sénatrice Mégie: Merci d'être parmi nous, madame Fraser. Cela fait longtemps que nous nous sommes vues.

Merci à vous trois. J'aimerais avoir votre opinion sur une question.

Je vous ai entendues dire que la loi aura des effets sur les droits linguistiques et qu'elle représente un danger pour la communauté anglophone. Concrètement, dans le quotidien, quel serait le danger et quels droits linguistiques seront bafoués?

Marion Sandilands, conseillère, Quebec Community Groups Network: Dans notre mémoire, on a donné quatre exemples de ce qui pourrait être l'effet interprétatif du projet de loi C-13 sur les différentes parties de la Loi sur les langues officielles. On a parlé des parties IV et V et donné deux exemples pour la partie VII. Je peux vous donner plus de détails. Il y a plusieurs changements au projet de loi qui obligeront l'interprétation asymétrique de toutes les parties de la Loi sur les langues officielles. Les articles seront peut-être interprétés de façon plus étroite pour la minorité anglophone au Québec. J'invite le comité à étudier les exemples concrets que nous avons donnés dans notre mémoire.

La sénatrice Mégie: Je deviens très terre à terre. Par exemple, quelqu'un peut vivre au Québec pendant des années, ne jamais apprendre le français et faire partie des hautes sphères de commande. Avec ce danger, cela sera-t-il empêché? Pensez-vous que, au sein de la minorité francophone hors Québec, il y a des gens qui vivent toute leur vie sans parler un mot d'anglais? S'ils vivent plusieurs années en parlant peu anglais, croyez-vous que ces gens pourraient avoir la possibilité d'occuper des postes importants?

[Traduction]

Mme Ludvig: J'ai parlé des mythes, d'accord?

[Français]

On parle encore une fois de mythes. On a appris le français. À un certain âge, cela prend du temps; on parle avec des accents et on fait des erreurs.

[Traduction]

Nous avons inventé l'immersion en français. Nous soutenons la langue française. Donc, voilà un mythe, je dis simplement cela. The other thing that is important to understand, 1.3 million English speakers live in one province. They have a history. They have a culture. They have families. They belong there. They have a right to be there and to be respected.

What Bill C-13 is doing, is introducing a provincial legislation which impinges on the Charter rights of English-speaking Quebecers, imports it into federal legislation. That is what our big concern is.

We understand the realities of the francophones across Canada, of course, we do. I personally worked for 20 years for the Commissioner of Official Languages. I know very well. I support the learning of French and bilingualism. I'm very proud of linguistic duality in this country. I understand the realities. I've been in Saint Boniface. I know what it means. Because one community has needs, it doesn't mean you have to take it away from another. It's not a zero-sum game. Why can we not, both of us, benefit from protection of our rights and from support of our language, culture, history and our presence in our own provinces?

**Senator Clement:** Good evening. Thank you for being here, most especially The Honourable Joan Fraser, because we had a conversation in the beginning of my tenure here. It was reassuring and inspiring. I needed reassurance as to my role here within the Senate. I appreciate that.

I want to speak about Indigenous languages. My colleague, The Honourable Senator Downe, argued last month that our language duality policy is a carryover from Canada's colonial past. Can you comment on whether you see colonial impacts of Canada's language duality policy on Indigenous communities?

Do you think there's room for reconciliation in Bill C-13?

This third one is sensitive, it is: How are French- and English-minority language communities impacted by improved or increased protections for Indigenous languages? I say it's sensitive because minority language communities, do you think they — we — feel embattled? It's more difficult sometimes for us to make space for something more and something else. That's a sensitive question. If you could tackle any of those, I would greatly appreciate it.

**Ms. Fraser:** To take your last question first, yes, I think there is a real and frequently justified sense of embattlements among all our language minorities. I think that feeling embattled in one's own group can diminish sensitivity to the problems of other groups.

Une autre chose qu'il est important de comprendre, c'est qu'il y a 1,3 million d'anglophones qui vivent dans cette province. Ils ont une histoire, ils ont une culture. Ils ont des familles. Ils sont ici chez eux. Ils ont le droit d'y vivre et d'être respectés.

Ce que fait le projet de loi C-13, c'est introduire et importer dans une loi fédérale une loi provinciale qui nuit aux droits des Québécois anglophones protégés par la Charte. Voilà ce qui nous préoccupe le plus.

Nous comprenons la réalité des francophones du reste du Canada, bien sûr. Personnellement, j'ai travaillé pendant 20 ans pour le Commissariat aux langues officielles. Je suis bien au fait de la situation. Je soutiens l'apprentissage du français et le bilinguisme. Je suis très fière de la dualité linguistique de notre pays. Je comprends ce que vivent les gens. Je suis allée à Saint-Boniface. Je sais ce que cela veut dire. Ce n'est pas simplement parce qu'une communauté a des besoins que cela veut dire que vous devez enlever quelque chose à une autre. Ce n'est pas un jeu à somme nulle. Pourquoi ne pouvons-nous pas, les deux communautés, jouir de la protection de nos droits et du soutien accordé à notre langue, à notre culture, à notre histoire et à notre présence dans nos propres provinces?

La sénatrice Clement: Bonsoir. Merci d'être avec nous, merci en particulier à l'honorable Joan Fraser. Nous avions discuté au début de mon mandat, ici. Cela m'a rassurée et aussi inspirée. J'avais besoin d'être rassurée quant à mon rôle ici, au Sénat, alors je vous en suis reconnaissante.

J'aimerais parler des langues autochtones. Mon collègue, l'honorable sénateur Downe, a avancé le mois dernier que notre politique de dualité linguistique est un legs du passé colonial du Canada. Pouvez-vous nous dire si, selon vous, la politique de dualité linguistique du Canada a des conséquences coloniales sur les communautés autochtones?

Croyez-vous qu'il y a de la place, dans le projet de loi C-13, pour la réconciliation?

Ma troisième question est plus délicate : Comment les communautés linguistiques francophones et anglophones en situation minoritaire sont-elles touchées par l'amélioration ou l'accroissement des protections visant les langues autochtones? Je dis que c'est délicat, parce que les communautés linguistiques en situation minoritaire... croyez-vous qu'elles se sentent — que nous nous sentons — menacées? C'est plus difficile pour nous, parfois, de créer de l'espace pour quelque chose de plus et quelque chose d'autre. C'est une question délicate. Je vous saurais gré de bien vouloir répondre à l'une ou l'autre question.

Mme Fraser: Pour répondre à votre dernière question en premier, je dirais que oui, je pense qu'il y a un sentiment réel, et fréquemment justifié, de menaces parmi toutes nos minorités linguistiques. Je pense que, quand on sent que son propre groupe est menacé, on est moins sensible aux problèmes des autres groupes.

I believe that, at least in my province, the sympathy for and nascent understanding of Indigenous people's needs, rights, traditions and culture is growing. In that context, you could argue that Quebec's minority — Quebec's minority is a minority; we're a minority — but Quebec's majority also perceives itself, with some justification, as an embattled minority within North America.

You may or may not be aware that, for example, even under Bill 96, some exceptions have been and are being made for Indigenous communities. I think that's a tremendous sign. I am aware of no opposition to those gestures.

I'll let Ms. Ludvig take the rest.

**Ms.** Ludvig: I agree with what the senator is saying that all minority communities need help. I understand the Indigenous communities, in particular, have their own needs and unfortunate history with colonialism.

We need to do everything that needs to be done. I don't think it in any way diminishes the possibilities for the English-speaking community in Quebec. Our support, my support certainly, for the Indigenous community, I understand as best as I could. I think they need to be supported. No question about it. We have a long way to go.

**Senator Clement:** To the counsel, do you see room for reconciliation in Bill C-13, a mention of UNDRIP? Do you have a comment on whether Indigenous languages can officially take up space within Bill C-13?

**Ms. Sandilands:** I will echo what the commissioner said, which is that there is new language in Bill C-13 to recognize Indigenous languages. There's separate legislation on that.

Bill C-13 adds that to what is currently in the Official Languages Act. That's probably all I have to add to that.

**Senator Gold:** Nice to be at committee. It is wonderful to see you, Honourable Joan Fraser; and Eva Ludvig, counsel with you, welcome to the committee. Thank you for giving me the opportunity to ask questions.

I will ask two questions, and I ask them wearing many hats, but also as a member of the English-speaking community in Quebec. I understand the concerns well. Family and friends have made me acutely aware of the anxiety. So thank you for advocating so strongly on behalf of our community.

Dans ma province du moins, je pense que la sympathie et la compréhension naissante à l'égard des besoins, des droits, des traditions et de la culture des peuples autochtones sont croissantes. Dans ce contexte, vous pourriez dire que la minorité québécoise — la minorité du Québec est une minorité; nous sommes une minorité — mais la majorité québécoise se perçoit elle aussi, et ce n'est pas injustifié, comme étant une minorité menacée en Amérique du Nord.

Vous ne le savez peut-être pas, par exemple, mais, même en vertu de la loi 96, certaines exceptions ont été et sont accordées aux communautés autochtones. Je pense que c'est un geste incroyable, et à ma connaissance, personne ne s'y oppose.

Je vais laisser Mme Ludvig poursuivre.

**Mme Ludvig :** Je suis d'accord avec ce que la sénatrice dit, que toutes les communautés en situation minoritaire ont besoin d'aide. Je comprends que les communautés autochtones tout particulièrement ont leurs propres besoins et leur propre histoire malheureuse avec le colonialisme.

Nous devons faire tout ce qui doit être fait. Je ne pense pas que cela mine d'une façon ou d'une autre les possibilités de la communauté anglophone du Québec. Notre soutien — mon soutien, certainement — à la communauté autochtone, je le comprends du mieux que je le peux. Je pense que la communauté autochtone doit être soutenue. Cela ne fait aucun doute. Nous avons encore beaucoup de chemin à faire.

La sénatrice Clement : Je pose la question à votre conseillère : y a-t-il de la place pour la réconciliation dans le projet de loi C-13, pour une mention de la DNUDPA? Pouvez-vous nous dire si les langues autochtones pourraient avoir une place officielle dans le projet de loi C-13?

**Mme Sandilands :** Je vais me faire l'écho de ce que le commissaire a dit, c'est-à-dire que le projet de loi C-13 contient un nouveau libellé visant à reconnaître les langues autochtones. Il y a des dispositions législatives distinctes pour cela.

Le projet de loi C-13 ajoute cela à ce qui se trouve actuellement dans la Loi sur les langues officielles. Je ne pense pas avoir quoi que ce soit d'autre à dire à ce sujet.

Le sénateur Gold: Je suis heureux de faire partie de ce comité. Soyez les bienvenues, madame Fraser et madame Ludvig, ainsi que votre conseillère. Merci de me donner l'occasion de vous poser des questions.

Je vais vous poser deux questions et vous les poser de différents points de vue, mais aussi en tant que membre de la communauté anglophone du Québec. Je comprends très bien les préoccupations. Ma famille et mes amis m'ont fait part très clairement de l'anxiété qu'ils ressentaient. Donc, merci de défendre avec tant de ferveur notre communauté.

I have two questions. The first is about the principle of equality as it's come to be understood in our courts and our legislature — the principle of substantive equality. Would you agree that in order to achieve real equality, sometimes asymmetrical measures are necessary? They were in 1867, with section 133, which continues to benefit our communities.

My second question has to do with the act within the act regulating federally incorporated companies in Quebec. My understanding is — and I don't have the exact numbers; there's some dispute about the numbers, depending on the Quebec organization — but the great majority of federally incorporated companies have already voluntarily subjected themselves to the provisions of the Quebec language regime.

Do you have a concern that, given that fact, that formalizing the option within Bill C-13 in federal law will fundamentally change the experiences of English-speaking Quebecers working in such businesses or employees of businesses?

**Ms.** Ludvig: Maybe I can address the second question first — the question of federally regulated businesses.

Yes, many have already volunteered to go under the *Charte de la langue française*, but you also have to understand that is a business decision. The majority is francophone. They make a business decision, but it has an impact on employees in federally regulated businesses, such as banks and insurance companies.

Before that, they were not under the Official Languages Act. There were no language rights. But each employer had its own policies — its human resource policies and so on.

Now, there are rights being given to one language group in Quebec in a federally regulated company that is not to another. I'm talking about employees — training, human resource services. That is what we are talking about.

What does that mean? That means that English-speaking Quebecers will no longer feel as drawn to some of those businesses as they were before. They might not feel as welcome as before. We don't know how this will impact in the long term.

It's an opportunity being lost for the English-speaking community.

We also worry about the impact on federal institutions in the long run, those that are under the Official Languages Act. What does this mean for federal public servants? Will it migrate as well to other federal institutions? Consider the impact that will have for employment possibilities, not only those who are

J'ai deux questions. La première concerne le principe de l'équité tel qu'il est compris par nos tribunaux et nos élus — le principe de l'égalité réelle. Seriez-vous d'accord pour dire que, pour atteindre une vraie égalité, il faut parfois prendre des mesures asymétriques? Elles l'étaient en 1867, lorsqu'on a adopté l'article 133, qui aide toujours nos communautés.

Ma deuxième question concerne la loi comprise dans la loi qui réglemente les entreprises de compétence fédérale au Québec. Si je comprends bien — et je n'ai pas les chiffres exacts; on ne semble pas s'entendre sur les chiffres, dans les différentes organisations du Québec —, la grande majorité des entreprises de compétence fédérale se sont déjà volontairement conformées aux dispositions du régime linguistique du Québec.

Cela étant, si on officialise l'option du projet de loi C-13 dans une loi fédérale, n'êtes-vous pas préoccupé par la possibilité que l'expérience des employés de telles entreprises, dont des Québécois anglophones, change radicalement?

**Mme Ludvig :** Je peux peut-être répondre à la deuxième question en premier — la question sur les entreprises de compétence fédérale.

Oui, de nombreuses entreprises se sont déjà volontairement conformées à la Charte de la langue française, mais vous devez aussi comprendre qu'il s'agit d'une décision d'affaires. La majorité est francophone. Les gens prennent une décision d'affaires, mais elle a une incidence sur les employés des entreprises de compétence fédérale, comme les banques et les entreprises d'assurance.

Avant cela, elles n'étaient pas assujetties à la Loi sur les langues officielles. Il n'y avait pas de droits linguistiques, mais chaque employeur appliquait sa propre politique — sa politique en matière de ressources humaines, et ainsi de suite.

Maintenant, un groupe qui parle une certaine langue au Québec se voit accorder des droits dans une entreprise de compétence fédérale, et pas un autre. Je parle des employés — de la formation, des services de ressources humaines. C'est ce dont il est question.

Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que les Québécois anglophones n'auront plus autant qu'avant envie de travailler pour certaines de ces entreprises. Ils pourraient se sentir moins bienvenus qu'avant. Nous ne connaissons pas les conséquences à long terme.

C'est une occasion perdue pour la communauté anglophone.

Nous sommes aussi préoccupés par les conséquences que cela aura à long terme sur les institutions fédérales, celles qui doivent se conformer à la Loi sur les langues officielles. Qu'est-ce que cela veut dire pour les fonctionnaires? Les autres institutions fédérales seront-elles aussi touchées? Pensez à l'incidence sur les

there — yes, grandfather rights can be done — but as possibilities, opportunities and employment possibilities for English speakers.

Ms. Fraser: To your first question about equality and asymmetry, it's been clear ever since we had the first version of the Official Languages Act back in 1968 that the different language minorities in Canada have different needs, and they have been treated differently in practice from the very beginning, notably in terms of financing. English-speaking Quebecers get far less federal money per capita than francophones do.

But it's not just that the different minorities in the different provinces are different, there are differences even within our own province. The needs of anglophones on the Lower North Shore are not the same as the needs of anglophones on the West Island of Montreal.

In practice, policies — not just finance, but other policies — have been differentially devised and applied. But in law, until now, we have had equality of the two official languages. I submit that has made all the difference — that members of both majorities and minorities in Canada's official languages have known that they had equal rights, rights as distinct from government programs or whatever. I, for one, am deeply disappointed to see us depart from that principle.

Senator Seidman: Thank you very much, my dear friend, former senator, remaining the very Honourable Joan Fraser. It's wonderful to see you, Eva Ludvig. I remember well the important role you played with the Official Languages Commissioner back in the day. It is nice to see you, Ms. Ludvig. I would like to thank you very much for the enormous advocacy and genuine representation you do every day for the English-speaking minority community in Quebec. Thank you.

I'd like to continue with this issue about asymmetry. I tried to approach that with the Official Languages Commissioner, and I specifically referenced his press release with respect to the modernization of the Official Languages Act. He himself said that he shared the concerns of Quebec's English-speaking community that the addition of asymmetrical components of the act will undermine the equal status of English and French. Then when I pushed him on that, he tried to say that the roadmap — there have always been different needs; Senator Fraser, you referred to the fact that there has always been different needs. Then he tried to say, "Well, the roadmap is going to look after that, because the roadmap will be able to look after those different needs, even though Bill C-13 is asymmetrical."

possibilités d'emploi, pas seulement celles qui existent aujourd'hui — oui, il est possible d'appliquer cela aux droits acquis —, mais aussi les possibilités et les occasions d'emploi pour les anglophones.

Mme Fraser: En ce qui concerne votre première question sur l'égalité et l'asymétrie, il est clair, depuis la première version de la Loi sur les langues officielles, en 1968, que les différentes minorités linguistiques au Canada ont des besoins différents, et en pratique, elles ont été traitées différemment dès le départ, notamment sur le plan du financement. Les Québécois anglophones reçoivent bien moins d'argent du fédéral par habitant que les francophones.

Mais ce n'est pas seulement que les différentes minorités des provinces sont différentes, il y a aussi des différences au sein d'une même province. Les anglophones de la Basse-Côte-Nord n'ont pas les mêmes besoins que les anglophones de l'Ouest de l'Île de Montréal.

En pratique, les politiques — pas juste au chapitre des finances, mais d'autres politiques — ont été conçues et appliquées différemment. Mais dans la loi, jusqu'à aujourd'hui, les deux langues officielles étaient égales. Je soutiens que cela a fait toute la différence. Les personnes qui parlaient la langue officielle majoritaire et celles qui parlaient la langue officielle minoritaire au Canada savaient qu'elles avaient les mêmes droits, des droits distincts, au regard des programmes gouvernementaux, ou peu importe. Personnellement, je suis très déçue de voir que nous nous écartons de ce principe.

La sénatrice Seidman: Merci beaucoup, ma chère amie et ancienne sénatrice, d'être restée l'honorable Joan Fraser. Je suis très heureuse de vous voir, madame Ludvig. Je me souviens très bien du rôle important que vous avez joué au Commissariat aux langues officielles, dans le temps. Je suis heureuse de vous voir, madame Ludvig. J'aimerais beaucoup vous remercier de défendre sans relâche la communauté minoritaire anglophone du Québec et de la représenter de façon authentique tous les jours. Merci.

J'aimerais poursuivre sur cette question d'asymétrie. J'ai essayé d'aborder le sujet avec le commissaire aux langues officielles, et j'ai renvoyé précisément à son communiqué de presse concernant la modernisation de la Loi sur les langues officielles. Il a lui-même dit qu'il partageait les préoccupations de la communauté anglophone du Québec et qu'il craignait que l'ajout de ces éléments asymétriques à la loi ne mine le statut égalitaire de l'anglais et du français. Puis, quand je l'ai questionné davantage à ce sujet, il a tenté de dire que la feuille de route... qu'il y a toujours eu des besoins différents. Sénatrice Fraser, vous avez mentionné qu'il y a toujours eu des besoins différents. Puis, il a tenté de dire : « Eh bien la feuille de route nous servira à surveiller cela, parce qu'elle pourra tenir compte de ces besoins différents, même si le projet de loi C-13 est asymétrique. »

I would like you to help us understand that piece, first.

Second, I want to go back to the *Charte de la langue française* issue, because it is absolutely critical. I want you to tell us how inclusion of that reference will affect the interpretation of the rights of the English linguistic minority communities in Quebec.

Ms. Ludvig: I could begin with the substantive equality asymmetry piece.

Once something is in law, we don't know how that will be interpreted, not only by the courts but also by civil servants who implement it. Once you start thinking in terms not having to treat equally — it's different — then it's a different ball game altogether. It leaves us very worried.

We live in a province where the English-speaking community, especially recently, has been under siege, I would say, from its own provincial government. We've always turned to the federal government and to the Canadian Parliament as supporters of the English-speaking community. We are now worried. We feel that this support is now tenuous. When something is in law — pieces in the *Charte de la langue française*, which really doesn't add anything for the francophone minority-language communities, which need support and deserve support — the *Charte de la langue française* is a threat to us in the Official Languages Act, and that's our concern.

**Ms. Fraser:** Ms. Ludvig alluded to this: The climate in Quebec has for several years now, but more intensely recently, been one of — hostility is a very strong word, so I'm not saying "hostility" — but of restriction for the English community.

Let me give you, if I may, some examples. In Quebec, under Bill 96, access to provincial government services in English is limited to "historic anglos." For those of you who don't know what "historic anglos" are, they are those who qualify for education in English in Quebec. That is, depending on how you count it, about half of the actual English-speaking population of Quebec.

In education, the provincial government has moved to abolish school boards. There are increasing restrictions on access to English schools. There are caps on enrollment in English CEGEPs. There has been no consultation with the English-speaking community on the new centralization of the education system, and the government has decided that it, not school boards, should be appointing directors general of school boards, who would then be responsible to it.

J'aimerais que vous nous aidiez à comprendre ce qu'il en est, d'abord.

Ensuite, j'aimerais reparler de la question de la Charte de la langue française, parce que c'est primordial. Pourriez-vous nous dire en quoi l'inclusion de cette disposition aura une incidence sur l'interprétation des droits de la communauté minoritaire anglophone au Québec?

**Mme Ludvig :** Je pourrais commencer par la disposition sur l'égalité asymétrique réelle.

Lorsque quelque chose est inscrit dans la loi, nous ne savons pas comment ce sera interprété, non seulement par les tribunaux, mais aussi par les fonctionnaires qui l'appliquent. Si vous commencez à penser qu'il ne faut pas traiter les choses également — c'est différent —, cela change absolument tout. Ça nous inquiète.

Nous vivons dans une province où la communauté anglophone, particulièrement récemment, est, disons-le, prise d'assaut par son propre gouvernement provincial. Nous avons toujours compté sur le gouvernement fédéral et le Parlement canadien pour appuyer la communauté anglophone. Nous sommes maintenant inquiets. Nous sentons que ce soutien est maintenant en péril. Lorsque quelque chose figure dans la loi... Des dispositions dans la Charte de la langue française, qui n'ajoutent vraiment rien pour les communautés minoritaires francophones, qui doivent être appuyées et méritent de l'être... La Charte de la langue française est une menace pour nous, si elle se trouve dans la Loi des langues officielles, et c'est ce qui nous préoccupe.

**Mme Fraser:** Mme Ludvig y a fait allusion : depuis plusieurs années, mais plus intensément récemment, le climat au Québec est — hostile est un mot très fort, donc je ne dirai pas « hostile » — plus restrictif pour la communauté anglophone.

Permettez-moi de vous donner des exemples. Au Québec, en vertu de la loi 96, l'accès aux services provinciaux en anglais est limité aux « anglos historiques ». Pour ceux qui ne savent pas qui ils sont, ce sont ceux qui peuvent avoir accès au système d'éducation en anglais, au Québec, ce qui représente, tout dépendant de la façon dont vous le comptez, environ la moitié de la population anglophone du Québec aujourd'hui.

Au chapitre de l'éducation, le gouvernement provincial a décidé d'abolir les commissions scolaires. Il y a de plus en plus de restrictions à l'accès aux écoles anglophones. Il y a une limite d'inscriptions dans les cégeps anglophones. La communauté anglophone n'a pas été consultée au sujet de la nouvelle centralisation du système d'éducation, et le gouvernement a décidé que c'est lui, non pas les commissions scolaires, qui devait nommer les directeurs généraux des conseils scolaires, et que ceux-ci lui rendraient des comptes.

In health, for a long time now there has been stalling on legally required access plans to health services in English. Not long ago, the government just fired all the members of the relevant provincial committee. They were on the verge of unveiling the plan, and suddenly, they were out of a job.

As I'm told by one person expert in this, with a new centralized system of health care, there's a plan to abolish hospital boards and have one centralized agency in Quebec City make all the decisions. They'll be doing that for francophones as well as anglophones, but francophones have the political weight to push back. Anglophones have much less political weight. Anglophones need the law. When the law and the regulations are all focused on restricting your rights — to go back to the matter of services, I know that francophones in the rest of the country frequently cannot get service in their own language, but that's because the service is not available to them. It's not because the law tells them they cannot get that service.

Everything I just said is provincial, not federal, but I'm trying to describe to you the climate in which the English-speaking community of Quebec has been living, and that may help you understand a little better why we are so concerned about these elements of Bill C-13.

## [Translation]

**Senator Mockler:** I'd like to join everyone in greeting Senator Fraser. I congratulate you for being here tonight, because it's important.

#### [English]

Last week, as I was calling a lot of people in New Brunswick because of our status of official bilingualism, I did some round tables with people from different walks of life.

## [Translation]

Is this bill a step in the right direction? In my opinion, the answer is yes. Now, I'd like to ask you the following question.

# [English]

Could we have more clarity in regard to a passage of your brief that was sent last week? I quote the passage regarding Part VII of the act:

Although progress has been made, we do not believe that Bill C-13 has gone far enough to meet the needs of our communities, or the precedent set in *Canada (Commissioner of Official Languages) v. Canada (Employment and Social Development)* . . . .

Au chapitre de la santé, depuis longtemps maintenant nous attendons les plans d'accès aux services de santé en anglais requis par la loi. Il n'y a pas si longtemps, le gouvernement a simplement renvoyé tous les membres du comité provincial pertinent. Ils étaient sur le point de dévoiler le plan en place, et soudainement, ils ont perdu leur emploi.

Comme me l'a dit un expert en la matière, dans le cadre du nouveau système de santé centralisé, on prévoit abolir les conseils d'administration des hôpitaux et créer un organisme centralisé, à Québec, qui prendra toutes les décisions. C'est ce qui sera fait pour les francophones et pour les anglophones, mais les francophones ont suffisamment de poids politique pour contester la décision. Les anglophones en ont beaucoup moins. Ils ont besoin de la loi. Lorsque la loi et la réglementation visent toutes les deux à restreindre vos droits — pour en revenir à la question des services, je sais qu'il n'est pas rare pour les francophones de ne pas pouvoir se faire servir dans leur langue dans le reste du pays, mais c'est parce que le service n'est pas offert. Ce n'est pas parce que la loi leur dit qu'ils ne peuvent pas y avoir accès.

Tout ce que je viens de dire concerne l'échelle provinciale, non pas fédérale, mais j'essaie de vous décrire le climat dans lequel vit la communauté anglophone au Québec, et cela pourrait vous aider à comprendre un peu mieux pourquoi nous sommes préoccupés par ces aspects du projet de loi C-13.

## [Français]

Le sénateur Mockler: Je veux me joindre à tous ceux qui ont salué la sénatrice Fraser. Je vous félicite d'être ici ce soir, parce que c'est important.

#### [Traduction]

La semaine dernière, j'ai téléphoné à de nombreuses personnes, au Nouveau-Brunswick, pour parler de notre statut de bilinguisme officiel, et j'ai organisé des tables rondes avec des personnes de différents horizons.

## [Français]

Est-ce que le projet de loi est un pas dans la bonne direction? À mon avis, la réponse est oui. Maintenant, je voudrais vous poser la question suivante.

# [Traduction]

Pourrions-nous avoir plus de précisions au sujet de l'extrait suivant de votre mémoire qui a été communiqué la semaine dernière? Je cite l'extrait concernant la partie VII de la loi :

Bien que des progrès aient été réalisés, nous ne croyons pas que le projet de loi C-13 aille assez loin pour répondre aux besoins de nos communautés ou au précédent établi dans l'affaire Canada (Commissaire aux langues officielles) c. Canada (Emploi et Développement social)...

Could you elaborate on what is missing about the precedent set by the court decision that references?

**Ms. Ludvig:** It was a court decision in British Columbia, if I remember it correctly, where Part VII was made not obligatory to apply but as an option for federal services.

I know there were experts here who know better than I on this, but that's the point. That has not been addressed in terms of clarifying and making Part VII as strong as it could be.

We also say in our brief that there are a lot of good things in Bill C-13. We worked together with the francophone community on the first version, and we had a consensus together before the Quebec government joined the discussion, and we had what I thought was a good bill. Bills could always be better. It could even be stronger, but it was a good bill, which we no longer believe because of the intrusion of the *Charte de la langue française* and the whole notion of asymmetry.

#### [Translation]

**Senator Mockler:** What are the possible legal effects of a reference to the Charter of the French Language? I'm talking about references in the preamble to the Official Languages Act, in the purpose of the Official Languages Act and in Part VII of the Official Languages Act. Can you elaborate on this?

**Ms. Sandilands:** First of all, when you look at the references in the preamble and in Part VII, the most striking thing is that the Charter of the French Language is the only provincial statute cited in this list. The other articles in the list are constitutional ones. That's why we're wondering why there's a list like this dealing with the Charter of the French Language, which is put on the same footing as constitutional sections. We wonder why. There are very broad, constitutional consequences to this.

Furthermore, as for the reference to the Charter of the French Language that was added in the purpose clause, if you read that clause now, in all the purposes of the Official Languages Act — there are five of them — the second one states that the purpose is to "support the development of English and French linguistic minority communities" while taking into account the fact that they have different needs. Paragraphs 2(b) and 2(b.1) state that one of the purposes of the Official Languages Act is to advance the equality of status of the two official languages, and add that Quebec's Charter of the French Language aims to protect, strengthen and promote that language. We add this in the purpose clause and also in paragraph 2(b.2), aimed at

Pouvez-vous nous dire ce qui manque dans le précédent établi par la décision mentionnée?

**Mme Ludvig :** Il s'agissait d'une décision rendue par un tribunal de la Colombie-Britannique, si je me souviens bien, où il avait été établi qu'il n'était pas obligatoire d'appliquer la partie VII, mais que c'était plutôt une option pour les services fédéraux.

Je sais que des experts présents ici en savent plus que moi sur le sujet, mais c'est de cela qu'on parle. On n'a pas discuté de la question de savoir si cela clarifiait ou renforçait le plus possible la partie VII.

Nous disons aussi dans notre mémoire qu'il y a beaucoup de points positifs dans le projet de loi C-13. Nous avons travaillé en collaboration avec la communauté francophone pour rédiger la première version et nous avons atteint le consensus avant que le gouvernement du Québec se joigne à la discussion, et nous avions ce que je croyais être un bon projet de loi. Les projets de loi peuvent toujours être améliorés. Il pourrait être encore plus solide, mais c'était un bon projet de loi, ce qui n'est plus le cas, selon nous, en raison de l'ajout de la Charte de la langue française et de toute la notion d'asymétrie.

#### [Français]

Le sénateur Mockler: Quels sont les effets juridiques possibles d'une référence à la Charte de la langue française? Je parle des références dans le préambule de la Loi sur les langues officielles, dans l'objet de la Loi sur les langues officielles et dans la partie VII de la Loi sur les langues officielles. Est-ce que vous pouvez donner plus de précisions à ce sujet?

Mme Sandilands: Premièrement, quand on voit les références dans le préambule et dans la partie VII, la chose la plus frappante est que la Charte de la langue française est la seule loi provinciale citée dans cette liste. Les autres articles dans la liste sont des articles constitutionnels. Voilà pourquoi nous nous demandons pourquoi il y a une liste comme celle-là qui traite de la Charte de la langue française, que l'on met sur le même pied que des articles constitutionnels. Nous nous demandons pourquoi. Il y a des conséquences très larges, des conséquences constitutionnelles à cela.

De plus, pour ce qui est de la référence à la Charte de la langue française qui a été ajoutée dans la disposition sur l'objet, si vous lisez cette disposition maintenant, dans tous les objets de la Loi sur les langues officielles — il y en a cinq —, le deuxième stipule que l'objectif est d'« appuyer le développement des minorités francophones et anglophones » tout en tenant compte du fait qu'ils ont des besoins différents. À l'alinéa 2b) et à l'alinéa 2b.1), l'un des objets de la Loi sur les langues officielles est de favoriser la progression vers l'égalité des deux langues officielles et on ajoute que la Charte de la langue française du Québec vise à protéger, à renforcer et à promouvoir cette langue. On ajoute cela dans la disposition relative à l'objet et aussi à

guaranteeing the existence of a majority-French society in Quebec. However, if we look at all these purposes together, only one law is mentioned, and that's the Charter of the French Language, which is now part of the purpose provision.

Such a provision has implications for the interpretation of all sections of the Official Languages Act. I can also add that, in the interpretation provision, which is section 3.1, the House of Commons added the following to paragraph 3.1(d):

language rights are to be interpreted by taking into account that French is in a minority situation in Canada . . . and that [the two minorities] have different needs.

Here again is an obligation to interpret all the language rights in the Official Languages Act asymmetrically. If you read all these articles together, you see a very clear and striking impact of this asymmetry, and it will have a very negative impact on the English-speaking minority in Quebec.

Senator Mockler: Thank you.

**The Acting Chair:** I wanted to ask the same question; that's why I let the time go on. Could you tell us about the impact on Part VII, please?

Ms. Sandilands: With Part VII, there's yet another level, because we also see section 45.1, which talks about federal-provincial cooperation. There's another mention of the Charter of the French Language. The Quebec government has a very clear policy of establishing direct, bilateral relations with the federal government. Also, in Part VII, there is further asymmetrical terminology that will oblige the federal government to interpret language rights or support under Part VII, and to do so asymmetrically. There is a combination of greater support offered bilaterally, rather than directly to communities. It's the Quebec government that wants this; on the other hand, we note the federal obligation to interpret language rights asymmetrically in Quebec.

The Acting Chair: Thank you very much.

[English]

**Senator Cormier:** First, thank you for your brief. It clearly outlines your concerns and fears regarding the current version of Bill C-13. I also want to thank you for your ongoing and outstanding work for the Quebec English-speaking communities.

Because I'm speaking with my heart, I will speak in French. It is easier for me.

l'alinéa 2b.2), visant à garantir l'existence d'un foyer francophone majoritaire au Québec. Or, si l'on regarde tous ces objets ensemble, il y a seulement une loi qui est mentionnée, et c'est la Charte de la langue française qui fait maintenant de la disposition sur l'objet.

Une telle disposition a des répercussions sur l'interprétation de tous les articles de la Loi sur les langues officielles. Je peux aussi ajouter que, dans la disposition d'interprétation, qui est l'article 3.1, la Chambre des communes a ajouté ce qui suit à l'alinéa 3.1d):

les droits doivent être interprétés en tenant compte du fait que le français est en situation minoritaire au Canada [...] et que [les deux minorités] ont des besoins différents.

Voilà encore une obligation d'interpréter tous les droits linguistiques de la Loi sur les langues officielles de façon asymétrique. Si vous lisez tous ces articles ensemble, on voit un impact très clair et très frappant de cette asymétrie, et cela aura des répercussions très néfastes sur la minorité d'expression anglaise du Québec.

Le sénateur Mockler: Merci.

La présidente suppléante : Je voulais poser la même question; c'est pour cela que j'ai laissé le temps continuer d'avancer. Pourriez-vous nous parler des répercussions sur la partie VII, s'il vous plaît?

Mme Sandilands: Avec la partie VII, il y a encore un autre niveau, parce qu'on voit aussi l'article 45.1, qui parle de la coopération fédérale-provinciale. Il y a là une autre mention de la Charte de la langue française. Il y a une politique très claire du gouvernement du Québec, qui veut établir des relations directes et bilatérales avec le gouvernement fédéral. Aussi, dans la partie VII, on trouve une autre terminologie asymétrique qui obligera le gouvernement fédéral à interpréter les droits linguistiques ou le soutien en vertu de la partie VII, et ce, de façon asymétrique. On note une combinaison avec un plus grand soutien offert de façon bilatérale au lieu que cela se fasse de façon directe auprès des communautés. C'est le gouvernement du Québec qui veut cela; de l'autre côté, on prend note de l'obligation fédérale d'interpréter les droits linguistiques de façon asymétrique au Québec.

La présidente suppléante : Merci beaucoup.

[Traduction]

Le sénateur Cormier: Tout d'abord, merci de votre mémoire. Il expose clairement vos préoccupations et vos craintes concernant la version actuelle du projet de loi C-13. Je tiens également à vous remercier de votre travail continu et exceptionnel pour les communautés anglophones du Québec.

Puisque je m'exprime du fond du cœur, je parlerai en français. C'est plus facile pour moi.

#### [Translation]

First of all, I'd like to thank you for all your hard work. I'd like to say the following to Ms. Ludvig with regard to what you've told us about what certain parliamentarians have said, as well as what is being said in civil society and in the media about opposition to those who, like you, are claiming their rights and their points of view. This situation, this state of affairs must not be taken into account here, around this table, when we are doing legislative work. I won't speak on behalf of all my francophone colleagues from minority communities, but I want you to know that this situation is experienced intensely and daily by francophones outside Quebec, and that our hearts go out to you on this issue.

My first question is for Ms. Fraser; it's very difficult not to refer to the Honourable Joan Fraser as "Senator Fraser." You talk about the possible impact, for francophone communities outside Quebec, of the situation in Quebec due to the inclusion of the Charter of the French Language. I'd like to hear what you have to say about this concern, this red light you've turned on. The difference, if I may say so, is that in the other provinces, English-speaking communities are in the majority, so they don't have the same concern to protect the English language as Quebec has to protect the French language, since it's in a minority setting.

I'd like to better understand your point of view and your concerns on this subject, and also how you articulate them.

**Ms. Fraser:** Of course, one could always argue that the purpose of all this is to protect the French language; there are no precedents for other provinces.

On the other hand, if we establish the principle of accepting discriminatory policies at the federal level — dare I say it — in one province, other provinces may feel a little freer. Far be it from me to say that there will never be anti-French sentiment in other provinces. We're not where we were at the beginning of the last century with Regulation 17 in Ontario, but time is long. We can never guarantee that what is accepted as good policy today will be good policy in the future.

If there are, for example, economic problems or not enough jobs, not enough government funding, there may be movements in other provinces, asking why they should give X or Y for their fellow francophones. I'm not exaggerating; I know there are communities that don't get much. Do you see the principle? In my opinion, all this isn't just theoretical; I've seen too many political changes in my fairly long life to believe that, without firm and symmetrical protection, I can't be sure that everything will always be fine in the best of all possible worlds.

## [Français]

D'entrée de jeu, je veux vous remercier pour tout le travail que vous faites. Je dirai ce qui suit à Mme Ludvig par rapport à ce que vous nous avez communiqué sur ce que certains parlementaires ont dit, ainsi que ce que l'on dit dans la société civile et dans les médias sur l'opposition à ceux et celles qui, comme vous, réclament leurs droits et leurs points de vue. Cette situation, cet état de fait ne doit pas être pris en compte ici, autour de cette table, alors que nous faisons un travail législatif. Je ne parlerai pas au nom de tous mes collègues francophones des milieux minoritaires, mais sachez que cette situation est vécue intensément et quotidiennement par les francophones à l'extérieur du Québec et que nous sommes de tout cœur avec vous sur cette question.

Ma première question s'adresse à Mme Fraser; c'est très difficile de ne pas désigner l'honorable Joan Fraser par le titre « sénatrice Fraser ». Vous parlez de l'impact possible, pour les communautés francophones à l'extérieur du Québec, de la situation au Québec en raison de l'inclusion de la Charte de la langue française. J'aimerais vous entendre au sujet de cette préoccupation, de cette lumière rouge que vous avez allumée. La différence, si je peux me permettre de le dire, c'est que, dans les autres provinces, les communautés anglophones sont majoritaires; elles n'ont donc pas ce souci de protéger de la même manière la langue anglaise que le Québec a le souci de protéger la langue française, puisque cette langue est en milieu minoritaire.

Je voudrais mieux comprendre votre point de vue et vos préoccupations à ce sujet, et aussi comment vous les articulez.

**Mme Fraser :** Évidemment, on pourrait toujours avancer que le but de tout cela est de protéger la langue française; il n'y a pas de précédents pour les autres provinces.

Par contre, si l'on établit le principe d'acceptation de politiques discriminatoires à l'échelle fédérale — si j'ose le dire — dans une province, d'autres provinces peuvent se sentir un peu plus libres. Loin de moi l'idée de dire qu'il n'y aura jamais de sentiment anti-francophone dans les autres provinces. Nous ne sommes plus comme au début du siècle dernier avec le Règlement 17 en Ontario, mais le temps est long. On ne peut jamais garantir que ce qui est accepté comme étant une bonne politique aujourd'hui le sera à l'avenir.

S'il y a, par exemple, des problèmes économiques ou s'il n'y a pas assez d'emplois, pas assez de fonds gouvernementaux, il peut y avoir des mouvements dans les autres provinces, pour demander pourquoi ils devraient donner X ou Y pour leurs concitoyens francophones. Je n'exagère pas; je sais qu'il y a des communautés qui ne reçoivent pas grand-chose. Vous voyez le principe? Selon moi, tout cela n'est pas seulement théorique; j'ai trop vu de changements politiques dans mon assez longue vie pour croire que, sans une protection ferme et symétrique, je ne

Senator Cormier: Thank you for that answer, Ms. Fraser.

[English]

My question relates to your concerns about the inclusion of the charter, the French language charter in Bill C-13, more specifically the fact that Bill 96 pre-emptively makes reference to the "notwithstanding" clause.

My question may be for Ms. Sandilands. I will put this on the table and I want you to comment: Some will argue that the inclusion of the charter of French language in Bill C-13 does not take away rights from English speakers; it is only a statement of fact. In no way is the Charter of the French language incorporated into Bill C-13. To use a legal expression, this is not an incorporation by reference. The inclusion of the Charter of the French language does not subordinate federal institutions, let alone the Official Languages Act, to the Quebec charter.

Bill C-13 does not affect the constitutional rights of anglophones; for example, section 133 of the Constitution Act, 1867 is unaffected, the section providing constitutional guarantees with respect to the use of French and English in the debates of Parliament and the National Assembly of Quebec.

The "notwithstanding" clause, it's clause 33 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, it says it authorizes Parliament or the legislature of a province to derogate from certain provisions of the Charter, under certain sections. It does not apply to language rights sections 16 to 23 from the Charter of Rights and Freedoms. That's what we hear. When we ask that question, that's what they tell us. I want you to comment on this, please

Ms. Sandilands: I have, indeed, heard that precise rebuttal.

A couple of comments: First, many have argued — and Bill 96 has now been challenged on the basis that it does infringe section 133 of the Constitution Act, 1867. I believe Robert Leckey, a dean at McGill, expressed his view before this committee that it may well infringe section 133.

To see that legislation referenced in the federal Official Languages Act, whose purpose before Bill C-13 was to protect and uphold minority language rights, is a contradiction. How can a provincial act that infringes constitutional language rights be

peux pas être sûre que tout sera toujours beau dans le meilleur des mondes.

Le sénateur Cormier : Merci pour cette réponse, madame Fraser.

[Traduction]

Ma question concerne vos préoccupations touchant l'inclusion de la Charte, la Charte de la langue française, dans le projet de loi C-13, plus précisément le fait que la loi 96 mentionne à titre préventif la disposition de « dérogation ».

Ma question pourrait être pour Mme Sandilands. Je vais dire ce que j'ai à dire et j'aimerais que vous commentiez : certains affirmeront que l'inclusion de la Charte de la langue française dans le projet de loi C-13 n'enlève rien aux droits des anglophones; il s'agit seulement d'un exposé des faits. La Charte de la langue française n'est en aucun cas intégrée dans le projet de loi C-13. Pour reprendre une expression utilisée en droit, il ne s'agit pas d'une incorporation par renvoi. L'inclusion de la Charte de la langue française ne subordonne pas les institutions fédérales, encore moins la Loi sur les langues officielles, à la charte québécoise.

Le projet de loi C-13 ne touche pas les droits constitutionnels des anglophones. Par exemple, l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867 n'est pas touché, c'est l'article qui prévoit des garanties constitutionnelles quant à l'utilisation du français et de l'anglais dans les débats du Parlement et de l'Assemblée nationale du Québec.

La disposition de « dérogation », soit l'article 33 de la Charte canadienne des droits et libertés, autorise le Parlement ou les assemblées législatives provinciales à déroger à certaines dispositions de la Charte, au titre de certains articles. Cela ne s'applique pas aux droits linguistiques visés par les articles 16 à 23 de la Charte des droits et libertés. C'est ce que nous entendons dire. Quand nous posons cette question, c'est ce qu'ils nous disent. J'aimerais savoir ce que vous en pensez, s'il vous plaît.

**Mme** Sandilands : J'ai en effet entendu cette réplique précise.

J'ai deux ou trois commentaires à faire : d'abord, de nombreuses personnes ont affirmé... et la loi 96 est maintenant contestée au motif qu'elle enfreint l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867. Je crois que Robert Leckey, un doyen de l'Université McGill, a déclaré devant ce comité que le projet de loi 96 pourrait bien enfreindre l'article 133.

Le fait que cette loi soit mentionnée dans la Loi sur les langues officielles fédérale, dont l'objectif avant le projet de loi C-13 était de protéger et de faire respecter les droits des minorités linguistiques, est contradictoire. Comment une loi provinciale

referenced and upheld in the federal Official Languages Act? That's the number one thing.

The second thing, in terms of the "notwithstanding" clause, it's perfectly correct to say that it wouldn't override language rights. The key point that has not yet been made is that citing a provincial law that pre-emptively and sweepingly uses the notwithstanding clause for the second time in history, the way this has been done — it has been done in Bill 21 and then in Bill 96 — for a federal act to cite that and essentially sanction, that will make it very difficult for a court to accept submissions from the Attorney General of Canada if the Attorney General of Canada ever gets up and opposes the use of the "notwithstanding" clause in that manner. It is contradictory to, on the one hand, disclaim it and, on the other hand, endorse it in this bill.

**Senator Cormier:** Thank you. I won't bring this conversation further. I wanted this to be on the record so we can have a conversation around this specific issue. Thank you.

Senator Clement: Such a thoughtful panel, thank you.

I sit here with a lot of intersectionality. My father is 101; he is anglophone, a Montrealer, and does not speak French. *Maman* is Franco-Manitoban. I sit here as Franco-Ontarian. My brother is married to an historic anglophone.

There is a point to my personal reference. I am back on Indigenous languages. We are hearing about an Indigenous languages act, but I don't think that all the solutions lie in one place. They might also lie in the Official Languages Act.

Indigenous groups — the briefs they have submitted — tell us that "official languages" need to refer to UNDRIP and the fact that Indigenous people can't rise within the ranks of the federal government if they don't have both French and English. The fact they don't have both French and English is often because of our historically colonial situation.

I'm getting this on the record, obviously, but I would appreciate any thoughts you might have about that. It feels like silos. We are a people, a nation, that is adept at complexity; that's what we do here. Why can't we use that strength here?

Ms. Ludvig: It's a good question. I wish I could answer it.

qui porte atteinte aux droits linguistiques constitutionnels peut-elle être mentionnée et maintenue dans la Loi sur les langues officielles fédérale? C'est la première chose.

La deuxième chose, en ce qui concerne la disposition de « dérogation », c'est qu'il est tout à fait correct de dire qu'elle n'outrepasserait pas les droits linguistiques. Un point essentiel n'a pas encore été abordé : le fait de citer une loi provinciale qui utilise de manière préventive et radicale la disposition de dérogation pour la deuxième fois dans l'histoire, de la façon dont cela a été fait — cela a été fait pour la loi 21, puis pour la loi 96 —, le fait qu'une loi fédérale cite cela et impose essentiellement une sanction, rendra très difficile pour un tribunal d'accepter les observations du procureur général du Canada, si celui-ci décide un jour de s'opposer à l'utilisation de la disposition de « dérogation » de cette façon. C'est contradictoire de la rejeter d'une part et de l'approuver dans ce projet de loi, d'autre part.

Le sénateur Cormier: Merci. Je n'approfondirai pas davantage le sujet. Je voulais que cela figure dans le compte rendu pour que l'on puisse avoir une discussion sur cette question spécifique. Merci.

La sénatrice Clement : Un groupe de témoins si réfléchi. Merci.

Je représente ici beaucoup d'intersectionnalité. Mon père est âgé de 101 ans; il est anglophone, Montréalais et ne parle pas français. Maman est Franco-Manitobaine. Je suis Franco-Ontarienne. Mon frère est marié à une anglophone historique.

La référence à ma situation personnelle n'est pas anodine. Je reviens sur les langues autochtones. On entend parler d'une loi sur les langues autochtones, mais je ne pense pas que toutes les solutions se trouvent au même endroit. Elles peuvent également se trouver dans la Loi sur les langues officielles.

Les groupes autochtones — les mémoires qu'ils ont présentés — nous disent que les « langues officielles » doivent renvoyer à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, la DNUDPA, et au fait que les Autochtones ne peuvent pas s'élever dans la hiérarchie du gouvernement fédéral s'ils ne parlent pas à la fois le français et l'anglais. Le fait qu'ils ne parlent pas et le français et l'anglais est souvent une conséquence de notre situation historiquement coloniale.

Cela sera évidemment consigné au compte rendu, mais j'aimerais savoir ce que vous pensez de cette question. On a l'impression qu'il y a un cloisonnement. Nous sommes un peuple, une nation, qui peut composer avec la complexité; c'est ce que nous faisons ici. Pourquoi ne pouvons-nous pas utiliser cette force ici?

**Mme Ludvig :** C'est une bonne question. J'aimerais pouvoir y répondre.

But you're right; of course, you're right. We have to find ways in which we respond to the Indigenous communities' concerns. I don't know. Is it in the Official Languages Act? Maybe; I don't know. I'm not the expert; I can't answer. But you bring up some very important points, and I'm glad they're going to be on the record.

**Ms. Fraser:** It's important for us to distinguish between the official languages of Canada and Canadian languages. There are many Indigenous languages. They are all Canadian languages, and they deserve the respect and the support that comes with being Canadian.

In terms of high positions in the federal public service, there is probably a need there for some hard thinking. The only areas I see where it would be really vital to have a good command of both official languages would be legal — justice — because the laws of Canada are written in both languages. You need to be able to struggle back and forth from one to the other to understand fully what a bill is saying sometimes.

But is this bill — this flawed attempt at improving the Official Languages Act — the right place to do that, particularly if the Parliament is going to move quickly on this bill? Because it's a very complex issue that you raise. I'm really glad to hear you raise it. Serious thought needs to go into it.

**Ms. Sandilands:** Thank you for raising this. I will just add a fact that is that the Assembly of First Nations of Quebec and Labrador just recently filed a court challenge against Bill 96. I believe bases include that it infringes upon aboriginal rights under the Constitution Act, 1982, and on equality rights, as well. That's perhaps another question mark around the French language Charter inclusion in the Official Languages Act.

**The Acting Chair:** We are at the end of this panel. Thank you for attending today, witnesses. It was extremely answering. Thank you for providing clarity on the questions that were asked. Senator Fraser, it's always a pleasure.

## [Translation]

Thank you very much, Ms. Ludvig and Ms. Sandilands.

Thank you for being with us. For our third panel of witnesses, we are very pleased to welcome the Honourable Ginette Petitpas Taylor, P.C., M.P., Minister of Official Languages, and the Honourable Mona Fortier, P.C., M.P., President of the Treasury Board. Minister Petitpas Taylor is accompanied by Canadian Heritage officials Isabelle Mondou, Deputy Minister, Julie Boyer, Assistant Deputy Minister, Official Languages, Heritage

Mais vous avez raison; bien sûr, vous avez raison. Nous devons trouver des moyens de répondre aux préoccupations des communautés autochtones. Je ne sais pas. La réponse se trouve-t-elle dans la Loi sur les langues officielles? Peut-être; je ne sais pas, je ne suis pas l'experte; je ne peux pas répondre. Mais vous soulevez des points très importants, et je suis contente de savoir qu'ils figureront dans le compte rendu.

Mme Fraser: Il est important de faire la distinction entre les langues officielles du Canada et les langues canadiennes. Il existe de nombreuses langues autochtones. Ce sont toutes des langues canadiennes, et elles méritent le respect et le soutien qui vient avec le fait d'être Canadien.

En ce qui concerne les postes haut placés dans la fonction publique fédérale, il faudra probablement y réfléchir sérieusement. Le seul domaine dans lequel je considère qu'il serait vraiment essentiel d'avoir une bonne maîtrise des deux langues officielles, ce serait le domaine juridique — la justice —, car les lois du Canada sont rédigées dans les deux langues. On doit passer de l'une à l'autre pour comprendre pleinement ce que dit le projet de loi, parfois.

Mais ce projet de loi — cette tentative boiteuse d'améliorer la Loi sur les langues officielles — est-il le bon endroit pour le faire, surtout si le Parlement veut adopter rapidement le projet de loi? Car vous soulevez une question très complexe. Je suis contente que vous l'ayez soulevée. Il faut y réfléchir sérieusement.

Mme Sandilands: Merci de soulever la question. J'ajouterais simplement que l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador a récemment interpellé les tribunaux pour contester la loi 96. Je crois que les motifs comprennent le fait qu'elle porte atteinte aux droits des peuples autochtones en vertu de la Loi constitutionnelle de 1982 et aux droits à l'égalité également. C'est peut-être un autre point d'interrogation concernant l'inclusion de la Charte de la langue française dans la Loi sur les langues officielles.

La présidente suppléante : Nous arrivons à la fin de notre discussion avec ce groupe de témoins. Je remercie les témoins d'être venus aujourd'hui. C'était très informatif. Merci d'avoir apporté des précisions aux questions qui ont été posées. Sénatrice Fraser, c'est toujours un plaisir.

## [Français]

Merci beaucoup, mesdames Ludvig et Sandilands.

Je vous remercie d'être avec nous. Pour notre troisième groupe de témoins, nous sommes très heureux d'accueillir l'honorable Ginette Petitpas Taylor, c.p., députée, ministre des Langues officielles, ainsi que l'honorable Mona Fortier, c.p., députée, présidente du Conseil du Trésor. La ministre Petitpas Taylor est accompagnée par des fonctionnaires de Patrimoine canadien : Isabelle Mondou, qui est sous-ministre, Julie Boyer qui est

and Regions, and Sarah Boily, Director General, Official Languages. Minister Fortier is accompanied by Treasury Board Secretariat officials: Carsten Quell, Executive Director, Official Languages Centre of Excellence, Office of the Chief Human Resources Officer, and Karim Adam, Director, Oversight and Compliance, Official Languages Centre of Excellence, Office of the Chief Human Resources Officer.

Welcome. Thank you for accepting our invitation. We're ready to hear your opening statements, beginning with Minister Petitpas Taylor. A question period will follow with the senators.

The Honourable Ginette Petitpas Taylor, P.C., M.P., Minister of Official Languages: Madam Chair, ladies and gentlemen of the committee, good morning.

# [English]

I would like to start by acknowledging that we are gathered on the traditional unceded territory of the Algonquin Anishinaabeg people.

I am pleased to participate in your review of Bill C-13, whose short title is, An Act for the Substantive Equality of Canada's Official Languages. Since I appeared before you in February, we have made good progress on official languages. In fact, we recently announced the new Action Plan for Official Languages 2023-2028. The action plan includes historic investments totalling more than \$4.1 billion over the next five years, the largest amount ever provided by a government to support official languages.

## [Translation]

We consulted thousands of stakeholders last year to ensure that the action plan would meet the needs of our communities.

#### [English]

This plan is one of two main pillars of the reform of our languages regime. The other, of course, is Bill C-13. Members of Parliament have now examined it closely and have tabled more than 200 amendments to the House of Commons Standing Committee on Official Languages.

#### [Translation]

The bill is now in your hands. I'm grateful to you for having done the preliminary study, and I'm at your disposal to study the bill. Without the solid expertise of your committee, Bill C-13 would not be as well calibrated as it is. Long before it was

sous-ministre adjointe, Langues officielles, patrimoine et régions et Sarah Boily, qui est directrice générale des Langues officielles. La ministre Fortier est accompagnée par des fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor : Carsten Quell, directeur exécutif, Centre d'excellence en langues officielles, Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines et Karim Adam, directeur, Surveillance et conformité, Centre d'excellence en langues officielles, Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines.

Bienvenue parmi nous. Merci d'avoir accepté notre invitation. Nous sommes prêts à entendre vos déclarations préliminaires, en commençant par la ministre Petitpas Taylor. Une période des questions suivra avec les sénateurs et les sénatrices.

L'honorable Ginette Petitpas Taylor, c.p., députée, ministre des Langues officielles : Madame la présidente, mesdames et mesdames et messieurs les membres du comité, bonjour.

## [Traduction]

J'aimerais d'abord souligner que nous sommes réunis sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Je suis ravie de participer à votre étude du projet de loi C-13 dont le titre abrégé est Loi visant l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada. Depuis que j'ai comparu devant vous, en février, nous avons bien progressé au chapitre des langues officielles. En fait, nous avons récemment annoncé le nouveau plan d'action 2023-2028 pour les langues officielles. Le plan d'action comprend des investissements historiques s'élevant à plus de 4,1 milliards de dollars pour les cinq prochaines années, le montant le plus élevé jamais accordé par un gouvernement au soutien des langues officielles.

## [Français]

Nous avons consulté des milliers d'intervenants l'année dernière afin que le plan d'action puisse répondre aux besoins de nos communautés.

#### [Traduction]

Ce plan est l'un des deux principaux piliers de la réforme de notre régime linguistique. L'autre est bien sûr le projet de loi C-13. Les députés l'ont maintenant étudié attentivement et ont déposé au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes plus de 200 amendements.

#### [Français]

Le projet de loi est maintenant entre vos mains. Je vous suis reconnaissante d'en avoir fait l'étude préalable et je suis à votre disposition pour l'étude du projet de loi. Sans la solide expertise de votre comité, le projet de loi C-13 ne serait pas aussi bien

tabled, your reports and recommendations pointed the way to modernizing the Official Languages Act.

At this very moment, the decline of French in Canada continues below the critical threshold. Official languages stakeholders are unanimous and concerned. They are calling for the rapid adoption of Bill C-13, an essential lever for reversing this trend. Personally, I'm convinced that, with the adoption of Bill C-13, a decisive step will be taken to strengthen bilingualism in the country and protect official language minority communities. However, I know that the expectations of the country's francophone and anglophone communities are high. The bar is high, and it needs to be.

In minority communities, people often tell me how important official languages reform is to them, and how they are counting on its benefits to help them continue their development. We are also aware of the importance of the rights of Indigenous communities.

As we make very clear in this bill, nothing in the Official Languages Act contravenes the rights set out in the Indigenous Languages Act. Bill C-13 makes two references to the importance of these rights, and ensures that the bill does not in any way abrogate existing or future rights.

The government is committed to supporting Indigenous languages in a number of ways, including the Indigenous Languages Act and the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act. Reconciliation is essential, and we will continue to work with our Indigenous partners along this path.

### [English]

Madam Chair, I would like to highlight a few measures that will help official language minority communities meet the challenges they face. First, we've been asked to give the Commissioner of Official Languages more powers, and we propose to do just that with Bill C-13. For example, we give the commissioner the power to impose administrative monetary penalties on certain privatized entities and Crown corporations in the transportation sector that serve the travelling public.

# [Translation]

Secondly, Bill C-13 introduces a new obligation to adopt a francophone immigration policy, the objective of which is to restore and increase the demographic weight of francophone minority communities.

calibré. Bien avant son dépôt, vos rapports et recommandations ont indiqué la voie à suivre pour moderniser la Loi sur les langues officielles.

En ce moment même, le déclin du français au Canada se poursuit sous le seuil critique. Les intervenants en langues officielles sont unanimes et préoccupés. Ils demandent l'adoption rapide du projet de loi C-13, un levier indispensable pour renverser cette tendance. Personnellement, je suis convaincue que, avec l'adoption du projet de loi C-13, une étape déterminante sera franchie pour renforcer le bilinguisme au pays et protéger les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Cependant, je sais que les attentes des communautés francophones et anglophones au pays sont grandes. La barre est haute et se doit de l'être.

Dans les milieux minoritaires, les gens me disent souvent à quel point la réforme des langues officielles leur tient à cœur, et qu'ils misent sur ses bienfaits pour poursuivre leur développement. Nous sommes également conscients de l'importance des droits des communautés autochtones.

Comme nous l'indiquons très clairement dans ce projet de loi, rien dans la Loi sur les langues officielles ne contrevient aux droits énoncés dans la Loi sur les langues autochtones. Le projet de loi C-13 mentionne à deux reprises l'importance de ces droits et s'assure que ce projet de loi n'abroge d'aucune manière les droits déjà conférés ainsi que ceux qui pourraient l'être.

Le gouvernement s'est engagé à soutenir les langues autochtones de plusieurs manières, notamment avec la Loi sur les langues autochtones et la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. La réconciliation est essentielle et nous continuerons de travailler avec nos partenaires autochtones sur cette voie.

#### [Traduction]

Madame la présidente, j'aimerais souligner quelques mesures qui aideront les communautés de langue officielle en situation minoritaire à relever les défis auxquels elles font face. Premièrement, on nous a demandé de confier plus de pouvoirs au commissaire aux langues officielles, et c'est ce que nous proposons avec le projet de loi C-13. Par exemple, nous donnons au commissaire le pouvoir d'imposer des sanctions administratives pécuniaires à certains organismes privés et certaines sociétés d'État du secteur du transport qui servent le public voyageur.

# [Français]

Deuxièmement, le projet de loi C-13 prévoit une nouvelle obligation pour ce qui est d'adopter une politique d'immigration francophone, dont l'objectif est de rétablir et d'accroître le poids démographique des communautés francophones en situation minoritaire.

## [English]

Third, we focus attention on the positive measures set out in Part 7 of the Official Languages Act.

#### [Translation]

We are proposing a more precise framework for positive measures. For example, we specify that they should be concrete, and we suggest including illustrative examples of positive measures directly in the text of the law.

# [English]

Fourth, we propose to strengthen the powers of the Treasury Board. As a central agency, it is well equipped to enforce and monitor the official language obligations of federal institutions. Federal institutions will have to consider how they will take positive measures in carrying out their mandates. To do so, they will have to rely on analysis along the same lines at Gender-based Analysis Plus.

## [Translation]

Finally, in the area of justice, Bill C-13 formalizes the federal government's role in taking into account a tribunal's ability to function in both official languages when making appointments to superior courts. Honourable senators, I would like to acknowledge the important work you have done in the Senate in examining this bill. I thank you and am grateful to you. Today, I would like to reiterate my commitment to collaborating fully with you. Thank you again for inviting me to the committee. I'd now like to turn the floor over to my colleague.

The Honourable Mona Fortier, P.C., M.P., President of the Treasury Board: Thank you, Madam Chair and members of the committee, for this opportunity to speak to you about Treasury Board's enhanced role in official languages governance, as proposed in Bill C-13.

This legislation represents historic progress in advancing the language rights of Canadians across the country, progress that has been supported by all parties in the other place.

I'm pleased to be joined today by Carsten Quell and Karim Adam.

I'll make a brief statement, and then we'll be happy to take your questions.

### [Traduction]

Troisièmement, nous accordons de l'attention aux mesures positives exposées à la partie VII de la Loi sur les langues officielles.

#### [Français]

Nous proposons de mieux encadrer les mesures positives. Par exemple, nous précisons qu'elles devraient être concrètes et nous suggérons des exemples éclairants de mesures positives directement dans le texte de la loi.

## [Traduction]

Quatrièmement, nous proposons de renforcer les pouvoirs du Conseil du Trésor. En tant qu'organisme central, il est bien équipé pour faire respecter et contrôler les obligations des institutions fédérales en matière de langues officielles. Les institutions fédérales devront réfléchir aux mesures positives à prendre pour exécuter leurs mandats. Pour le faire, elles devront s'appuyer sur des analyses du genre de l'analyse comparative entre les sexes plus.

## [Français]

Enfin, en matière de justice, le projet de loi C-13 formalise le rôle du gouvernement fédéral dans la prise en compte de la capacité d'un tribunal à fonctionner dans les deux langues officielles lors des nominations aux cours supérieures. Honorables sénateurs et sénatrices, j'aimerais souligner le travail important que vous avez effectué au Sénat lors de l'examen de ce projet de loi. Je vous remercie et vous en suis reconnaissante. Je tiens aujourd'hui à réitérer mon engagement à collaborer pleinement avec vous. Merci encore de m'avoir invitée au comité. Je cède la parole à ma collègue.

L'honorable Mona Fortier, c.p., députée, présidente du Conseil du Trésor : Je vous remercie, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du comité, de me donner l'occasion de vous parler du rôle accru du Conseil du Trésor en matière de gouvernance des langues officielles, tel que proposé dans le projet de loi C-13.

Cette législation constitue un progrès historique pour faire avancer les droits linguistiques des Canadiennes et des Canadiens dans tout le pays, un progrès qui a été soutenu par tous les partis à l'autre endroit.

Je suis heureuse d'être accompagnée aujourd'hui de Carsten Quell et de Karim Adam.

Je vais faire une brève allocution, puis nous serons heureux de répondre à vos questions.

### [English]

Madam Chair, as has been mentioned on previous occasions, the government has been hard at work for several years on updating Canada's Official Languages Act, and we've taken note of the committee's November report on the content of Bill C-13 and the important point it raises.

#### [Translation]

As the committee indicated in its report, the role of Treasury Board in the governance of official languages has been the subject of much debate.

In its current form, Bill C-13 proposes that the President of the Treasury Board be the minister responsible for leading and coordinating the government-wide implementation of the Official Languages Act and ensuring its good governance.

In addition, the bill strengthens Treasury Board's powers to ensure better monitoring of compliance and more rigorous evaluation of the measures taken by federal institutions to fulfill their official languages obligations.

## [English]

The Treasury Board's coordination and oversight powers also expanded to include the measures federal institutions take for the development of vitality of official language minority communities, the equality of status and use of French and English, and the promotion of French in Canadian society.

As the employer of the public service and with the responsibility for official-languages policy direction, the Treasury Board Secretariat would be mandated to issue new directives and regulations to support federal institutions and hold them accountable for meeting their official-languages obligations.

#### [Translation]

Treasury Board plays an important role in the new governance of official languages.

The expanded roles and responsibilities set out in Bill C-13 will foster greater compliance, accountability and transparency on the part of federal institutions. This will translate into better support for both English-speaking and French-speaking Canadians.

Personally, as a proud Franco-Ontarian and one of the millions living in official language minority communities across Canada, I couldn't agree more.

### [Traduction]

Madame la présidente, comme on l'a déjà mentionné plusieurs fois, le gouvernement a travaillé d'arrache-pied pendant plusieurs années pour mettre à jour la Loi sur les langues officielles du Canada, et nous avons pris note du rapport de novembre du comité, sur le contenu du projet de loi C-13, et du point important qu'il soulève.

#### [Français]

Comme le comité l'a indiqué dans son rapport, le rôle du Conseil du Trésor dans la gouvernance des langues officielles a fait l'objet de beaucoup de débats.

Dans sa forme actuelle, le projet de loi C-13 propose que la personne assumant la présidence du Conseil du Trésor soit le ou la ministre responsable de diriger et de coordonner la mise en œuvre pangouvernementale de la Loi sur les langues officielles et d'en assurer la bonne gouvernance.

De plus, le projet de loi renforce les pouvoirs du Conseil du Trésor pour assurer un meilleur suivi de la conformité et une évaluation plus rigoureuse des mesures prises par les institutions fédérales pour remplir leurs obligations en matière de langues officielles.

#### [Traduction]

Les pouvoirs de coordination et de surveillance du Conseil du Trésor ont également été étendus pour inclure les mesures que les institutions fédérales prennent pour favoriser la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire, l'égalité de statut, l'utilisation du français et de l'anglais et la promotion du français dans la société canadienne.

En tant qu'employeur de la fonction publique qui a la responsabilité de l'orientation stratégique en matière de langues officielles, le Secrétariat du Conseil du Trésor serait chargé de publier de nouvelles directives et de nouveaux règlements pour soutenir les institutions fédérales et les tenir responsables du respect de leurs obligations en matière de langues officielles.

#### [Français]

Le Conseil du Trésor joue un rôle important dans la nouvelle gouvernance des langues officielles.

L'élargissement des rôles et responsabilités énoncés dans le projet de loi C-13 favorisera une conformité, une responsabilisation et une transparence accrues de la part des institutions fédérales. Cela se traduira par un meilleur soutien pour les Canadiens et Canadiennes francophones et anglophones.

Personnellement, en tant que fière Franco-Ontarienne faisant partie des millions de personnes qui vivent dans des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada, je suis tout à fait d'accord.

I look forward to implementing Treasury Board's enhanced leadership and oversight functions, so that federal institutions realize the full potential of our new Official Languages Act.

I hope we can count on your support for the bill.

## [English]

Finally, let me express the government's sincere appreciation for the time and effort the committee has put into studying and advancing reflections on the act. I concur with my colleague that I know you've spent many hours, and I want to sincerely thank you for that hard work.

The bill is proof that the government is responding to the desires of Canadians to reinforce official languages.

#### [Translation]

We are now ready to answer your questions.

The Acting Chair: Thank you very much, Ms. Fortier and Ms. Petitpas Taylor.

We will now begin question period.

**Senator Clement:** Good morning, everyone. It's good to see you.

It's true that the Standing Senate Committee on Official Languages has worked hard. Thank you for mentioning that. You've also worked hard, and here we are.

Ms. Petitpas Taylor, you talked about Indigenous languages in your speech. I'd like to ask you a question about that.

The Assembly of First Nations has submitted a brief to the House of Commons Standing Committee on Official Languages, arguing that Bill C-13 creates barriers for Indigenous peoples. It argues that they will have difficulty gaining access to senior positions in the federal public service. She suggests that exempting Indigenous Canadians from bilingual language requirements would be consistent with Canada's commitments under the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.

Statistics Canada reports that only 10% of First Nations people speak both English and French. Only 5% speak French as a colonial language, and 85% speak only English. As a result, 90% of First Nations people will not be able to hold senior positions in the federal government, because they are not bilingual. There is a recommendation to create an exemption.

J'ai hâte de mettre en œuvre les fonctions accrues de leadership et de surveillance du Conseil du Trésor, afin que les institutions fédérales réalisent le plein potentiel de notre nouvelle Loi sur les langues officielles.

J'espère que nous pourrons compter sur votre appui au projet de loi.

# [Traduction]

Enfin, permettez-moi d'exprimer la sincère reconnaissance du gouvernement pour le temps et les efforts que le comité a consacrés à l'étude de la loi et aux discussions sur celles-ci. Je suis d'accord avec ma collègue, je sais que vous y avez passé de nombreuses heures, et je tiens sincèrement à vous remercier de ce bon travail.

Le projet de loi est la preuve que le gouvernement répond au désir des Canadiens de renforcer les langues officielles.

#### [Français]

Nous sommes maintenant prêts à répondre à vos questions.

La présidente suppléante : Merci beaucoup, mesdames Fortier et Petitpas Taylor.

Nous allons maintenant commencer la période des questions.

La sénatrice Clement : Bonjour à vous tous. Je suis contente de vous voir.

C'est vrai que le Comité sénatorial permanent des langues officielles a travaillé fort. Je vous remercie de le mentionner. Vous aussi, vous avez aussi travaillé fort, et nous sommes rendus là.

Madame Petitpas Taylor, vous avez parlé des langues autochtones dans votre allocution. J'aimerais vous poser une question à ce sujet.

L'Assemblée des Premières Nations a soumis un mémoire au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes et elle soutient que le projet de loi C-13 crée des obstacles pour les peuples autochtones. Elle soutient que ces derniers auront de la difficulté à avoir accès à des postes supérieurs dans la fonction publique fédérale. Elle suggère que le fait d'exempter les Canadiens autochtones des exigences linguistiques bilingues serait conforme aux engagements du Canada en vertu de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Statistique Canada rapporte que seulement 10 % des membres des Premières Nations parlent à la fois l'anglais et le français. Seulement 5 % d'entre eux parlent le français comme langue coloniale et 85 % ne parlent que l'anglais. Par conséquent, 90 % des membres des Premières Nations ne pourront pas occuper des postes supérieurs au sein du gouvernement fédéral, parce qu'ils

I'd like to know if you're in favor of exempting Indigenous Canadians from these bilingual language requirements. I'd also like to know if there's room for reconciliation in Bill C-13.

You said that the legislation did not derogate, did not infringe — That's negative language, obviously.

Is there room for something more affirmative regarding Indigenous languages and reconciliation within Bill C-13?

**Ms. Petitpas Taylor:** I'll start and then turn it over to my colleague, the President of the Treasury Board.

First of all, thank you very much for the question. I think the reality is that here in Canada, we have over 70 Indigenous languages from coast to coast to coast. We recognize that many of these languages are endangered and that we need to ensure that special attention is paid to them.

During the development of Bill C-13, we made it very clear on two occasions that we want to ensure that Bill C-13 does not cause any barriers to Indigenous languages.

We want to make sure that no obstacles are created to the reappropriation, revitalization and strengthening of Indigenous languages in Canada. In our opinion, this is very important.

When Bill C-13 was being drafted, Minister Joly had already begun to do this work. We held consultations with Indigenous leaders across the country. We wanted to know if they were comfortable with the approach of Bill C-13, and we wanted their feedback.

In the consultations and meetings Minister Joly held, Indigenous leaders were generally in agreement with the approach and the key message. However, they wanted us to do more to protect and promote Indigenous languages in this country.

The Indigenous languages bill that has been tabled is designed to ensure that there will be a legislative vehicle to protect and promote the languages that need our support, as well as to provide funding to build the necessary resources to encourage the work that needs to be done to ensure that we don't lose these languages.

I would like to add that the Indigenous Languages Commissioner and the office that has been established will ensure that the work continues. ne sont pas bilingues. Il y a une recommandation visant à créer une exemption.

J'aimerais savoir si vous êtes favorable au fait d'exempter les Canadiens autochtones de ces exigences linguistiques bilingues. J'aimerais aussi savoir s'il y a de la place pour la réconciliation à l'intérieur du projet de loi C-13.

Vous avez dit que la loi ne dérogeait pas, ne portait pas atteinte... C'est un langage négatif, évidemment.

Y a-t-il de la place pour quelque chose de plus affirmatif en ce qui concerne les langues autochtones et la réconciliation à l'intérieur du projet de loi C-13?

**Mme Petitpas Taylor :** Je vais commencer, puis je céderai la parole à ma collègue la présidente du Conseil du Trésor.

Premièrement, je vous remercie beaucoup de cette question. Je pense qu'on doit reconnaître en réalité qu'ici, au Canada, nous avons plus de 70 langues autochtones d'un océan à l'autre. Nous reconnaissons que plusieurs de ces langues sont menacées et qu'on doit s'assurer qu'une attention spéciale est accordée aux langues autochtones.

Lors de l'élaboration du projet de loi C-13, nous avons été très clairs à deux reprises en affirmant que nous voulons nous assurer que le projet de loi C-13 ne cause aucun obstacle aux langues autochtones.

Nous voulons nous assurer qu'on ne va pas créer d'obstacles à la réappropriation, à la revitalisation et au renforcement des langues autochtones au Canada. À notre avis, c'est très important.

Lors de l'élaboration du projet de loi C-13, la ministre Joly avait déjà commencé à faire ce travail. Nous avons tenu des consultations avec les leaders autochtones au pays. Nous voulions savoir s'ils étaient à l'aise avec l'approche du projet de loi C-13 et nous voulions avoir leurs commentaires.

Lors des consultations et des rencontres que la ministre Joly a tenues, les leaders autochtones étaient généralement d'accord sur cette approche et sur le message clé. Toutefois, ils voulaient que nous en fassions davantage pour protéger et promouvoir les langues autochtones au pays.

Le projet de loi sur les langues autochtones qui a été déposé vise à assurer qu'il y aura un véhicule législatif pour protéger et promouvoir les langues qui ont besoin de notre appui, ainsi qu'à fournir un financement pour mettre sur pied les ressources nécessaires pour encourager le travail qui doit être fait pour nous assurer de ne pas perdre ces langues.

J'aimerais ajouter que le commissaire aux langues autochtones et le bureau qui a été établi s'assureront que le travail continue de se faire. I've been Minister of Official Languages for a year and a half. Obviously, Minister Joly had done some work, but before introducing the new Bill C-13, I had conversations with the Indigenous Languages Commissioner, Mr. Ignace. Also, as Minister of Official Languages, I had the chance to meet with the ministers responsible for Indigenous languages in Nunavik and the Yukon to have another exchange with them. The message is clear: They want us to do more to protect Indigenous languages.

Once again, the Indigenous Languages Act is an indispensable vehicle for ensuring that we can do the necessary work.

As for the question about the public service, I'll ask Ms. Fortier to speak to that.

**Ms. Fortier:** Thank you. I think we understand very well, as a government, that some Indigenous public servants may see official language requirements as an obstacle to their career progression in the federal public service.

We are developing a new second-language training framework for the public service that addresses the needs of all learners, including the specific needs of Indigenous people. We are also working with Indigenous employees to remove any barriers they may face in learning English or French.

By way of background, three-fifths of federal jobs are open to unilingual candidates, and regulations allow two-year exemptions to enable new employees to meet bilingualism requirements. This is something that exists.

To give you some good news, this fall, six Indigenous public servants graduated from the first cohort of the Mosaic program which was offered, and which trained them for appointment to management positions. The government recognizes that speaking an Indigenous language is an asset. An analysis of the use of Indigenous languages by public servants in delivering services to Canadians is currently underway. We will continue to provide ways to improve access to services through training and other programs we have in place.

I hope that answers your questions.

**Ms. Petitpas Taylor:** Just to add to that, you mentioned the issue of reconciliation. Reconciliation is essential. We must continue to work with our Indigenous partners to ensure that we continue this journey together. We absolutely want to make sure that we continue to work with our Indigenous colleagues.

J'occupe le poste de ministre des Langues officielles depuis un an et demi. Évidemment, la ministre Joly avait fait du travail, mais avant de déposer le nouveau projet de loi C-13, j'ai eu des conversations avec le commissaire aux langues autochtones, M. Ignace. Aussi, comme ministre des Langues officielles, j'ai eu la chance de rencontrer les ministres responsables des langues autochtones au Nunavik et au Yukon pour avoir encore une fois cet échange avec eux. Le message est clair : ils veulent que nous en fassions davantage pour protéger les langues autochtones.

Encore une fois, la Loi sur les langues autochtones est un véhicule indispensable pour nous assurer que nous pouvons faire le travail nécessaire.

Pour ce qui est de la question concernant la fonction publique, je vais demander à Mme Fortier de prendre la parole à ce sujet.

Mme Fortier: Merci. Je pense que l'on comprend très bien, comme gouvernement, que certains fonctionnaires autochtones peuvent considérer les exigences en matière de langues officielles comme un obstacle à la progression de leur carrière dans la fonction publique fédérale.

Nous sommes en train d'élaborer un nouveau cadre de formation en langue seconde pour la fonction publique qui répond aux besoins de tous les apprenants, y compris les besoins spécifiques des personnes autochtones. Nous collaborons également avec les employés autochtones pour éliminer les obstacles qu'ils peuvent rencontrer dans l'apprentissage du français ou de l'anglais.

En complément d'information, les trois cinquièmes des emplois fédéraux sont ouverts aux candidats unilingues et les règlements permettent des exemptions de deux ans pour permettre aux nouveaux employés d'atteindre les exigences en matière de bilinguisme. C'est une chose qui existe.

Pour vous donner de bonnes nouvelles, cet automne, six fonctionnaires autochtones ont été diplômés de la première cohorte du programme Mosaïque, qui est offert et qui les a formés en vue de leur nomination à des postes de direction. Comme gouvernement, on reconnaît que parler une langue autochtone est un atout. Une analyse de l'utilisation des langues autochtones par les fonctionnaires dans la prestation de services aux Canadiens est en cours. Nous allons continuer de donner des façons d'améliorer l'accès aux services avec de la formation et d'autres programmes que nous avons en place.

J'espère que cela répond à vos questions.

Mme Petitpas Taylor: Pour ajouter un élément, vous avez parlé de la question de réconciliation. La réconciliation est essentielle. On doit continuer de travailler avec nos partenaires autochtones pour s'assurer de poursuivre ce trajet ensemble. On veut absolument s'assurer qu'on va continuer de travailler avec nos collègues autochtones.

**Senator Gold:** Good morning and welcome to the committee. My question is about a concern of the English-speaking community. So I'll ask it in English.

# [English]

Could you clarify for us what was the purpose behind the inclusion of the reference to the Quebec charter in Bill C-13? In what sense, if at all, was it an endorsement of the contents of the charter; of the existence of the charter; in what way, if at all, does it endorse the use of the "notwithstanding" clause. That's my question to you, Madam Minister.

Minister Fortier, this is about diversity in the public service; ensuring that people can work in the language of their choice in the public service is an important objective, promoting diversity is an important objective, achieving reconciliation is an important objective, especially in the higher echelons of the public service.

Are you confident that this can be achieved with Bill C-13 in place, and can you explain why, and perhaps share with us a little bit more of what is being done to make the public service more diverse and welcoming? Thank you.

Ms. Petitpas Taylor: Thank you so much, Senator Gold. We sit on a committee together. We just finished, actually. First and foremost, thank you for that very important question. If we have anglophones from Quebec listening to this testimony today, first and foremost what I certainly want to say is Bill C-13 in no way takes away any rights from anglophones in Quebec. I appreciate, however, that anglophones in Quebec are feeling a lot of anxiety at this point in time. I recognize that Bill 96 has created a lot of uncertainty for them. But Bill 96 and Bill C-13 are two different pieces of legislation, and one does not mean the same thing as the other.

So I think it's really important to make sure that people recognize that again, Bill C-13 does not remove any rights from the anglophone population.

To your question as to why we make reference in our legislation to the French charter.

## [Translation]

The reference to the Charter of the French Language in the bill itself is simply a description of Quebec law. At no time are we saying that we agree or disagree with the Charter of the French Language. Whether we like it or not, this is the law that currently exists in Quebec. In the Official Languages Act, we also talk about the specificity of New Brunswick, which is a bilingual province, we talk about the province of Manitoba, and so on. It describes the system that exists in the province in question.

Le sénateur Gold : Bonjour et bienvenue au comité. Ma question concerne une préoccupation de la communauté anglophone. Je vais donc la poser en anglais.

# [Traduction]

Pourriez-vous nous préciser l'objectif de l'inclusion de la mention de la charte québécoise dans le projet de loi C-13? Dans quel sens, le cas échéant, était-ce une approbation du contenu de la charte? De l'existence de la charte? De quelle façon, le cas échéant, ce projet de loi approuve-t-il l'utilisation de la disposition de « dérogation »? C'est ma question pour vous, madame la ministre.

Ministre Fortier, il est question de la diversité dans la fonction publique; s'assurer que les gens peuvent travailler dans la langue de leur choix dans la fonction publique est un objectif important, la promotion de la diversité est un objectif important et parvenir à la réconciliation est un objectif important, surtout aux échelons supérieurs de la fonction publique.

Croyez-vous que cela sera possible grâce au projet de loi C-13, et pourriez-vous nous expliquer pourquoi, et peut-être nous en dire un peu plus sur ce qui est fait pour rendre la fonction publique plus diversifiée et accueillante? Merci.

Mme Petitpas Taylor: Merci beaucoup, sénateur Gold. Nous siégeons ensemble à un comité. Nous venons de finir en fait. Tout d'abord, merci de cette question très importante. Si des anglophones du Québec écoutent les témoignages aujourd'hui, tout d'abord, ce que je tiens certainement à dire d'abord et avant tout, c'est que le projet de loi C-13 n'enlève rien aux droits des anglophones du Québec. Cependant, je peux comprendre que les anglophones du Québec ressentent beaucoup d'anxiété à l'heure actuelle. Je reconnais que la loi 96 a créé beaucoup d'incertitude pour eux. Mais la loi 96 et le projet de loi C-13 sont deux textes législatifs différents, et l'un n'a pas la même signification que l'autre

Je pense donc qu'il est très important que les gens sachent que le projet de loi C-13 n'enlève aucun droit à la population anglophone.

Pour répondre à votre question sur la raison pour laquelle nous mentionnons dans notre projet de loi la Charte de langue française.

## [Français]

Le fait de faire référence à la Charte de la langue française dans le projet de loi comme tel est tout simplement une description de la loi du Québec. En aucun temps nous ne disons que nous sommes d'accord ou non avec la Charte de la langue française. Qu'on le veuille ou non, c'est la loi qui existe actuellement au Québec. Dans la Loi sur les langues officielles, on parle aussi de la spécificité du Nouveau-Brunswick, qui est une province bilingue, on parle de la province du Manitoba,

Again, I really want to be clear on this point, since I know there was a lot of confusion during the debates on this bill. I just want to assure my colleagues, my friends in English-speaking Quebec, that we have no intention of eliminating the rights of English-speaking Quebecers.

I think it's important to emphasize that Bill C-13 does represent very significant gains for Quebec's English-speaking community. If we look at the whole issue of Part VII of the bill, we're saying that the federal government needs to look more specifically at the issue of positive measures. Ensuring that the federal government analyzes positive measures will also have a major impact on Quebec's English-speaking communities.

Once again, the message I want to send is that we're not here to take away rights; quite the opposite. We want to make sure once again that our colleagues in Quebec understand that this is absolutely not our intention.

#### [English]

**Ms. Fortier:** Thank you for your question, also very important. Diversity is something we have brought as a guiding principle, not only in the modernization of Bill C-13, but everything we do in the public service. We know we need representation of the Canadian mosaic to be able to serve Canadians, and I believe that with Bill C-13 what we need to do is to make sure that public servants have the tools and the necessary training to be able to offer services in their second language or sometimes even look at ways to make sure they can go into the system and continue to help in guiding those programs and services that we're delivering.

## [Translation]

So I would say to you that it's really important that we continue to offer training programs to help public servants offer services in both official languages. We're also going to make sure that we can attract new public servants. One of the mandates I've been given, and this is important to know, is that I have to recruit 5,000 people who live with a disability. For these 5,000 people, there's a whole openness and talent that exists across the country. Many of these people are probably capable of offering services in both official languages. It's another way of going out and recruiting, to make sure we have good representation to offer our programs and services.

etc. On fait la description du régime qui existe dans la province en question.

Encore une fois, je veux vraiment être claire à ce point, puisque je sais qu'il y a eu beaucoup de confusion lors des débats sur ce projet de loi. Je veux simplement assurer mes collègues, mes amis du Québec d'expression anglaise, que nous ne voulons aucunement éliminer les droits des Québécois d'expression anglaise.

Je pense qu'il est important de souligner que le projet de loi C-13 représente quand même des gains très importants pour la communauté anglophone du Québec. Si on regarde toute la question de la partie VII du projet de loi, on dit que le gouvernement fédéral doit prendre en considération plus précisément la question des mesures positives. Le fait de s'assurer que le gouvernement fédéral fera l'analyse des mesures positives aura aussi des impacts très importants pour les communautés anglophones du Québec.

Encore une fois, le message que je veux envoyer, c'est que nous ne sommes pas ici pour enlever des droits; c'est tout à fait le contraire. On veut s'assurer encore une fois que nos collègues du Québec comprennent bien que ce n'est absolument pas notre intention.

## [Traduction]

Mme Fortier: Merci de votre question, elle est également très importante. La diversité est un principe directeur que nous avons adopté, non seulement dans la modernisation du projet de loi C-13, mais dans tout ce que nous faisons dans la fonction publique. Nous savons que nous devons représenter la mosaïque canadienne pour servir les Canadiens, et je crois que ce que nous devons faire, avec le projet de loi C-13, c'est nous assurer que les fonctionnaires ont les outils et la formation nécessaires pour offrir des services dans leur langue seconde ou, parfois, trouver les moyens de s'assurer qu'ils peuvent entrer dans le système et continuer d'aider à naviguer dans les programmes et les services que nous fournissons.

# [Français]

Par conséquent, je vous dirais que c'est vraiment important que nous continuions d'offrir des programmes de formation pour aider les fonctionnaires à offrir des services dans les deux langues officielles. Nous allons aussi nous assurer que nous pouvons attirer de nouveaux fonctionnaires. L'un des mandats que j'ai reçus, et c'est important de le savoir, c'est que je dois recruter 5 000 personnes qui vivent avec un handicap. Pour ces 5 000 personnes, il y a toute une ouverture et un talent qui existent à travers le pays. Plusieurs de ces personnes sont probablement capables d'offrir les services dans les deux langues officielles. C'est une autre façon d'aller recruter à l'extérieur pour s'assurer qu'on a une bonne représentation pour offrir nos programmes et nos services.

I'll stop there. However, we can continue to explore ways of strengthening the public service.

**Ms. Petitpas Taylor:** I'd like to add that the whole issue of section 133 of the Constitution Act, 1867, remains intact. As for the question of the rights of Quebec's English-speaking communities, I want to make sure that people know that we're making sure that their constitutional rights are intact.

What I'd also like to add is that, with the tabling of our action plan last month, we made historic investments of \$24.5 million for the Court Challenges Program, to ensure that this program will be in place to help official language minority communities who have to turn to the courts to answer their questions.

#### [English]

**Senator Seidman:** Thank you, Minister Petitpas Taylor and Minister Fortier, for being here today and helping us understand these issues a bit better. I'm a Québécois. I am an English-speaking Montrealer, and I would be remiss if I didn't put to you the question that is on everybody's lips in the English-speaking minority community in Quebec right now, and it goes back to the question that was asked to you by Senator Gold.

The fact is that there is a reference now in Bill C-13 to the *Charte de la langue française*, and it's further complicated by the fact that Bill 96 has the pre-emptive use of the "notwithstanding" clause, which some say, because we've referred to the *Charte de la langue française* now, it brings these rights into dispute in Bill C-13 itself.

So I'd like to know, first of all, it's the only provincial law that is actually named in Bill C-13. Yes, there's a reference to other provincial laws, but this is the only provincial law that is actually named now also using the "notwithstanding" clause.

I'm sure you've consulted lawyers, so I'd like to know what the possible legal ramifications are of the use of the *Charte de la langue française*, now in three places in Bill C-13: in the preamble, the purpose and in Part 7.

Why have you used it? Why deliberately complicate this piece of legislation?

**Ms. Petitpas Taylor:** Thank you so much, senator, and for asking those very important questions. I know that when I meet with my colleagues and Québécois from all across the province, I hear these questions and these concerns.

Je vais m'arrêter là. Cependant, on peut continuer d'explorer des manières de renforcer la fonction publique.

Mme Petitpas Taylor: J'aimerais ajouter que toute la question de l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867 reste intacte. Pour ce qui est de la question des droits des communautés anglophones du Québec, je veux m'assurer que les gens sachent qu'on s'assure que leurs droits constitutionnels sont intacts.

Ce que j'aimerais aussi ajouter, c'est que, avec le dépôt de notre plan d'action le mois dernier, nous avons fait des investissements historiques 24,5 millions de dollars pour le Programme de contestation judiciaire, pour nous assurer que ce programme sera en vigueur pour aider les communautés de langue officielle en situation minoritaire qui doivent s'adresser aux tribunaux pour répondre à leurs questions.

#### [Traduction]

La sénatrice Seidman: Merci, madame la ministre Petitpas Taylor, et madame la ministre Fortier, d'être ici aujourd'hui et de nous aider à comprendre un peu mieux ces questions. Je suis Québécoise. Je suis une Montréalaise anglophone, et je manquerais à mon devoir si je ne vous posais pas la question que tout le monde se pose actuellement dans la communauté minoritaire anglophone du Québec, ce qui nous ramène à celle du sénateur Gold.

Le fait est que le projet de loi C-13 renvoie maintenant à la Charte de la langue française, et cela est davantage compliqué par le fait que la loi 96 prévoit l'utilisation préventive de la disposition de « dérogation », qui, selon certains, puisque l'on renvoie maintenant à la Charte de la langue française, met en cause ces droits dans le projet de loi C-13 lui-même.

J'aimerais donc savoir, tout d'abord; c'est la seule loi provinciale qui est nommée dans le projet de loi C-13. Oui, d'autres lois provinciales sont mentionnées, mais c'est la seule qui est nommée aujourd'hui et qui utilise également la disposition de « dérogation ».

Je suis sûre que vous avez consulté des avocats, j'aimerais donc connaître les ramifications juridiques possibles de l'utilisation de la Charte de la langue française qui est mentionnée, maintenant à trois endroits dans le projet de loi C-13, dans le préambule, dans l'objet et dans la partie VII.

Pourquoi l'avez-vous utilisée? Pourquoi compliquer délibérément ce projet de loi?

Mme Petitpas Taylor: Merci beaucoup, madame la sénatrice, de poser ces questions très importantes. J'entends ces questions et ces préoccupations lors de mes rencontres avec mes collègues et des Québécois dans toute la province.

I had the opportunity and the privilege last year of hosting two round tables in preparation of our action plan. During the conversation of the action plan, of course, Bill C-13 was discussed as well. We had the opportunity to hear many comments and also concerns with respect to anglophones in Quebec. So I don't want you to think that I'm not sensitive to that as well.

I think, as I've indicated to Senator Gold, we have to recognize that Bill 96 and Bill C-13 are not the same pieces of legislation.

# [Translation]

Yes, we've made reference to the Charter of the French Language in our bill, but it's only descriptive, once again, to say that this is the regime that applies in Quebec. We're not saying we agree or disagree. It's the law that exists in Quebec now. I'm not a constitutionalist.

#### [English]

I'm not a lawyer. However, to your point, I absolutely have consulted with lawyers at the Justice Department. They have appeared at this committee, I believe; I know they've certainly appeared at committee in the other house. They've indicated to us that they don't feel that there are any risks — or that there is minimum risk — to this. I guess lawyers will never say "no risk," but they'll say "minimum risk," I guess.

With respect to why we've proceeded, it's an order of describing what the law is, if you will, in the province at this point.

But I want to stress again that, in no way, in this piece of legislation — in our piece of legislation — are anglophones going to be losing any rights with respect to Bill C-13. In fact, as I've indicated, in Part 7 of the legislation, we truly believe — and I know it will create actually more possibilities, because now the federal government is going to have to analyze each and every decision they make to make sure they consider how it will affect our official language minority communities. That also impacts our anglophone community in Quebec.

So, again, Bill C-13 has many benefits. I certainly recognize it's creating some anxiety in Quebec, but I think the anxiety is not Bill C-13 but is perhaps the provincial legislation.

**Senator Seidman:** The thing is that Bill C-13 incorporates all the fears and issues of Bill 96, because it uses the *Charte de la langue française*, which automatically incorporates the use of the

J'ai eu l'occasion et le privilège l'année dernière d'organiser deux tables rondes pour préparer notre plan d'action. Pendant la discussion sur le plan d'action, bien sûr, on a également discuté du projet de loi C-13. Nous avons eu l'occasion d'entendre de nombreux commentaires et également des préoccupations touchant les anglophones du Québec. Je n'aimerais pas que vous pensiez que je ne suis pas sensible à cela également.

Comme je l'ai dit au sénateur Gold, je crois qu'il faut reconnaître que la loi 96 et le projet de loi C-13 sont deux textes législatifs différents.

## [Français]

Oui, nous avons fait référence à la Charte de la langue française dans notre projet de loi, mais c'est seulement à titre descriptif, encore une fois, pour dire que c'est le régime qui s'applique au Québec. On ne dit pas qu'on est d'accord ou non. C'est la loi qui existe au Québec maintenant. Je ne suis pas constitutionnaliste.

#### [Traduction]

Je ne suis pas avocate. Cependant, pour répondre à votre question, j'ai consulté des avocats au ministère de la Justice, évidemment. Je crois qu'ils ont comparu devant votre comité; je sais qu'ils ont certainement comparu devant le comité de l'autre Chambre. Ils nous ont dit qu'ils estiment qu'il n'y a pas de risque ou qu'il y a un risque minimum. J'imagine que les avocats ne diront jamais « aucun risque », mais plutôt « risque minimum ».

En ce qui concerne la raison pour laquelle nous sommes allés de l'avant, il s'agit de décrire ce qu'est la loi, si l'on veut, dans la province, à ce stade.

Mais je tiens à souligner encore une fois que, dans le projet de loi C-13 — dans notre projet de loi — les anglophones ne perdront en aucun cas des droits. En fait, comme je l'ai dit, dans la partie VII du projet de loi, nous croyons vraiment... et je sais que cela créera en fait plus de possibilités, puisque désormais, le gouvernement fédéral devra analyser chaque décision qu'il prend pour tenir compte de la façon dont elle affectera nos communautés de langue officielle en situation minoritaire. Cela a également des répercussions sur notre communauté anglophone du Québec.

Donc, encore une fois, le projet de loi C-13 comporte de nombreux avantages. Je suis consciente que cela cause certainement de l'anxiété au Québec, mais je pense que l'anxiété n'a pas trait au projet de loi C-13, mais plutôt, peut-être, à la loi provinciale.

La sénatrice Seidman: Le fait est que le projet de loi C-13 intègre toutes les craintes et tous les problèmes liés à la loi 96, parce qu'il utilise la Charte de la langue française, qui prévoit

notwithstanding clause. It's mixed those two acts; that's the problem.

**Ms. Petitpas Taylor:** I disagree with that, personally. Bill C-13 doesn't mix with Bill 96 at all, especially with respect to the use of the notwithstanding clause.

I respectfully disagree with that interpretation of the legislation.

Senator Seidman: Thank you.

[Translation]

**Senator Mégie:** I'd like to thank both of you, the ministers and your staff. I'm sure you're going to give us a lot of information.

During the preliminary study of Bill C-13, there was a lot of discussion about who should be responsible for applying Bill C-13: is it Treasury Board, is it Canadian Heritage? Now I get the impression it's both of you.

How will this be tied in, so that there isn't too much overlap and so that we know who did what when we study the impact of the bill? Can you shed some light on this?

**Ms. Petitpas Taylor:** I have to tell you, senator, that I'm not surprised by that question. Yes, we now have two ministers who will be working specifically in the official languages sector.

First of all, I think it's important to have a portrait of the two departments. Throughout the process of developing Bill C-13, we always talked about enhancing the role of Treasury Board. Indeed, now, with the amendments proposed by the committee in the other place, we can see that we've gone even further to enhance this role.

We've centralized the role of coordinating the legislation. Minister Fortier and her department will have the role of horizontal coordination. This role has been transferred to Treasury Board. The other thing is that section 46 of the act used to say that Treasury Board would have the power to monitor and evaluate the whole process of the act. At this point, it's not a power, but an obligation to monitor and evaluate. In addition, Treasury Board will have to issue instructions to more than 206 federal institutions. There's a lot of work to be done when it comes to Treasury Board's role.

What will Canadian Heritage do, as the department responsible for official languages? We're going to maintain our role in the field, working with all stakeholders across the country, managing funding programs and answering questions automatiquement le recours à la disposition de dérogation. Cela fusionne les deux lois, et c'est là le problème.

Mme Petitpas Taylor: Je ne suis pas d'accord, personnellement. Le projet de loi C-13 ne se confond pas du tout avec la loi 96, surtout en ce qui concerne l'utilisation de la disposition de dérogation.

Respectueusement, je ne suis pas d'accord avec cette interprétation de la loi.

La sénatrice Seidman : Merci.

[Français]

La sénatrice Mégie: Merci à vous deux, mesdames les ministres et tout votre personnel qui vous accompagne. Je suis certaine que vous allez nous apporter beaucoup d'information.

Lors de l'étude préalable du projet de loi C-13, il y a eu beaucoup de discussions sur qui doit être responsable de l'application du projet de loi C-13 : est-ce le Conseil du Trésor, est-ce Patrimoine canadien? Maintenant, j'ai l'impression que c'est vous deux.

Comment se fera l'arrimage, pour qu'il n'y ait pas trop de chevauchement et pour qu'on sache qui a fait quoi lorsqu'on étudiera les retombées du projet de loi? Pouvez-vous nous éclairer là-dessus?

Mme Petitpas Taylor: Je dois vous dire, sénatrice, que je ne suis pas surprise de cette question. Oui, nous sommes maintenant deux ministres qui travailleront spécifiquement dans le secteur des langues officielles.

Premièrement, je pense qu'il est important d'avoir un portrait des deux ministères. Durant tout le processus du développement du projet de loi C-13, nous avons toujours parlé de bonifier le rôle du Conseil du Trésor. Effectivement, maintenant, avec les amendements proposés par le comité de l'autre endroit, nous pouvons voir que nous sommes allés encore plus loin pour bonifier ce rôle.

Nous avons centralisé le rôle de la coordination de la loi. La ministre Fortier et son ministère auront le rôle de la coordination horizontale. Ce rôle a été transféré au Conseil du Trésor. L'autre chose, c'est que, selon l'article 46 de la loi, on disait auparavant que le Conseil du Trésor aurait le pouvoir de surveiller et d'évaluer tout le processus de la loi. À ce point-ci, ce n'est pas un pouvoir, mais une obligation de surveillance et d'évaluation. De plus, le Conseil du Trésor devra donner des instructions à plus de 206 institutions fédérales. Il y a beaucoup de pain sur la planche pour ce qui est du rôle du Conseil du Trésor.

Que fera Patrimoine canadien, en tant que ministère responsable des langues officielles? Nous allons conserver notre rôle pour le travail sur le terrain, soit collaborer avec tous les intervenants d'un bout à l'autre du pays, gérer les programmes

about existing programs. We are experts in this field. We know our stakeholders. The Department of Canadian Heritage will continue to do this.

We'll also continue to be responsible for all aspects of the pan-Canadian strategy, such as the action plan for the next five years. There's a lot of work to be done at this level, such as Canada-wide consultations similar to those carried out last year. We met with thousands of Canadians. We will continue to do this work.

We're also going to work with the Minister of Canadian Heritage on the issue of reviewing the bill over the next 10 years. We're going to do this work together to make sure we do a good evaluation so that, when the next update of the Official Languages Act comes along, we know what worked and what didn't, and we can make improvements to the legislation.

Ms. Fortier: The minister has already covered almost everything, but I'd like to add a little more information. For the government, proposing this approach is also everyone's business. Treasury Board has new powers, and the Department of Official Languages will continue to do the coordinating work, but we have to remember that it's from the perspective that we want it to be everyone's business. It's an excellent approach to show that now there will be centralized powers or powers that will reinforce the powers of Treasury Board. I know that stakeholders have been calling for this for several years.

I'll share a little anecdote with you: when I was vice-president of the FCFA, we were already calling for it at that time. I remind you that this was in 1996, so you can imagine that we've been calling for a central agency to play a supervisory, evaluation and auditing role for a very long time. After all these years, I think we've just found the best approach to do it. The roles are well aligned.

One of the things we're going to do to ensure good governance at Treasury Board is to create an integrated policy centre for Parts III to VII; Carsten is already working on it, and when we can talk more about it, we will. This is a tool that will enable us to play our role.

We've given it a lot of thought; now we need to get it right. That would be the additional information I would provide at this time.

Senator Mégie: Thank you very much.

**Senator Mockler:** I'd like to congratulate the ministers for examining the bill repeatedly and for holding consultations across the country.

de financement et répondre aux questions sur les programmes existants. Nous sommes des experts dans ce domaine. Nous connaissons bien nos intervenants. Le ministère du Patrimoine canadien va continuer de faire cela.

Nous allons également continuer d'être responsables de tout ce qui touche la stratégie pancanadienne, comme le plan d'action des cinq prochaines années. Il y a beaucoup de travail à faire à ce niveau, comme des consultations pancanadiennes semblables à celles qui ont été effectuées l'an dernier. Nous avons rencontré des milliers de Canadiennes et de Canadiens. Nous allons continuer de faire ce travail.

Nous allons également collaborer avec le ministre du Patrimoine canadien sur la question de l'examen du projet de loi au cours des 10 prochaines années. Nous allons faire ce travail ensemble pour nous assurer d'effectuer une bonne évaluation afin que, lors de la prochaine mise à jour de la Loi sur les langues officielles, nous sachions ce qui a fonctionné ou non et nous pourrons faire des améliorations à la loi.

Mme Fortier: La ministre a déjà pas mal tout dit, mais je vais donner un complément d'information. Pour le gouvernement, en proposant cette approche, c'est aussi l'affaire de tous. Le Conseil du Trésor a de nouveaux pouvoirs et le ministère des Langues officielles va continuer de faire le travail de coordination, mais il faut se rappeler que c'est dans une perspective selon laquelle on souhaite que ce soit vraiment l'affaire de tous. C'est une excellente approche pour montrer que maintenant, il y aura des pouvoirs centralisés ou qui vont renforcer les pouvoirs du Conseil du Trésor. Je sais que les parties prenantes le réclament depuis plusieurs années.

Je partage avec vous une petite anecdote : lorsque j'étais vice-présidente de la FCFA, on le réclamait déjà à ce moment-là. Je vous rappelle que c'était en 1996, donc imaginez-vous qu'on demande depuis très longtemps qu'il y ait une agence centrale qui joue un rôle de supervision, d'évaluation et d'audit. Après toutes ces années, je pense qu'on vient de trouver la meilleure approche pour le faire. Les rôles sont bien alignés.

Une des choses que l'on va faire pour s'assurer de la bonne gouvernance au Conseil du Trésor — et quand on pourra en parler davantage, on va le faire; Carsten y travaille déjà —, c'est de créer un centre intégré de politiques pour les parties III à VII. C'est un outil qui nous permettra de jouer notre rôle.

On y a beaucoup pensé; maintenant, il faut y arriver. Ce serait le complément d'information que je donnerais à ce moment-ci.

La sénatrice Mégie : Merci beaucoup.

Le sénateur Mockler: J'aimerais féliciter les ministres d'avoir regardé ce projet de loi à maintes reprises et d'avoir tenu des consultations partout au pays.

I have some questions. I already have an answer, but I have a question for both of you. Is the bill a step in the right direction? My answer is yes. Could the bill have gone further? Perhaps, yes. Yes, there again.

Are francophones and the Acadian people better off with or without this bill? Based on my experience in another field in Fredericton in the 1980s, my answer is still yes.

My question, since you have dual responsibility, concerns the implementation of the francophone immigration policy set out in Bill C-13. How much time will your government need to bring this policy into effect? Can you give us a timetable?

**Ms. Petitpas Taylor:** First of all, that's a very important question, Senator Mockler. I totally agree with the questions you asked and the answers you gave. Absolutely, I think this bill will make a real difference for our official language minority communities across the country.

When we talk about the issue of francophone immigration, I think we can also recognize that it's an extremely important pillar for our government. Last August, we looked at the census data and saw some worrying trends and figures relating to the loss of demographic weight of francophones in this country. In 1971, outside Quebec, there was a francophone population of about 6.1 million. By 2036, that figure will have dropped to 3.5 million. So we're seeing a real loss of demographic weight. Francophone immigration will be an essential tool in remedying this problem. As soon as Bill C-13 receives Royal Assent, we'll have to start working on an immigration policy, with very clear targets and indicators. We've met with stakeholders in the field, such as the FCFA and various groups, and we agree with them on the importance of ensuring that this policy is established, but also that this policy establishes targets and indicators something concrete.

I'd also like to add, Senator Mockler, that it's good to have a policy with targets, but we must also ensure that we have the necessary tools to support immigrants who come to our country. In the action plan we tabled a few weeks ago — or a month ago now — one of the pillars is francophone immigration, with an investment of \$137 million over the next five years, to help the federal government, the departments involved, but also the provinces, territories, associations and groups working in the field to properly integrate our immigrants here. We also want to ensure that we can integrate our immigrants into our daily lives, if we want to keep them here. To answer your question, as soon

Je me pose des questions. J'ai déjà une réponse, mais j'ai une question pour vous deux. Est-ce que le projet de loi est un pas dans la bonne direction? Ma réponse est oui. Est-ce que le projet de loi aurait pu aller plus loin? Peut-être. Oui, encore là.

Est-ce que la situation des francophones et du peuple acadien est meilleure avec ou sans cette loi? Selon mon expérience dans un autre champ à Fredericton dans les années 1980, ma réponse est encore oui.

Ma question, étant donné que vous avez la double responsabilité, porte sur l'entrée en vigueur de la politique en matière d'immigration francophone inscrite dans le projet de loi C-13. De combien de temps votre gouvernement aura-t-il besoin pour que cette politique soit en vigueur? Pouvez-vous nous donner un échéancier?

Mme Petitpas Taylor: Premièrement, c'est une question très importante, sénateur Mockler. Je suis tout à fait d'accord avec les questions que vous avez posées et les réponses que vous avez données. Absolument, je pense que ce projet de loi fera une différence réelle pour nos communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au pays.

Lorsqu'on parle de la question de l'immigration francophone, je pense qu'on peut aussi reconnaître que c'est un pilier extrêmement important pour notre gouvernement. En août dernier, nous avons vu les données du recensement et nous avons constaté des tendances préoccupantes et des chiffres préoccupants liés à la perte du poids démographique des francophones dans ce pays. En 1971, à l'extérieur du Québec, il y avait une population francophone d'environ 6,1 millions de personnes. Si on fait une évaluation, d'ici à 2036, on en sera à 3,5 millions de personnes. On voit donc une perte réelle du poids démographique. L'immigration francophone sera un outil essentiel pour remédier à ce problème. Dès que le projet de loi C-13 recevra la sanction royale, il faudra commencer à travailler sur une politique d'immigration, avec des cibles et des indicateurs très clairs. Nous avons rencontré des intervenants dans le domaine, comme la FCFA et différents groupes, et nous reconnaissons avec eux l'importance de s'assurer qu'on établira cette politique, mais aussi que cette politique établira des cibles et des indicateurs — du concret.

J'aimerais aussi ajouter, sénateur Mockler, que c'est bien d'avoir une politique avec des cibles, mais il faut aussi s'assurer qu'on aura les outils nécessaires pour appuyer les immigrants qui arriveront chez nous. Dans le plan d'action que l'on a déposé il y a quelques semaines — ou un mois maintenant —, l'un des piliers est l'immigration francophone, avec un investissement de 137 millions de dollars pour les cinq prochaines années, pour aider le gouvernement fédéral, les ministères touchés, mais aussi les provinces, les territoires, les associations et les groupes qui travaillent sur le terrain à bien intégrer nos immigrants chez nous. On veut aussi s'assurer que l'on puisse intégrer nos

as Bill C-13 receives Royal Assent, we won't be taking a break and we'll start doing the work needed to develop this policy.

Ms. Fortier: I'd like to add a little more information. We've had some incredible success in the past year, reaching the 4.4% target for the first time. This shows that the government has put a lot of effort into continuing to reach the target. I just look at my own riding. I was at a family celebration this weekend. It was at Collège La Cité and there were over 200 immigrants. You can see that it's happening; they're all francophones living in the National Capital Region. We also have a good foundation on which to build with what the minister shared about the future of immigration, both through what's in the law and through the immigration strategy we're putting forward.

**Senator Cormier:** Welcome, Ministers Petitpas Taylor and Fortier. Thank you also to your government for taking into account the many recommendations we made in the reports; you didn't take them all into account, but you did take a number of them and, as my colleague Senator Mockler would say, that's already a step forward.

My first question is for Ms. Petitpas Taylor. One of the key instruments for implementing the Official Languages Act is, of course, the Action Plan for Official Languages. In his 2022-23 report, the Commissioner of Official Languages proposed that federal institutions be diligent in allocating the funds earmarked, and that they demonstrate flexibility in their relations with community partners. He also recommends that streamlined administrative processes be put in place, given that implementation of the action plan is highly dependent on the involvement of community and school stakeholders. How will the adoption of Bill C-13 ensure that the implementation of the Action Plan for Official Languages 2023-28 takes into account the issues I've just listed, and is carried out effectively and efficiently?

Ms. Petitpas Taylor: That's a very good question, senator. Thank you again for your ongoing work in this area as chair of this committee. Of course, on the whole issue of implementing the action plan, we've heard from stakeholders across the country who want to see a more streamlined process. During our consultations — we held 22 across the country — we heard this message loud and clear. The other message we heard from the country's stakeholders, who are doing extraordinary work that is not always easy in the field, and who are also seeking an increase in these envelopes — As politicians, we often talk about the cost of living, but our stakeholders in the field are going

immigrants chez nous, dans le quotidien, si l'on veut les retenir chez nous. Pour répondre à votre question, dès que le projet de loi C-13 recevra la sanction royale, on ne prendra pas de pause et on commencera à faire le travail nécessaire pour développer cette politique.

Mme Fortier: J'aimerais ajouter un complément d'information. On a quand même eu un succès assez incroyable dans la dernière année, en atteignant pour la première fois la cible de 4,4 %. Cela montre que le gouvernement a fait beaucoup d'efforts pour continuer d'atteindre la cible. Je regarde simplement dans ma propre circonscription. J'étais à une fête de la famille en fin de semaine. C'était au Collège La Cité et il y avait plus de 200 immigrants. On peut voir que cela se passe; ce sont tous des francophones qui vivent dans la région de la capitale nationale. On a aussi de bons fondements sur lesquels on pourra justement bâtir avec ce que la ministre a partagé sur l'avenir de l'immigration, tant au moyen de ce qui se trouve dans la loi que dans la stratégie en matière d'immigration que l'on met de l'avant.

Le sénateur Cormier: Bienvenue, mesdames les ministres Petitpas Taylor et Fortier. Merci aussi à votre gouvernement d'avoir pris en compte les nombreuses recommandations que nous avons faites dans les rapports; vous ne les avez pas toutes prises en compte, mais vous en avez prises un certain nombre et, comme le dirait mon collègue le sénateur Mockler, c'est déjà un pas en avant.

Ma première question s'adresse à Mme Petitpas Taylor. L'un des instruments privilégiés pour la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles, c'est évidemment le Plan d'action pour les langues officielles. Dans son rapport de 2022-2023, le commissaire aux langues officielles propose que les institutions fédérales affectent les fonds prévus avec diligence et qu'elles fassent preuve de flexibilité et de souplesse dans leurs relations avec leurs partenaires communautaires. Il recommande aussi que des processus administratifs allégés soient mis en place, étant donné que la mise en œuvre du plan d'action est grandement tributaire de l'implication des intervenants communautaires et scolaires. Comment l'adoption du projet de loi C-13 permettra-t-elle que la mise en œuvre du Plan d'action pour les langues officielles de 2023-2028 tienne compte des enjeux que je viens d'énumérer et se fasse de manière efficace et efficiente?

Mme Petitpas Taylor: C'est une très bonne question, monsieur le sénateur. Je vous remercie encore une fois de votre travail continu dans ce domaine comme président de ce comité. Bien sûr, pour toute la question de la mise en œuvre du plan d'action, nous avons entendu parler d'intervenants d'un bout à l'autre du pays qui veulent s'assurer encore une fois que les choses se font un peu moins lourdement. Lors des consultations — on a fait 22 consultations d'un bout à l'autre du pays —, nous avons entendu le message haut et fort. L'autre message que nous avons entendu des intervenants du pays qui font un travail extraordinaire et qui n'est pas toujours facile sur

through difficult times too. As far as the action plan we delivered a month ago is concerned, we were able to make historic gains on the whole question of the amounts granted. For the question on the law and the action plan, Isabelle could add a few comments.

**Isabelle** Mondou. **Deputy** Minister. Canadian Heritage: The minister has already mentioned administrative measures we can take to streamline processes. As for legislative measures, I'll give two examples. The first concerns Part VII. Strengthening this part will have a direct impact on service to communities and, consequently, on the success of the action plan, since we're talking about the influence of government policies, regulations and measures on communities. The government will have to take a close look to ensure that measures are helping communities, but if they aren't, it will have to ensure that mitigation measures are taken. This will obviously help to meet the objectives of the action plan.

There's another important element in the law: It now recognizes the importance of different institutions in communities. So, we're not just talking about educational institutions — obviously, they're essential — but also other institutions, such as health services, cultural services and so on. All these elements are reinforced by the action plan, which states that we must invest in these institutions. A minority community is all of these institutions. Those are two examples.

Senator Cormier: Thank you for those answers. My next question is for the President of the Treasury Board. I always refer to the annual 2022-23 Report of the Office of the Commissioner of Official Languages, which is excellent, by the way. It has a lot to say to you, Madam President of the Treasury Board. It recommends that you and your colleague, the Minister of Transport, develop tools and guidelines concerning the linguistic obligations of airport authorities. It recommends that you define, in an action plan, concrete ways of highlighting the place of the official languages within the public service. Finally, it recommends that you implement your three-year action plan to ensure that federal institutions comply with section 91 of the act, which deals with staffing.

From what I understand, there are more than 206 federal institutions for you to deal with. Considering all these new responsibilities assigned to you by Bill C-13, how will its adoption enable you to respond to the very pertinent

le terrain, et qui cherchent aussi à obtenir une bonification de ces enveloppes... On parle souvent du coût de la vie, comme politiciens et politiciennes, mais nos intervenants sur le terrain vivent des moments difficiles eux aussi. En ce qui concerne le plan d'action que nous avons livré il y a un mois, on peut voir qu'on a quand même pu faire des gains historiques pour toute la question des montants qui ont été accordés. Pour la question sur la loi et le plan d'action, Isabelle pourrait ajouter quelques commentaires.

Isabelle Mondou, sous-ministre, Patrimoine canadien: La ministre a déjà évoqué les mesures administratives que l'on pourra prendre pour alléger les processus. Pour les mesures législatives, je donnerai deux exemples. La première porte sur la partie VII: le renforcement de cette partie aura un impact direct sur le service aux communautés et, par conséquent, sur la réussite du plan d'action, puisqu'on parle de l'influence des politiques, des règlements et des mesures prises par le gouvernement sur les communautés. Le gouvernement devra faire un examen attentif pour s'assurer que les mesures aident les communautés, mais si ce n'est pas le cas, il devra s'assurer de prendre des mesures de mitigation. Cela contribuera évidemment à satisfaire aux objectifs du plan d'action.

Il y a un autre élément important dans la loi : elle reconnaît maintenant l'importance des différentes institutions dans les communautés. Donc, on ne parle pas seulement des institutions d'enseignement — évidemment, elles sont essentielles —, mais aussi des autres institutions, comme les services de santé, les services culturels, etc. Tous ces éléments se trouvent à être renforcés par le plan d'action, qui dit que l'on doit investir dans ces institutions. Une communauté minoritaire, c'est l'ensemble de ces institutions. C'était là deux exemples.

Le sénateur Cormier: Merci pour ces réponses. Ma question s'adresse maintenant à la présidente du Conseil du Trésor. Je fais toujours référence au rapport annuel du Commissariat aux langues officielles de 2022-2023, qui est excellent, d'ailleurs. Il vous interpelle beaucoup, madame la présidente du Conseil du Trésor. Il recommande que vous élaboriez, avec votre collègue le ministre des Transports, des outils et des lignes directrices concernant les obligations linguistiques des administrations aéroportuaires. Il recommande de définir, dans un plan d'action, des moyens concrets de mettre en évidence la place des langues officielles au sein de la fonction publique. Enfin, il recommande que vous mettiez en œuvre votre plan d'action triennal, visant à assurer la conformité des institutions fédérales à l'article 91 de la loi, qui traite de la dotation en personnel.

Il y a donc plus de 206 institutions fédérales dont vous devrez vous occuper, d'après ce que je peux comprendre. Considérant toutes ces nouvelles responsabilités qui vous sont attribuées par le projet de loi C-13, comment l'adoption de celui-ci vous recommendations of the Commissioner of Official Languages? In other words, how do you plan to operate within your new responsibilities and the issues outlined here?

Ms. Fortier: Thank you very much. I agree that Commissioner Théberge has done a lot of work and is pushing us to look at how we can improve things. We've had several conversations with him to fully understand the study he's done. On the question of the linguistic designation of positions in relation to section 91, as mentioned, I can confirm that we will continue to work with the commissioner to improve this linguistic designation. As you know, a three-year action plan for 2022-25 is currently being implemented. We are in the process of developing guidelines to support the establishment of language requirements. In terms of awareness and the importance of objectivity in establishing language requirements, there is also the review and consolidation of training on these language requirements. We also need to review the profile of bilingual supervisory positions in bilingual regions.

As you know, all this will probably be affected by Bill C-13, given certain amendments. We'll be watching this closely. We're also going to strengthen accountability with this three-year plan.

A lot of work is currently being done to implement this action plan. If you'd like more examples of where we stand, my colleagues can add to my answer.

Minister Alghabra and I will be working together to ensure that these issues and recommendations are addressed. Bill C-13 will help clarify airport obligations and strengthen Treasury Board's oversight powers.

The other thing I wanted to mention is that the ongoing litigation will provide further clarification. I think that with all this in hand, we'll be able to continue monitoring the elements we want to promote.

**Ms. Petitpas Taylor:** Let's not forget the commissioner's expanded powers. With the new powers we're giving him, Mr. Théberge and his office will be able to do the necessary oversight work to protect our languages and ensure that companies respect their official language obligations.

The Acting Chair: I have a question before you break to vote.

My question concerns the counting of rights holders under section 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. As it is subject to numerical criteria where numbers warrant, access to permettra-t-elle de répondre aux recommandations tout à fait pertinentes du commissaire aux langues officielles? En d'autres mots, comment pensez-vous fonctionner à l'intérieur de vos nouvelles responsabilités et des enjeux énoncés ici?

Mme Fortier: Merci beaucoup. Je suis d'accord sur le fait que le commissaire Théberge a fait beaucoup de travail et nous pousse à regarder comment on peut améliorer les choses. On a eu plusieurs conversations avec lui pour bien comprendre l'étude qu'il a faite. Pour la question de la désignation linguistique des postes par rapport à l'article 91, comme on l'a mentionné, je vous confirme que l'on continuera de travailler avec le commissaire pour améliorer cette désignation linguistique. Comme vous le savez, il y a un plan d'action triennal pour 2022-2025 qui est en cours de mise en œuvre. Nous en sommes à élaborer des lignes directrices pour appuyer l'établissement des exigences linguistiques. En ce qui concerne sensibilisation et l'importance de l'objectivité dans l'établissement des exigences linguistiques, il y a également l'examen et la consolidation de la formation sur ces exigences linguistiques. Il faut aussi revoir le profil des postes de supervision bilingues dans les régions bilingues.

Comme vous le savez, tout cela sera probablement affecté par le projet de loi C-13, étant donné certains amendements. On va regarder cela de près. On va aussi renforcer la responsabilisation avec ce plan triennal.

Il y a beaucoup de travail qui se fait actuellement pour réaliser ce plan d'action. Si vous voulez plus d'exemples pour savoir où nous en sommes, mes collègues pourront compléter ma réponse.

Le ministre Alghabra et moi sommes appelés à travailler ensemble pour nous assurer que ces questions et les recommandations mises de l'avant soient examinées. Le projet de loi C-13 contribuera à clarifier les obligations des aéroports et à renforcer les pouvoirs de surveillance qu'aura le Conseil du Trésor.

L'autre élément dont je voulais vous faire part, c'est que les litiges en cours apporteront des précisions supplémentaires. Je pense qu'avec tout cela, on pourra continuer de suivre les éléments que l'on veut promouvoir.

Mme Petitpas Taylor: N'oublions pas les pouvoirs élargis du commissaire. Avec les nouveaux pouvoirs qu'on lui donne, M. Théberge et son bureau pourront faire le travail nécessaire pour jouer le rôle de chien de garde pour protéger nos langues et s'assurer que les compagnies respectent leurs obligations en matière de langues officielles.

La présidente suppléante : J'ai une question avant que vous ne preniez une pause pour voter.

Ma question porte sur le dénombrement des ayants droit en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Comme il est assujetti aux critères numériques là où le complete data on primary and secondary school attendance is essential for OLMCs. The bill currently requires the government to estimate this number. An official who appeared before the Official Languages Committee in the other place explained that, in order to count rights holders, it is necessary to confirm with lists from the provinces that have access to school boards, who obtain the figures on an ad hoc basis.

The Fédération des conseils scolaires francophones is asking that the government be obliged to count eligible students. It seems obvious to me that the network of French-language school boards would be willing to share lists of students enrolled in French-language schools.

If the bill is not amended in the Senate, could the government commit to enumerating rights holders by making a one-time request for these lists? Can we have a promise to that effect?

I know these aren't things you do often, but you know how important it is for language learning to start in early childhood.

Ms. Petitpas Taylor: Thank you for your question. I think we all recognize that we are the first government — I'm going to take a step back — to use the short form in the census for data collection. We recognize that, as a government, if we want to adopt good social policies, we need to have numbers. This has been a useful tool for us. If the federal government wants to do a full enumeration, it has to make sure it uses all the tools available and applies them to school boards. The federal government doesn't receive these applications. It's important to work with the provinces and territories to get a true picture of what the numbers are. That's why, in the action plan we've set aside, we've earmarked \$2 million to ensure that we continue to work along the same lines with Statistics Canada.

I'm very committed and I want to make sure I work with the provinces and territories, because it's very important to be able to draw up a complete picture of what the full count is, not just every four or five years, but on an ongoing basis.

For me, it's a priority.

The Acting Chair: We will suspend the meeting for a few moments to allow you to vote.

(The committee suspended.)

nombre le justifie, l'accès à des données complètes sur la fréquentation des écoles primaires et secondaires est indispensable pour les CLOSM. Le projet de loi prévoit actuellement une obligation pour le gouvernement d'estimer ce nombre. Un fonctionnaire qui a comparu au Comité des langues officielles de l'autre endroit a expliqué que, pour dénombrer les ayants droit, il faut confirmer avec des listes des provinces qui ont accès aux conseils scolaires, qui obtiennent les chiffres de façon ponctuelle.

La Fédération des conseils scolaires francophones demande que le gouvernement ait l'obligation de dénombrer les ayants droit. Il me semble évident que le réseau des conseils scolaires francophones serait prêt à partager les listes des élèves inscrits dans les écoles francophones.

Si le projet de loi n'est pas amendé au Sénat, est-ce que le gouvernement pourrait s'engager à dénombrer les ayants droit en faisant la demande ponctuelle de ces listes? Pouvons-nous avoir une promesse à cet effet?

Je sais que ce ne sont pas des choses que vous faites souvent, mais vous savez à quel point il est important que l'apprentissage d'une langue se fasse dès la petite enfance.

Mme Petitpas Taylor: Merci de votre question. Je pense qu'on reconnaît tous que nous sommes le premier gouvernement — je vais prendre un pas de recul — à utiliser le formulaire court dans le recensement pour la question de la collecte de données. Nous reconnaissons que, comme gouvernement, si nous voulons adopter de bonnes politiques sociales, nous devons avoir des chiffres. Voilà un outil qui nous a été utile. Si le gouvernement fédéral veut faire un plein dénombrement, il doit s'assurer d'utiliser tous les outils disponibles et les applications aux conseils scolaires. Au gouvernement fédéral, on ne reçoit pas ces demandes d'applications. C'est important de s'assurer de travailler avec les provinces et les territoires pour avoir un portrait réel de ce que sont les chiffres. Voilà pourquoi dans le plan d'action que nous avons mis de côté, nous avons réservé 2 millions de dollars pour nous assurer de continuer de travailler dans la même voie avec Statistique Canada.

Je suis très engagée et je veux m'assurer de travailler avec les provinces et les territoires, car il est très important de pouvoir dresser un portrait complet de ce qu'est le plein dénombrement, non seulement aux quatre ou cinq ans, mais continuellement.

Pour moi, c'est une priorité.

La présidente suppléante : Nous allons suspendre la séance quelques instants pour vous permettre de voter.

(La séance est suspendue.)

(The committee resumed.)

The Acting Chair: There are 10 minutes left. Senator Clement and Senator Seidman, you have five minutes each.

**Senator Clement:** I'm very happy to hear that francophone immigration will be a priority. I'm delighted.

I'd like to come back to the question of Indigenous languages.

I asked the Honourable Joan Fraser the same question earlier. I understand that you talked about the Indigenous Languages Act. It's a start. A lot of people are saying that it's not yet satisfactory and that we should also create a space in Bill C-13 to include a specific reference to the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act.

Can the government make room for this in Bill C-13? I recognize that we have an Indigenous Languages Act, but we can do several things at once. Would the government be able to accommodate such a reference? Do you think that if it doesn't, the government is fulfilling its obligations under the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples?

**Ms. Petitpas Taylor:** I'll start by answering the question, and then I'll ask the deputy minister to complete my answer, because I want to give you a clear answer.

First of all, as I said before, it's not an oversight at all, because the issue of official languages is very close to our hearts; when we talk about reconciliation, that means we want to make sure we work hand in hand with our Indigenous partners and friends.

As I said earlier, the government is committed to supporting Indigenous languages in a number of ways: through the Indigenous Languages Act, of course, but also through the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act.

In drafting Bill C-13, we wanted to make sure that we didn't stand in the way of the act, or of current and future rights.

We've included these very comments in the bill twice, not just these comments, but entire sections, because we really don't want it to be interpreted any other way. We want it in black and white. I'll now let Ms. Mondou elaborate on the subject.

**Ms. Mondou:** I'm pleased to do so, as I'm responsible for the Indigenous languages file. I'd like to mention two things: The first is that we consulted the Department of Justice to make sure

(La séance reprend.)

La présidente suppléante : Il reste 10 minutes à la réunion. Sénatrice Clement et sénatrice Seidman, vous avez cinq minutes chacune.

La sénatrice Clement : Je suis très contente d'entendre que l'immigration francophone sera une priorité. Cela me réjouit.

Je reviens à la question des langues autochtones.

J'ai posé la même question plus tôt à l'honorable Joan Fraser. J'ai bien compris que vous avez parlé de la Loi sur les langues autochtones. C'est un début. Il y a beaucoup de gens qui disent que ce n'est pas encore satisfaisant et qu'on devrait aussi créer un espace, dans le projet de loi C-13, pour inclure une mention spécifique sur la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Est-ce que le gouvernement peut lui faire une place dans le projet de loi C-13? Je reconnais qu'on a une Loi sur les langues autochtones, mais on peut faire plusieurs choses en même temps. Est-ce que le gouvernement serait en mesure d'accueillir une telle référence? Pensez-vous que s'il ne le fait pas, le gouvernement s'acquitte de ses obligations, conformément à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones?

Mme Petitpas Taylor: Je vais commencer à répondre à la question et je demanderai ensuite à la sous-ministre de compléter ma réponse, parce que je veux vous donner une réponse claire.

Premièrement, comme je l'ai déjà dit, ce n'est pas du tout un oubli, car la question des langues officielles nous tient à cœur; quand on parle de réconciliation, cela veut dire que nous voulons nous assurer de travailler main dans la main avec nos partenaires et amis autochtones.

Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement s'est engagé à soutenir les langues autochtones de plusieurs manières : à l'aide de la Loi sur les langues autochtones, bien sûr, mais aussi avec la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Lors de la rédaction du projet de loi C-13, nous voulions absolument nous assurer de ne pas faire obstacle à la loi, ainsi qu'aux droits actuels et futurs.

Nous avons précisément inclus ces commentaires dans le projet de loi à deux reprises, non seulement ces commentaires, mais des articles complets, puisqu'on ne veut vraiment pas que cela soit interprété d'une autre façon. On veut que ce soit écrit noir sur blanc. Je vais maintenant laisser Mme Mondou faire davantage de précisions sur le sujet.

**Mme Mondou :** Cela me fait plaisir, puisque je suis responsable de ce dossier sur les langues autochtones. Je dirai deux choses : la première, c'est que nous avons consulté le

that Bill C-13 is entirely in the spirit of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. We have been assured that this is the case.

Secondly, you talked about the technique used; there are two legislative techniques, and I believe both are effective. The first is to say that the rights are in line with a given bill, and the second is to say that nothing interferes with the bill. We've chosen this technique, but the objectives are the same: to ensure that Bill C-13 in no way interferes with entirely legitimate rights and aspirations regarding Indigenous languages.

**Senator Clement:** Would a specific mention of the act in Bill C-13 be something that would run counter to the other technique?

**Ms. Mondou:** I wouldn't say it runs counter to the other technique. I would say that it might be redundant, but not that it would run counter to the other one.

Senator Clement: Okay. Thank you very much.

[English]

**Senator Seidman:** Minister Petitpas Taylor, in his testimony before this committee, the Supreme Court Justice Michel Bastarache expressed opposition to the inclusion of the French language in the federal Official Languages Act. He said:

I am personally opposed to a reference to a provincial act in a federal act. I believe that the federal language regime is very different from the provincial regime. The role of the Commissioner of Official Languages is very different from the role of the Office de la langue française.

Justice Bastarache went on to say:

People should not be confused. The Quebec Official Language Act, with respect to languages other than French, is more a statute on non-discrimination. It is not an act pertaining to the promotion of English, whereas the federal act promotes minority languages.

He concluded by saying:

When the very purpose of each of the acts is not the same or not compatible, I can't see the point of it. If the government agrees with certain provisions of the Quebec act, it merely needs to adopt these provisions itself. ministère de la Justice pour nous assurer que le projet de loi C-13 est tout à fait dans l'esprit de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. On nous a confirmé que c'était le cas.

Deuxièmement, vous avez parlé de la technique utilisée; il existe deux techniques de législation et je crois que les deux sont efficaces. La première, c'est de dire que les droits sont conformes à tel projet de loi et la seconde, de dire que rien n'interfère avec le projet de loi. Nous avons choisi cette technique, mais les objectifs sont les mêmes, soit de nous assurer que le projet de loi C-13 ne nuit en aucune façon aux droits et aux aspirations qui sont tout à fait légitimes en ce qui concerne les langues autochtones.

La sénatrice Clement : Est-ce qu'une mention spécifique de la loi dans le projet de loi C-13 serait une technique qui irait à l'encontre de l'autre technique?

Mme Mondou : Je ne dirais pas cela va à l'encontre de l'autre technique. Je dirais que ce serait peut-être redondant, mais pas que cela irait à l'encontre de l'autre.

La sénatrice Clement : D'accord. Je vous remercie.

[Traduction]

La sénatrice Seidman: Madame la ministre Petitpas Taylor, quand il est venu témoigner devant notre comité, le juge Michel Bastarache, de la Cour suprême, a exprimé son opposition à l'inclusion de la Charte de la langue française dans la Loi sur les langues officielles fédérale. Voici ce qu'il a dit:

Je suis personnellement opposé à la référence à une loi provinciale dans la loi fédérale. Je crois que le régime linguistique fédéral est très différent de celui du provincial. Le rôle du commissaire aux langues officielles ne ressemble en rien au rôle de l'Office de la langue française.

Le juge Bastarache a poursuivi en disant :

Il ne faut pas confondre les gens. La Loi sur la langue officielle du Québec, pour ce qui est des langues autres que le français, est plutôt une loi sur la non-discrimination. Ce n'est pas une loi sur la promotion de l'anglais, alors que la loi fédérale est une loi sur la promotion des langues minoritaires.

Il a conclu en disant:

Quand l'objet même des lois n'est pas le même ou n'est pas vraiment conciliable, je ne vois pas l'utilité de faire cela. Si le gouvernement est d'accord avec certaines dispositions de la loi québécoise, il n'a qu'à les adopter lui-même.

When Robert Leckey, Dean of the Faculty of Law at McGill appeared in front of this committee and about references to the Charter of the French language in a federal bill, he said:

Bill C-13 would add references to the Charter of the French Language to the Official Languages Act. These references would endorse the charter because they presuppose that the objectives and means promoted by the provincial legislation are consistent with those of the federal legislation and the constitutional responsibilities of the Government of Canada. However, this premise is not sound.

Two very respected legal opinions. I would like to know what you would say to those.

**Ms. Petitpas Taylor:** I will start off and then I will from there ask my deputy minister, being the lawyer that she is, perhaps to respond more to the technicalities.

#### [Translation]

I'm very glad you asked that question again; you understand French well.

It also gives me an opportunity to share the comments of Mr. Warren J. Newman, a lawyer with the Department of Justice. He said the following in his testimony:

I fail to see how the federal services offered by federal institutions would be compromised by the mere mention of the fact that the government recognizes the Charter of the French Language and other linguistic regimes as part of the overall context.

Mr. Newman is a lawyer with the Department of Justice, and he appeared before the House of Commons Standing Committee on Official Languages as a legal adviser.

Of course, I carefully followed the testimony of the Honourable Michel Bastarache, a former judge; he's an Acadian who lives in New Brunswick. If we look closely at the rest of Mr. Bastarache's testimony, he said the following:

I don't really know what their concerns are with the bill. As far as I'm concerned, promoting French isn't going to take anything away from anglophones. It's like someone who learns a second language: Does that mean they lose their first? I don't think so. I think it's cumulative. You can help one community that's in difficulty without hurting another that's not.

For me, the issue of English-speakers in Quebec has nothing to do with the federal government, but with the Quebec government. There has to be some sort of modus vivendi.

Quand Robert Leckey, doyen de la faculté de droit de l'Université McGill, a comparu devant notre comité et a parlé des mentions de la Charte de la langue française dans une loi fédérale, voici ce qu'il a dit:

Le projet de loi C-13 ajouterait à la Loi sur les langues officielles des mentions de la Charte de la langue française. Ces mentions viendraient approuver celle-ci, car elles présupposent que les objectifs et les moyens favorisés par la loi provinciale sont compatibles avec ceux de la loi fédérale et les responsabilités constitutionnelles du gouvernement du Canada. Toutefois, cette prémisse n'est pas solide.

Deux avis juridiques très respectés. J'aimerais savoir ce que vous diriez à ce sujet.

**Mme Petitpas Taylor**: Je vais commencer, puis je demanderai à la sous-ministre, puisqu'elle est avocate, de répondre pour parler davantage des aspects techniques.

#### [Français]

Je suis très heureuse que vous posiez de nouveau cette question; vous comprenez bien le français.

Cela me donne aussi l'occasion de partager les commentaires de Me Warren J. Newman, avocat au ministère de la Justice. Il avait dit ce qui suit lors de son témoignage :

Je ne vois pas en quoi les services fédéraux offerts par les institutions fédérales seraient compromis par la simple mention du fait que le gouvernement reconnaît la Charte de la langue française et les autres régimes linguistiques comme faisant partie du contexte global.

Me Newman est avocat au ministère de la Justice et il a comparu devant le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes; il s'agissait d'un avis juridique.

Bien sûr, j'ai suivi de près le témoignage de l'honorable Michel Bastarache, un ancien juge; c'est un Acadien qui habite au Nouveau-Brunswick. Si nous examinons à fond la suite du témoignage de M. Bastarache, il a dit ce qui suit :

Je ne sais pas vraiment ce qui les préoccupe dans le projet de loi. Pour moi, la promotion du français ne va rien enlever aux anglophones. C'est comme quelqu'un qui apprend une deuxième langue: est-ce que cela veut dire qu'il perd sa première langue? Je ne crois pas. Je crois que c'est cumulatif. On peut aider une communauté qui est en difficulté sans nuire à une autre qui ne l'est pas.

Pour moi, l'enjeu des anglophones au Québec n'a rien à voir avec le gouvernement fédéral, mais bien avec le gouvernement du Québec. Il faut qu'il y ait une espèce de modus vivendi.

[English]

**Senator Seidman:** Minister, I think that no one in the English-speaking minority community in Quebec is saying that this isn't a good bill or that they have objections to the principles expressed in this bill. Perhaps that's what was being spoken to in that quote. It is the reference to the *Charte de la langue française* that is at issue here, not the essence of the bill.

**Ms. Petitpas Taylor:** With respect to the opinion that was provided to us by Warren Newman, again, who is a lawyer, with respect to the minister, the Department of Justice, his evaluation, if you will, I have stated in the record. Perhaps I will ask Deputy Minister Mondou to elaborate a bit more, if you will.

**Senator Seidman:** Thank you very much. I really appreciate it. With all due respect I really —

Ms. Petitpas Taylor: And I will take the question as well —

Senator Seidman: Thank you.

Ms. Mondou: Thank you. Maybe I will add, because the minister covered it well, if I am not mistaken, the comment that he was making with regard to — not the first mention in the introduction, or in the preamble — the one that is in the new law that is regulating the federal enterprise because he was referring to l'Office de la langue française and that's where it appears. Obviously in this new law the reference is needed because one of the options in the bill is for the enterprise to choose whether or not they are going to take the regime of the new law or the regime of the Charte de la langue française. If you want to offer the choice to the enterprise, you need to name the other act, because they have the choice to pick one regime or the other as per the bill that had been put in place. That's why the reference was there. If I'm not mistaken, that's what he was referring to when he mentioned l'Office de la langue française.

## [Translation]

**Senator Cormier:** I'd like a clarification, Madam Minister. You were talking earlier about minimal risk when you referred to the Charter of the French Language; what do you mean when you talk about minimal risk in relation to the Charter of the French Language?

[English]

**Ms. Petitpas Taylor:** My only response to that — and then from there I will ask my deputy minister — I know that usually lawyers will not say there is zero risk. They always say there is minimal risk. That was my only comment with respect to that,

[Traduction]

La sénatrice Seidman: Madame la ministre, je pense que personne dans la communauté minoritaire anglophone du Québec ne dit que ce n'est pas un bon projet de loi et que personne ne s'oppose aux principes qui y sont exposés. C'est peut-être de cela qu'il s'agit dans cette citation. C'est le renvoi à la Charte de la langue française qui est en cause ici, et non pas l'essence du projet de loi.

Mme Petitpas Taylor: En ce qui concerne l'avis dont nous a fait part Warren Newman, encore une fois, qui est avocat, au sujet du ministre, du ministère de la Justice, son évaluation, si l'on veut, je l'ai donnée aux fins du compte rendu. Je demanderai peut-être à Mme la sous-ministre Mondou d'en dire un peu plus, si elle le veut bien.

La sénatrice Seidman: Merci beaucoup. C'est vraiment apprécié. Avec tout le respect que je vous dois, je...

**Mme Petitpas Taylor :** Et je répondrai également à la question...

La sénatrice Seidman: Merci.

Mme Mondou: Merci. J'ajouterai peut-être que, puisque le ministre a bien répondu à la question, si je ne me trompe pas, le commentaire qu'il faisait en ce qui concerne — pas le premier renvoi, dans l'introduction ou dans le préambule —, mais celui qui figure dans la nouvelle loi qui réglemente les entreprises fédérales, parce qu'il faisait référence à l'Office de la langue française, et c'est là qu'il se trouve. Évidemment, dans cette nouvelle loi, le renvoi est nécessaire, car l'une des options prévues par le projet de loi est de permettre à une entreprise de choisir d'adopter le régime de la nouvelle loi ou le régime de la Charte de la langue française. Si on veut donner le choix à l'entreprise, on doit nommer l'autre loi, parce que les entreprises ont le choix entre un régime et un autre, conformément au projet de loi qui était proposé. C'est pour cela que la mention y était. Si je ne me trompe pas, c'est à cela qu'il faisait référence quand il a mentionné l'Office de la langue française.

[Français]

Le sénateur Cormier: J'aimerais obtenir une précision, madame la ministre. Vous parliez plus tôt de risque minimal en évoquant la Charte de la langue française; à quoi pensez-vous lorsque vous parlez de risque minimal par rapport à la Charte de la langue française?

[Traduction]

Mme Petitpas Taylor: Ma seule réponse à cette question — ensuite, à partir de là, je demanderai à la sous-ministre d'intervenir —, est que généralement, les avocats ne diront pas qu'il n'y a aucun risque. Ils disent toujours qu'il y a un risque

but I will ask Ms. Mondou to see if she wants to elaborate a bit more.

**Ms. Mondou:** I think it was more a general reference to counsel in general, not the specific legal opinion in this case. The specific legal opinion in this case is the one that the minister has expressed.

## [Translation]

The witness from the Department of Justice said the following:

I don't see how the services offered federally by federal institutions would be compromised by the mere mention of the fact that the government recognizes the Charter of the French Language and other language regimes as part of the overall context.

**The Acting Chair:** Thank you, Minister Petitpas Taylor, and Minister Fortier, for accepting our invitation; you provided excellent answers to all our questions.

For our fourth and final panel today, we are pleased to welcome, from the Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, Liane Roy, President, and Alain Dupuis, General Manager. Thank you for joining us. We're ready to hear your opening statement. A question and answer period will follow. Ms. Roy, the floor is yours.

Liane Roy, President, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada: Good evening, honourable senators. Thank you for the opportunity to appear before you today as part of your study on the modernization of the Official Languages Act.

We've come a long way to get here, and this committee has played a very important role in that journey, with a first, extensive study that began in 2017 and culminated in five reports in 2019, and then a preliminary study of Bill C-13 in 2022. The sheer volume of work you've done, along with the deep expertise your members bring to the table, makes it entirely logical and appropriate that your committee was chosen to advise the Senate on this issue.

As for the francophone and Acadian communities, they have made an unprecedented effort over the past six years to nurture and inform this modernization of the law. The FCFA and its members have produced briefs, generated a bill proposal in 2019, participated in studies and consultations, and worked with parliamentarians from all parties. We estimate that we have had over 400 meetings on the Hill on this issue.

minimal. C'était mon seul commentaire sur cette question, mais je demanderai à Mme Mondou si elle souhaite en dire un peu plus.

**Mme Mondou**: Je pense qu'il s'agissait plutôt d'une référence générale au conseil, et non à l'avis juridique précis concernant ce dossier. L'avis juridique précis, dans ce dossier, est celui que le ministre a exprimé.

## [Français]

Le témoin du ministère de la Justice a dit ce qui suit :

Je ne vois pas en quoi les services offerts fédéraux par les institutions fédérales seraient compromis par la simple mention du fait que le gouvernement reconnaît la Charte de la langue française et les autres régimes linguistiques comme faisant partie du contexte global.

La présidente suppléante : Je vous remercie, madame la ministre Petitpas Taylor, ainsi que madame la ministre Fortier, d'avoir accepté notre invitation; vous avez fourni d'excellentes réponses à toutes nos questions.

Pour notre quatrième et dernier groupe de témoins aujourd'hui, nous accueillons avec plaisir, de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, Liane Roy, présidente, et Alain Dupuis, directeur général. Merci d'être parmi nous. Nous sommes prêts à entendre votre déclaration préliminaire. Une période de questions des sénateurs et sénatrices suivra. Madame Roy, la parole est à vous.

Liane Roy, présidente, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada: Honorables sénateurs, bonsoir. Je vous remercie de l'occasion qui nous est donnée de comparaître aujourd'hui dans le cadre de votre étude sur la modernisation de la Loi sur les langues officielles.

Nous avons parcouru beaucoup de chemin pour nous rendre jusqu'ici, et ce comité a joué un rôle très important dans ce parcours, avec une première et vaste étude qui a commencé en 2017 et a débouché sur la production de cinq rapports en 2019, puis une étude préalable du projet de loi C-13 en 2022. Le volume du travail que vous avez effectué, avec la profonde expertise que cumulent vos membres, rend tout à fait logique et approprié le choix de votre comité pour conseiller le Sénat sur cette question.

Quant aux communautés francophones et acadiennes, elles ont consenti un effort sans mesure au cours des six dernières années pour nourrir et informer de cette modernisation de la loi. La FCFA et ses membres ont produit des mémoires, généré une proposition de projet de loi en 2019, participé à des études et des consultations et travaillé avec des parlementaires de tous les partis. Nous estimons à plus de 400 le nombre de rencontres que nous avons eues sur la Colline sur cette question.

During the debates at second reading in the upper chamber, several senators spoke of a historic moment, and rightly so. Over the past year, a political consensus has emerged on the importance of protecting and promoting French. This consensus transcends all parties. It even led to an unprecedented collaboration between the Quebec and federal governments to pass Bill C-13. Last month, 300 MPs from all parties voted in favour of this bill in the other place.

To use a colloquial expression, the stars are aligned in a way that may never happen again, hence the sense of urgency we feel, fuelled by the fragility of the French language and our communities, but also by the awareness that we must take advantage of this alignment while it exists.

After years of consultation and reflection, which have generated an impressive volume of observations on the subject, we feel that everything has been said, and that all that remains is to take advantage of this opportunity to give Canada a strong, modern and respected Official Languages Act.

Bill C-13 includes a large number of gains for francophone and Acadian communities. Allow me to mention three of them. First, the bill strengthens the coordination of the implementation of the act. We heard this earlier from the President of the Treasury Board. It has been established that the President of the Treasury Board is called upon to assume a leading role in this respect within the federal government. The Minister of Canadian Heritage becomes responsible for developing a five-year official languages strategy, in consultation with the President of the Treasury Board.

Secondly, the bill considerably clarifies the obligation of federal institutions to adopt positive measures to support the development of our communities and promote our two official languages. Bill C-13 specifies that these measures must be concrete and taken with the intention of having a positive impact on our communities. They must be established following consultation with our communities and informed by evidence and analysis confirming their relevance.

Finally, the first version of Bill C-13 already prescribed the adoption of a federal policy on francophone immigration, and the amendments made by the House of Commons have strengthened and clarified the objectives of this policy. Considering that immigration now accounts for 100% of the renewal of the country's active population, it was important for us that this policy have the explicit objective of restoring the demographic weight of our communities.

The members of the House of Commons set the target at 6.1%, the proportion our communities represented in 1971.

Lors des débats à l'étape de la deuxième lecture à la Chambre haute, plusieurs sénateurs et sénatrices ont parlé d'un moment historique, et ils ont raison. Il s'est établi, dans la dernière année, un consensus politique sur l'importance de protéger et de promouvoir le français. Ce consensus transcende tous les partis. Il a même généré une collaboration sans précédent entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral pour l'adoption du projet de loi C-13. Le mois dernier, 300 députés de tous les partis ont voté en faveur de ce projet de loi à l'autre endroit.

Pour reprendre une expression familière, les étoiles sont alignées d'une manière qui ne se produira peut-être plus, d'où le sentiment d'urgence qui nous habite, nourri par la fragilité du français et de nos communautés, mais aussi par la conscience qu'il faut profiter de cet alignement pendant qu'il existe.

Après des années de consultation et de réflexion qui ont généré un volume imposant d'observations sur le sujet, nous avons l'impression que tout a été dit et qu'il ne reste qu'à profiter de cette occasion pour donner au Canada une Loi sur les langues officielles forte, moderne et respectée.

Le projet de loi C-13 inclut une grande quantité de gains pour les communautés francophones et acadiennes. Permettez-moi d'en énoncer trois. Tout d'abord, le projet de loi renforce la coordination de la mise en œuvre de la loi. On l'a entendu tout à l'heure avec la présidente du Conseil du Trésor. On a établi que la présidence du Conseil du Trésor est appelée à assumer un rôle de premier plan à cet égard au sein du gouvernement fédéral. Le ministre du Patrimoine canadien devient responsable d'élaborer une stratégie quinquennale en matière de langues officielles, en consultation avec la présidence du Conseil du Trésor.

Deuxièmement, le projet de loi clarifie considérablement l'obligation des institutions fédérales d'adopter des mesures positives pour appuyer le développement de nos communautés et promouvoir nos deux langues officielles. Dans le projet de loi C-13, on précise que ces mesures doivent être concrètes et prises avec l'intention d'avoir un effet favorable sur nos communautés. Elles doivent être établies à la suite de consultations avec nos communautés et informées par des données probantes et des analyses confirmant leur pertinence.

Enfin, la première version du projet de loi C-13 prescrivait déjà l'adoption d'une politique fédérale en matière d'immigration francophone et les amendements apportés par la Chambre des communes ont renforcé et précisé les objectifs de cette politique. Considérant que l'immigration représente maintenant 100 % du renouvellement de la population active du pays, il était important pour nous que cette politique ait pour objectif explicite le rétablissement du poids démographique de nos communautés.

Les députés de la Chambre des communes ont fixé à 6,1 % le seuil visé, soit la proportion que formaient nos communautés en 1971.

This sets the stage for a much higher federal target for francophone immigration, and for immigration measures specifically tailored to the realities of our communities.

With this bill, the list of gains for minority language communities is long.

I mentioned urgency. I'm thinking of the decline of French, which has continued in the six years since we began this process. I'm thinking of the three years it took to adopt the decrees and regulations needed to implement the new law.

Our communities have been patient. I am aware that the effects of this law will only be felt in a few years' time. I am aware of the social cost to the francophonie, each day that passes before this law is fully in force.

As I speak to you, I'm thinking of the parents who can't find a French daycare space for their children, of the people who struggle to be served in French when they travel, of our communities that are working hard to put in place what's needed to welcome immigrants, while the government has taken 20 years to reach an already insufficient immigration target.

It's on behalf of these people that I'm asking you to move quickly to bring this bill, which has the support of all parties in the other place, to the finish line, and to remove the uncertainty that a three-month summer recess would create, since you know as well as I do that anything can happen in a Parliament with a minority government.

Please understand, honourable senators, that I make this plea with the deepest respect for parliamentary privilege and your role. But I would be remiss in my duty to the communities on whose behalf I am here today if I did not emphasize how important the issues are at this time.

Thank you for your attention. We look forward to your questions.

#### The Acting Chair: Thank you very much.

At the moment, apart from Senator Cormier, I don't have anyone on my list who would like to ask questions. So I'll give myself the privilege of starting.

I have two questions for you, but I'm only going to ask the first one, and I'll ask my other questions at the end, if necessary. That will teach you, dear colleagues, not to raise your hand at the right moment.

Cela met la table pour une cible fédérale d'immigration francophone beaucoup plus élevée et pour des mesures en immigration créées spécifiquement en fonction des réalités de nos communautés.

Avec ce projet de loi, la liste des gains pour les communautés linguistiques en situation minoritaire est longue.

Je vous ai parlé d'urgence. Je pense au déclin du français, qui s'est poursuivi au cours des six années qui se sont écoulées depuis que nous avons entamé ce processus. Je pense aux trois années nécessaires pour adopter les décrets et règlements nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle loi.

Nos communautés ont été patientes. Je suis consciente que les effets de cette loi ne se feront sentir que dans quelques années. Je suis consciente du coût social pour la francophonie, chaque jour qui passera avant que cette loi soit pleinement en vigueur.

Pendant que je vous parle, je songe à ces parents qui ne parviennent pas à trouver une place en garderie en français pour leurs enfants, à ces gens qui peinent à se faire servir en français lorsqu'ils voyagent, à nos communautés qui travaillent d'arrache-pied pour mettre en place le nécessaire pour accueillir des immigrants et immigrantes, alors que le gouvernement a mis 20 ans pour atteindre une cible déjà insuffisante en matière d'immigration.

C'est au nom de ces gens que je vous demande de faire vite et de mener à la ligne d'arrivée ce projet de loi qui a l'appui de tous les partis de l'autre endroit et de lever l'incertitude que créerait un congé estival de trois mois, puisque vous savez, comme moi, que tout peut arriver dans un Parlement où le gouvernement est minoritaire.

Comprenez bien, honorables sénateurs et sénatrices, que je fais ce plaidoyer avec un profond respect du privilège parlementaire et du rôle qui est le vôtre. Seulement, je manquerais à mon devoir envers les communautés au nom desquelles je suis ici aujourd'hui si je ne soulignais pas à quel point les enjeux sont importants à ce stade-ci.

Je vous remercie de votre attention. Nous sommes prêts à répondre à vos questions.

#### La présidente suppléante : Merci beaucoup.

Pour l'instant, à part le sénateur Cormier, je n'ai personne sur ma liste qui souhaite poser des questions. Je me donne donc le privilège de commencer.

J'ai deux questions pour vous, mais je vais seulement vous poser la première et je poserai mes autres questions à la fin, au besoin. Cela vous apprendra, chers collègues, à ne pas lever votre main au bon moment.

I want to talk to you about the federal government's legal obligations with regard to official languages, which don't end with the transfers to the provinces and territories. Too often, official language minorities do not have access to the funds they are entitled to in order to flourish and develop.

Although the Official Languages Committee of the other place has adopted an amendment to encourage the inclusion of language clauses in agreements with the provinces and territories, the provisions are not binding.

Do you think that the language used will allow us to see results?

Ms. Roy: Thank you for the question. I think it will.

As you know, when we first started discussing the proposed amendments to Bill C-13, we asked for very specific language clauses. As the bill progressed, we were quite comfortable with the provisions that were made to specify the positive measures and measures related to the consultations; these must be held with communities on everything that will affect transfers or agreements between the federal government and the governments of the provinces and territories.

We believe that there is an obligation to verify and consult. With these provisions, we know there will be some pretty tough discussions between the various officials who are responsible for putting these agreements in place, and we're comfortable with that.

The Acting Chair: Thank you. We'll continue with questions.

**Senator Clement:** Good morning to both of you. It's good to see you.

Ms. Roy, you speak with clarity and energy. As a Franco-Ontarian, I know that this community has been looking forward to the passage of this bill; the community has been patient.

Thank you both for your testimony and for the hard work you've been doing for a very long time.

I want to ask you a question about Indigenous languages.

In its brief on Bill C-13, the Assembly of First Nations pointed out that First Nations students do not have the same opportunities to learn a second language. Indeed, our Governor General, Mary Simon, did not have access to French-language education.

Je veux vous parler des obligations juridiques en matière de langues officielles du gouvernement fédéral, qui ne s'arrêtent pas au moment des transferts aux provinces et aux territoires. Trop souvent, les minorités de langue officielle en situation minoritaire n'ont pas accès aux fonds auxquels elles ont droit pour s'épanouir et se développer.

Bien que le Comité des langues officielles de l'autre endroit ait adopté un amendement visant à favoriser l'inclusion de clauses linguistiques dans les accords avec les provinces et territoires, les dispositions ne sont pas contraignantes.

Croyez-vous que le langage utilisé permettra de voir des résultats?

Mme Roy: Merci pour cette question. Je crois que oui.

Comme vous le savez, au départ, quand on a commencé à discuter des amendements proposés lors du dépôt du projet de loi C-13, nous avions réclamé des clauses linguistiques très spécifiques. Au fur et à mesure que le projet de loi progressait, nous étions quand même très à l'aise avec les dispositions qui ont été prises pour préciser les mesures positives et les mesures liées aux consultations qui doivent être faites auprès des communautés dans tout ce qui touchera les transferts ou les ententes entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires.

Nous pensons qu'il y a justement une obligation de vérifier et de consulter. Avec ces dispositions, nous savons qu'il y aura des discussions assez corsées entre les différents fonctionnaires qui sont responsables de mettre en place ces ententes et nous sommes à l'aise avec cela.

La présidente suppléante : Merci. Nous allons poursuivre avec les questions.

La sénatrice Clement : Bonjour à vous deux. Je suis heureuse de vous voir.

Madame Roy, vous parlez avec clarté et énergie. En tant que Franco-Ontarienne, je sais que cette communauté attend avec impatience l'adoption de ce projet de loi; la communauté a été patiente.

Je vous remercie tous les deux pour le témoignage et pour le travail acharné que vous faites depuis très longtemps.

Je veux vous poser une question sur les langues autochtones.

Dans son mémoire sur le projet de loi C-13, l'Assemblée des Premières Nations a fait savoir que les élèves des Premières Nations n'ont pas les mêmes chances d'apprendre une langue seconde. En effet, notre gouverneure générale, Mary Simon, n'a pas eu accès à l'enseignement en français.

How can the official languages community and official language minority communities support Indigenous communities to improve access to education in the minority language?

**Ms. Roy:** Thank you for that question. Obviously, we have a lot of experience in this area. I think there are lessons we've learned that we could share with Indigenous communities and Indigenous peoples.

As you've heard today, there's another Indigenous language initiative that might be better able to meet these needs in Indigenous communities.

We are very open to all minorities having access to all kinds of services. We're more than willing to cooperate. We've made efforts and we've met with various groups to tell them that francophones are very open to sharing the lessons they've learned.

**Senator Clement:** There was a mention in Bill C-13 — We recognize that there is an Indigenous Languages Act, but we're also told that it's just the beginning, that not all communities are satisfied and that not all issues have been addressed through this legislation.

Would you be opposed to adding a reference to the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples to Bill C-13? Would it take anything away from official language minority communities?

**Ms. Roy:** I don't think it takes anything away. However, in the preamble to the bill, as drafted, references to Indigenous languages seem satisfactory in terms of precluding problems or impediments to the evolution of developments on the Indigenous languages side. In our opinion, what is mentioned in the preamble is quite positive.

**Senator Clement:** According to Indigenous groups, it's not satisfactory. They say you have to do a number of things to create space in a number of acts — not just Bill C-13, but other acts as well.

What you're saying is that it wouldn't take anything away from your communities to have a mention like that.

Ms. Roy: It wouldn't take anything away from our communities, but as you mentioned earlier, we've been very patient so far. We've been working on this bill for almost seven years. In our view, the important thing is to have legislation in place as quickly as possible, so that we can move on to other things. Then we could certainly work with them, collaborate on

Comment la communauté des langues officielles et les communautés minoritaires de langue officielle peuvent-elles soutenir les communautés autochtones pour améliorer l'accès à l'éducation dans la langue de la minorité?

**Mme Roy :** Merci pour cette question. Évidemment, nous avons beaucoup d'expérience de ce côté. Je pense qu'il y a des leçons que nous avons apprises que nous pourrions partager avec les communautés autochtones et les peuples autochtones.

Comme vous l'avez entendu aujourd'hui, il y a un autre dispositif en matière de langues autochtones qui pourrait être mieux en mesure de répondre à ces besoins auprès des communautés autochtones.

Nous sommes très ouverts au fait que l'ensemble des minorités ait accès à toutes sortes de services. Nous sommes tout à fait disposés à collaborer. Nous avons fait des efforts et nous avons rencontré différents groupes pour leur dire que si jamais les francophones pouvaient leur faire part des leçons qu'ils ont apprises, nous sommes très ouverts à cet égard.

La sénatrice Clement: Il y avait une mention dans le projet de loi C-13... Nous reconnaissons qu'il y a une Loi sur les langues autochtones, mais on nous dit aussi que ce n'est qu'un début, que ce ne sont pas toutes les communautés qui sont satisfaites et que les enjeux n'ont pas tous été traités au moyen de cette loi.

Seriez-vous contre l'ajout de la mention de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones dans le projet de loi C-13? Est-ce que cela enlèverait quelque chose aux communautés minoritaires de langue officielle?

**Mme Roy :** Je ne pense pas que cela enlève quoi que ce soit. Toutefois, dans le préambule du projet de loi, tel qu'il est rédigé, ce qui est indiqué au sujet des langues autochtones semble satisfaisant pour ne pas causer de problèmes ou d'entraves à l'évolution de ce qui pourrait se produire du côté des langues autochtones. À notre avis, ce qui est mentionné dans le préambule est assez positif.

La sénatrice Clement: Selon les groupes autochtones, ce n'est pas satisfaisant. Ils disent qu'il faut faire plusieurs choses pour créer de l'espace dans plusieurs lois — pas seulement dans le projet de loi C-13, mais aussi dans d'autres lois.

Ce que vous dites, c'est que cela n'enlèverait rien à vos communautés d'avoir une mention comme celle-là.

Mme Roy: Cela n'enlèverait rien à nos communautés, mais justement, comme vous l'avez mentionné plus tôt, nous avons été très patients jusqu'à maintenant. Cela fait quand même presque sept ans que nous travaillons sur ce projet de loi. Selon nous, l'important, c'est d'avoir une loi le plus rapidement possible afin de nous permettre de passer à autre chose. À ce

lessons learned and so on. For now, we're quite satisfied with what's in the preamble.

Senator Clement: Thank you.

**Senator Mégie:** My question about the language clauses has been answered. That's fine. I have a very short question.

In the version of Bill C-13 that we're studying now, do you think it would be necessary to add a slightly more detailed definition of "francophone minority"?

**Ms. Roy:** Senator, we thought about that, but in the end, when we read Bill C-13, we agreed that we were very comfortable with what was in the bill. So we didn't propose any further amendments to define linguistic minorities.

Senator Mégie: Thank you.

Alain Dupuis, General Manager, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada: I'd like to add a comment.

I think it's important for the Government of Canada to recognize the specificity of French in minority communities and the specificity of French throughout the country. There are actions to be taken for French throughout the country, but there are also specificities when it comes to living in a minority environment.

I believe that, from our point of view, we have obtained the assurance that the Government of Canada will continue to support official language minorities, as has always been the case, but that there is also a potential to promote French in Quebec and throughout the territory. It's something we look forward to.

Senator Mégie: Thank you.

**Senator Cormier:** Welcome, and thank you once again for all the work you've done in the area of reflection and action to modernize the Official Languages Act. I understand that the Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada is ready for the bill to be adopted as is. As we all know, passing a bill sometimes involves the art of negotiation and compromise.

You're obviously happy with the current version and ready to ensure its adoption. My questions are more concerned with the aftermath of the bill's passage. In your view, what are the key messages that need to be sent to the Government of Canada after this bill is passed? What are your main concerns that could be

moment-là, nous pourrions certainement travailler avec eux, nous pourrions collaborer en nous inspirant des leçons apprises et ainsi de suite. Pour l'instant, nous sommes assez satisfaits de ce qui se trouve dans le préambule.

La sénatrice Clement : Merci.

La sénatrice Mégie : On a répondu à ma question qui portait sur les clauses linguistiques. Ce n'est pas grave. J'ai une très courte question.

Dans la version du projet de loi C-13 que nous étudions maintenant, croyez-vous qu'il serait nécessaire d'ajouter une définition un peu plus détaillée de « minorité francophone »?

**Mme Roy:** Madame la sénatrice, nous avons réfléchi à cela, mais finalement, nous nous sommes entendus, en lisant le projet de loi C-13, pour dire que nous étions très à l'aise avec ce qu'il y a dans le projet de loi. Nous n'avons donc pas proposé plus d'amendements pour définir ce que sont les minorités linguistiques.

La sénatrice Mégie : Merci.

Alain Dupuis, directeur général, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada : J'aimerais ajouter un commentaire.

Je pense qu'il est important que le gouvernement du Canada reconnaisse quand même la spécificité du français en milieu minoritaire et la spécificité du français sur l'ensemble du territoire. Il y a des actions à entreprendre pour le français sur l'ensemble du territoire, mais il y a aussi des particularités pour ce qui est de vivre en milieu minoritaire.

Je crois que, de notre point de vue, nous avons quand même obtenu l'assurance que le gouvernement du Canada va continuer de soutenir les minorités de langue officielle, comme cela a toujours été le cas, mais qu'il y a aussi un potentiel de faire la promotion du français au Québec et sur l'ensemble du territoire. C'est quelque chose que l'on voit d'un bon œil.

La sénatrice Mégie : Merci.

Le sénateur Cormier: Bienvenue à vous et merci encore une fois pour tout le travail que vous avez accompli dans le domaine de cette réflexion et de ces actions en vue de moderniser la Loi sur les langues officielles. J'ai bien compris que la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada est prête à ce que le projet de loi soit adopté tel quel. On sait que l'adoption d'un projet de loi, c'est aussi parfois l'art de la négociation et du compromis.

Vous êtes manifestement heureux de la version actuelle et vous êtes prêts à assurer son adoption. Mes questions concernent plutôt les suites de l'adoption du projet de loi. Dans votre réflexion, quels sont les messages clés qui doivent être envoyés au gouvernement du Canada après l'adoption de ce projet de loi?

conveyed to the government, with a view to ensuring that it doesn't rest on its laurels and gets on with the job? Do you have any concerns or suggestions?

**Mr. Dupuis:** The regulatory work that will follow the adoption of the bill is very important, particularly the regulations on Part VII of the act. In the new Part VII, we insist that the positive measures taken must be concrete. You don't just wake up one morning and decide on a small measure in an office in Ottawa. You need a consultation process. You need an impact analysis. You need to gather evidence. We hope to see this. This will really change the way things are done.

We need to send the message, across all departments, that the new Part VII is not the old Part VII. It has to be applied and based on evidence and real consultation, not just a phone call once a year before the Part VII report is submitted to Treasury Board. There has to be a process of engagement. For us, it will be very important to define the framework of this engagement process, with over 200 federal institutions, with official language minority communities. This will be a major undertaking. The communities have always had a different vision of positive measures than the departments. For us, this means that every time there is a new federal policy or program, there must be something precise and specific that meets the needs of linguistic communities. It's not just something on the side or a box we tick as a positive measure. It's defining how our major national policies are going to respond to specific needs. It requires a much greater commitment process than we've seen in the past. I hope that Treasury Board and Canadian Heritage will be engaged with us in defining this new regulatory framework.

Ms. Roy: There's also the whole question of accountability. That's part of the follow-up, but I wanted to make sure. It's very important if we want to measure results. We know that the law will be reviewed in 10 years. We want to make sure that we can have access to the evidence and everything that will determine future changes in 10 years' time. Follow-up indicators, evaluation indicators, all this will have to be quite clear. I think it's when we draw up the regulations that we'll be able to discuss these points.

Mr. Dupuis: I'd like to give you a concrete example. Over the past year, we've created a new national daycare program with no francophone component, no language clause, no envelope or number of spaces reserved for the Canadian francophonie. It's no longer acceptable to have new social programs created without any mention of official languages. We saw the same thing happen recently with health transfers to the Quelles sont vos principales préoccupations qui pourraient être transmises au gouvernement, dans le but de s'assurer qu'il ne s'assoit pas sur ses lauriers et qu'il continue le travail? Avez-vous quelque préoccupation ou quelque suggestion à faire par rapport à cela?

M. Dupuis: Le travail de réglementation qui suivra l'adoption du projet de loi est très important, notamment la réglementation sur la partie VII de la loi. Dans la nouvelle partie VII, on insiste sur le fait que les mesures positives qui seront prises doivent être concrètes. On ne se lève pas un matin en décidant d'une petite mesure dans un bureau à Ottawa. Il faut un processus de consultation. Il faut une analyse d'impact. Il faut rassembler des données probantes. Nous le souhaitons. Cela va vraiment changer la façon de faire.

Il faut envoyer le message, dans l'ensemble des ministères, que la nouvelle partie VII n'est pas l'ancienne partie VII. Elle doit être appliquée et basée sur des données probantes et sur des consultations réelles, et pas seulement sur un coup de fil une fois par année avant qu'on soumette notre rapport sur la partie VII au Conseil du Trésor. Il faut un processus d'engagement. Pour nous, il sera très important de définir le cadre de ce processus d'engagement, avec plus de 200 institutions fédérales, auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ce sera majeur. Les communautés ont toujours eu une vision différente des ministères par rapport aux mesures positives. Pour nous, cela signifie que, chaque fois qu'il y a une nouvelle politique ou un nouveau programme fédéral, il doit y avoir quelque chose de précis et de spécifique qui répond aux besoins des communautés linguistiques. Ce n'est pas uniquement quelque chose à côté ou une case que l'on coche comme mesure positive. Cela définit comment nos grandes politiques nationales vont répondre aux besoins particuliers. Il faut un processus d'engagement beaucoup plus important que ce qu'on a vu par le passé. J'espère que le Conseil du Trésor et Patrimoine canadien seront engagés avec nous pour définir ce nouveau cadre dans la réglementation.

Mme Roy: Il y a aussi toute la question de la reddition de comptes. Cela fait partie du suivi, mais je voulais m'en assurer. C'est très important si on veut mesurer les résultats. On sait que la loi sera revue dans 10 ans. On veut s'assurer qu'on pourra avoir accès aux données probantes et à tout ce qui déterminera des changements futurs dans 10 ans. Les indicateurs de suivi, les indicateurs pour les évaluations, tout cela devra être assez clair. Je crois que c'est au moment d'établir la réglementation que l'on pourra discuter de ces éléments.

M. Dupuis: J'aimerais donner un exemple concret. Au cours la dernière année, on a créé un nouveau programme national de garderies sans aucun volet francophone, aucune clause linguistique, aucune enveloppe ou aucun nombre de places réservées à la francophonie canadienne. Ce n'est plus acceptable d'avoir de nouveaux programmes sociaux créés sans aucune mention des langues officielles. On a vu la même chose

provinces and territories. There was no mention of the specific health needs of French-speaking communities. This has to change. The culture has to change, and that's what we hope to achieve with the new tools provided by Bill C-13.

**Senator Cormier:** There's a lot of talk about revising the law in 10 years. That's a long way off. We know that the government doesn't have to wait that long to make changes to the law, if it so wishes. In your opinion, is there work to be done to ensure that the law is increasingly refined to meet the needs of official language minority communities?

**Ms.** Roy: We don't know the full extent of it. The Commissioner of Official Languages talked about vigilance. I think it will be very important to develop a monitoring service or centre to be able to take into account and document the results when we get to the stage of re-evaluating the bill or act in 10 years' time.

**Senator Cormier:** Do you feel that the notion of remedial language rights is sufficiently advanced? If it's enough, or if it's not enough, how should it be reflected in the regulations?

Mr. Dupuis: In our opinion, it's a principle of interpretation that is clearly indicated in the bill. What we appreciated, with regard to francophone immigration, is that it was specified that the new policy should restore the demographic weight to what it was at the time of the first census after the adoption of the first Official Languages Act.

However, we need to make sure that, in implementation, this restorative character is not just one principle among many. It means doing things better and differently. More specifically, with regard to francophone immigration, we're talking about repairing 50 years of damage, but that means structuring the approach and not waiting another 50 years to correct the situation.

Senator Cormier: Thank you.

**Senator Mockler:** First of all, I'd be remiss if I didn't congratulate Ms. Roy and her team for the role they've played and will no doubt continue to play. The FCFA does exceptional and extraordinary work across the country. You only need to visit francophones in provinces other than Quebec, Ontario and New Brunswick to realize this.

Could the bill have gone further?

se produire récemment avec les transferts en santé avec les provinces et les territoires. Il n'y a eu aucune mention des besoins spécifiques des communautés francophones en matière de santé. Il faut que cela change. Il faut que la culture change et c'est ce que l'on souhaite avec les nouveaux outils que nous donne le projet de loi C-13.

Le sénateur Cormier: On parle beaucoup de la révision de la loi dans 10 ans. C'est quand même assez loin. On sait que le gouvernement n'est pas obligé d'attendre tout ce temps pour faire des modifications à la loi, s'il le souhaite. À votre avis, y a-t-il un travail qui doit se poursuivre pour faire en sorte que la loi soit affinée de plus en plus pour répondre aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire?

Mme Roy: On ne connaît pas l'étendue de tout cela. Le commissaire aux langues officielles parlait de vigie. Je crois qu'il sera très important de développer un service ou un centre de vigie pour être en mesure de tenir compte et de documenter les résultats lorsqu'on en sera à l'étape de réévaluer le projet de loi ou la loi dans 10 ans.

Le sénateur Cormier: Trouvez-vous que la notion de caractère réparateur des droits linguistiques est suffisamment mise de l'avant? Si c'est suffisant ou si ce ne l'est pas, comment est-ce que cela devrait se refléter dans la réglementation?

M. Dupuis: À notre avis, c'est un principe d'interprétation qui est clairement indiqué dans le projet de loi. Ce que nous avons apprécié, par rapport à l'immigration francophone, c'est qu'on a spécifié que la nouvelle politique devait rétablir le poids démographique à ce qu'il était au premier recensement après l'adoption de la première Loi sur les langues officielles.

Il faut toutefois s'assurer que, dans la mise en œuvre, ce caractère réparateur ne soit pas juste un principe parmi d'autres. Cela veut dire qu'il faut faire mieux et différemment. Plus particulièrement, par rapport à l'immigration francophone, on parle de réparer 50 ans de dommages, mais cela veut dire qu'il faut structurer la démarche et qu'il ne faut pas attendre encore 50 ans pour corriger le tir.

Le sénateur Cormier : Merci.

Le sénateur Mockler: Premièrement, je m'en voudrais de ne pas féliciter Mme Roy et son équipe pour le rôle qu'ils ont joué et qu'ils vont sans doute continuer de jouer. La FCFA fait un travail exceptionnel et extraordinaire à travers le pays. Il faut une seule visite chez les francophones dans les provinces autres que le Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick pour s'en rendre compte.

Est-ce que le projet de loi aurait pu aller plus loin?

**Ms. Roy:** Of course. You can always ask for bills to go further. However, I think that, with the conditions we're currently living in and with the current context, we're still very satisfied with the bill as it is now.

**Senator Mockler:** Are francophones across the country and the people of Acadia better off with this bill than without it?

Ms. Roy: Absolutely.

Senator Mockler: Could you be more specific?

**Ms. Roy:** I also have a whole list of gains we've made with this bill that I didn't mention in my text, because it would have taken too long. There are a lot of gains. If you'll allow me, I'd like to mention a few others. In the preamble to the act, there is recognition of the importance of both official languages and of learning them to strengthen communities.

In the implementation of the act, there is the coordination of the implementation of the act by the President of the Treasury Board in collaboration with the Minister of Canadian Heritage, including clear monitoring and accountability measures to be implemented by the Treasury Board Secretariat. In particular, this will strengthen the application of Part VII of the act by federal institutions for the benefit of communities; this is set out in section 4.

As for access to justice, I can perhaps give you the headlines without giving you the details. Access to justice, bilingual services, everything that's going to be done in the public service, i.e., deputy ministers, assistant deputy ministers, delegates and supervisors will have to have the required communication skills in both official languages. We've talked about positive measures. Also, the powers —

**The Acting Chair:** Ms. Roy, we have time. You can take all the time you need.

**Ms. Roy:** Then I will. So, positive measures for communities: First, we specify what positive measures mean and say that they must be concrete. Before, a tweet could be considered a positive measure. This will no longer work. There is an obligation to support sectors essential to the vitality of English- and French-speaking minorities, including culture and education, from early childhood to post-secondary education, health, justice, employment and immigration, and to protect and promote the presence of strong institutions serving these minorities; this is set out in Article 21.

**Mme Roy:** Bien sûr. On peut toujours demander d'aller plus loin dans les projets de loi. Cependant, je crois que, avec les conditions dans lesquelles nous vivons actuellement et avec le contexte actuel, on est quand même très satisfait du projet de loi tel qu'il est maintenant.

Le sénateur Mockler: Est-ce que la situation des francophones à travers le pays et du peuple de l'Acadie est meilleure avec ce projet de loi que sans?

Mme Roy: Absolument.

Le sénateur Mockler: Pouvez-vous préciser?

**Mme Roy:** J'ai aussi toute une liste des gains que nous obtenons avec ce projet de loi que je n'ai pas mentionnés dans mon texte, parce que cela aurait pris trop de temps. Il y a beaucoup de gains. Si vous me le permettez, je vais quand même vous en donner quelques autres. Pour ce qui est du préambule de la loi, il y a la reconnaissance de l'importance des deux langues officielles et de l'apprentissage de celles-ci pour le renforcement des communautés.

Dans la mise en œuvre de la loi, il y a la coordination de la mise en œuvre de la loi par la présidence du Conseil du Trésor en collaboration avec le ministre du Patrimoine canadien, y compris des mesures claires de suivi et de reddition de comptes qui devront être mises en œuvre par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Cela renforcera notamment l'application de la partie VII de la loi par les institutions fédérales au bénéfice des communautés; cela se trouve à l'article 4.

Pour ce qui est de l'accès à la justice, je peux peut-être vous donner les grands titres sans vous donner les détails. L'accès à la justice, les services bilingues, tout ce qui va se faire dans la fonction publique, c'est-à-dire les sous-ministres, les sous-ministres adjoints, les délégués et les superviseurs devront avoir les capacités communicationnelles requises dans les deux langues officielles. On a parlé des mesures positives. Aussi, les pouvoirs...

La présidente suppléante : Madame Roy, nous avons le temps. Vous pouvez prendre tout le temps qu'il faut.

Mme Roy: Alors je vais le faire. Donc, les mesures positives pour les communautés: premièrement, on précise ce que signifient les mesures positives et on dit que celles-ci doivent être concrètes. Avant, un gazouillis pouvait être considéré comme une mesure positive. Cela ne fonctionnera plus. Il y a une obligation d'appuyer des secteurs essentiels à l'épanouissement des minorités anglophones et francophones, notamment la culture et l'éducation, de la petite enfance jusqu'au postsecondaire, la santé, la justice, l'emploi et l'immigration et de protéger et promouvoir la présence d'institutions fortes qui desservent ces minorités; cela figure à l'article 21.

Other gains include the strengthening of measures to consult and collect data from communities to determine the positive measures of federal institutions; the obligation to assess the potential impact of the inclusion of language clauses in transfer agreements between the federal government and the provinces and territories; the obligation for the Minister of Immigration, Citizenship and Refugees to adopt a francophone immigration policy that will ensure the restoration and growth of the demographic weight of the Canadian francophonie to what it was in 1971. This measure is specific to the French-speaking minority, and goes even further than we had hoped.

The commissioner's powers have also been broadened, with the ability to issue orders and impose monetary penalties on non-compliant institutions in the transportation sector. Bill C-13 also gives the commissioner the new power to make orders to apply Part VII of the act, which is very important to us. This will enable the commissioner to force federal institutions to redo their work if they have not consulted the communities or assessed the impact of their decisions on minority communities. The review of the act every 10 years is also very important, as it will enable communities to contribute to the strengthening and future of the act. I could go into more detail, but I'll stop here.

**Senator Mockler:** If you have any other details, please don't hesitate.

Ms. Roy: That's fine; I think you've got the picture.

**The Acting Chair:** I can give you some time, because I think the answer is important. Senator Mockler, if you have a follow-up question, go ahead.

**Senator Mockler:** My question has to do with the arrangements for negotiations between the provinces and territories to further solidify the government's presence in English- and French-speaking minority communities across the country.

In your experience, how can we help the federal government in the two departments mentioned earlier?

**Ms. Roy:** With all the specifics around positive measures and the obligations to consult communities, collect data and even anticipate the impact on communities, I think we should have measures that could offer provinces and territories opportunities to bring to communities what needs to go to communities.

Il y a aussi d'autres gains : le renforcement des mesures de consultation et de collecte de données auprès des communautés pour déterminer les mesures positives des institutions fédérales; l'obligation d'évaluer l'impact potentiel de l'inclusion de clauses linguistiques dans les ententes de transfert entre le fédéral et les provinces et territoires; l'obligation d'informer les communautés en priorité au moment de l'aliénation d'un immeuble fédéral; l'obligation du ministre de l'Immigration, de la Citoyenneté et des Réfugiés d'adopter une politique d'immigration francophone qui assurera le rétablissement et la croissance du poids démographique de la francophonie canadienne à ce qu'il était en 1971. Cette mesure est une mesure spécifique qui touche seulement la minorité francophone et qui va encore plus loin que ce que l'on réclamait.

Il y a aussi l'élargissement des pouvoirs du commissaire, car on lui octroie notamment la capacité d'émettre des ordonnances et d'imposer des sanctions pécuniaires aux institutions réfractaires dans le domaine du transport; on a confié également au commissaire, dans le projet de loi C-13, un nouveau pouvoir d'ordonnance pour qu'il s'applique à la partie VII de la loi; c'est très important pour nous. Ainsi, le commissaire pourra forcer les institutions fédérales à refaire le travail si elles n'ont pas consulté les communautés ou si elles n'ont pas évalué l'impact de leurs décisions sur les communautés en situation minoritaire. Il y a aussi la révision de la loi tous les 10 ans; c'est également très important, car cela permettra aux communautés de contribuer au renforcement et à l'avenir de la loi. Je pourrais vous fournir encore plus de détails, mais je vais m'arrêter ici.

Le sénateur Mockler: Si vous avez d'autres détails, n'hésitez pas.

**Mme Roy:** C'est bon; je crois que vous avez le portrait.

La présidente suppléante : Je peux vous donner du temps, parce que je crois que la réponse est importante. Sénateur Mockler, si vous avez une question complémentaire, allez-y.

Le sénateur Mockler: Ma question porte sur les dispositions concernant les négociations entre les provinces et les territoires afin de solidifier davantage la présence du gouvernement dans les communautés anglophones et francophones en situation minoritaire partout au pays.

Selon votre expérience, comment peut-on aider le gouvernement fédéral au sein des deux ministères dont il a été question plus tôt?

Mme Roy: Avec toutes les précisions entourant les mesures positives et les obligations de consulter les communautés, de recueillir des données et même de prévoir l'impact sur les communautés, je pense qu'on devrait avoir des mesures qui pourraient offrir aux provinces et aux territoires des occasions d'amener dans les communautés ce qui doit se rendre dans les communautés.

As was said about the daycare program, it was difficult to assess the impact of this fine program in the communities. However, I think that if the law had been in effect, it would have been very different.

**Senator Mockler:** I have one last question. How can we reassure our communities about the francophone daycare program? What is the next step that will be taken to raise the government's awareness?

Ms. Roy: In the negotiations, it's already done. However, if we had to do it all over again and if we had Bill C-13 as it is currently drafted, during the negotiations between officials from the various provinces and territories and the federal government, there would have been discussions to determine whether these provinces and territories had consulted the communities, to determine what should be included in these agreements with regard to daycare. Do we know the number of daycare centres? Do we have the right figures to determine how much money should be allocated to communities? This applies to both groups, anglophones in Quebec and francophones outside Quebec.

Senator Mockler: There's definitely a lesson to be learned here. If I go back to the 1970s, 1980s or 1990s, New Brunswick conducted consultations with the three major centres we have today, i.e., Centre scolaire Samuel-de-Champlain in Saint John, Centre communautaire Sainte-Anne in Fredericton and Carrefour Beausoleil in Miramichi. In your opinion, if the practices used back then were adapted to today's situation, would the provinces and territories benefit more?

**Ms. Roy:** I think so, because back then we didn't have the provisions we have now. These three centres have proven themselves to be a very good system. This is exactly what we're talking about when we talk about language clauses or agreements, because it directly affects the field of education and French-language services.

Senator Mockler: Thank you, Ms. Roy.

**Senator Clement:** Once again, thank you for your work; I recognize your impatience. I understand your impatience. By the way, I had a conversation with a teacher a few months ago, when I visited a school that teaches children the Mohawk language. I talked about the fact that I'm a francophone, that I defend my language and that I'm concerned about the survival of my language in a minority context.

The teacher replied: "You've had access to your mother tongue, you've always had access to it. It's been difficult, more or less clear, there have been challenges, but you've had access to it." I remained silent in the face of this comment.

Comme on l'a dit au sujet du programme de garderies, il était difficile d'évaluer l'impact de ce beau programme dans les communautés. Cependant, je pense que si la loi avait été en vigueur, cela aurait été très différent.

Le sénateur Mockler: J'aurais une dernière question. Comment peut-on rassurer nos communautés au sujet du programme de garderies francophones? Quelle sera la prochaine mesure qui sera prise pour sensibiliser le gouvernement?

Mme Roy: Dans les négociations, c'est déjà fait. Par contre, si c'était à refaire et si on avait le projet de loi C-13 tel qu'il est rédigé actuellement, lors des négociations entre les fonctionnaires des différentes provinces, des territoires et le gouvernement fédéral, il y aurait eu des discussions pour déterminer si ces provinces et territoires avaient consulté les communautés, pour déterminer ce qui devrait figurer dans ces ententes par rapport aux garderies. Est-ce qu'on connaît le nombre de garderies? Est-ce qu'on a les bons chiffres pour déterminer les sommes d'argent qui devraient être allouées aux communautés? Cela s'applique aux deux groupes, soit aux anglophones au Québec ou aux francophones hors Québec.

Le sénateur Mockler: Il y a assurément une leçon à en tirer. Si je reviens aux années 1970, 1980 ou 1990, le Nouveau-Brunswick a mené des consultations avec les trois grands centres que nous avons actuellement, c'est-à-dire le Centre scolaire Samuel-de-Champlain, à Saint-Jean, le Centre communautaire Sainte-Anne, à Fredericton, et le Carrefour Beausoleil, à Miramichi. Selon vous, si les pratiques utilisées à l'époque étaient adaptées à la situation actuelle, est-ce que les provinces et les territoires en bénéficieraient davantage?

Mme Roy: Je pense que oui, parce qu'à ce moment-là il n'y avait pas les dispositions qui existent maintenant. Ces trois centres ont fait leurs preuves et ont prouvé que c'était un très bon système. Cela correspond exactement à ce dont on parle lorsqu'on parle de clauses linguistiques ou d'ententes, parce que cela touche directement le domaine de l'éducation et les services en français.

Le sénateur Mockler: Merci, madame Roy.

La sénatrice Clement: Encore une fois, merci de votre travail; je reconnais votre impatience. Je la comprends. Par ailleurs, j'ai eu une conversation avec une enseignante il y a quelques mois, quand j'ai visité une école qui enseigne la langue mohawk aux enfants. J'ai parlé du fait que je suis francophone, que je défends ma langue et que je m'inquiète de la survie de ma langue en contexte minoritaire.

L'enseignante m'a répondu ceci : « Vous avez eu accès à votre langue maternelle, vous y avez toujours eu accès. Cela a été difficile, plus ou moins clair, il y a eu des défis, mais vous y avez eu accès. » Je suis restée silencieuse face à ce commentaire.

So I sit here, on this committee, and I have to keep raising this issue of reconciliation and saying that it's not just the government's job, it's everybody's job here, everybody's job out there.

I put the same question to Joan Fraser. In a minority context, because we must defend and ensure the survival of our language, is it more complicated and more difficult for us to create space for Indigenous languages? Given that we're already on the defensive, is it a challenge in a minority context?

Ms. Roy: I don't think it's a challenge for us. However, I would like to hear from the communities what they would like to see as a space, because it's up to them to tell us what they want. For our part, we're very open to the needs of other minorities. We've always supported them. As I said earlier, when it came to the Indigenous Languages Act, we were there because we have a commitment to reconciliation. For us, however, it would be important for communities to tell us where they want to be.

We offered a webinar on Indigenous languages to try to start a dialogue, to find out how we can work together. As I said, I think it's important that people have access to language programs. However, based on what we've heard tonight, I don't think this is the right vehicle for that.

**Senator Clement:** I appreciate your candour and I know that some Indigenous groups have submitted briefs to the committee in the other place indicating exactly what they're looking for. They have submitted something.

Ms. Roy: I wasn't aware of that.

**Senator Clement:** I don't know if Mr. Dupuis wants to add anything.

**Mr. Dupuis:** I just think that, as a minority community, we can understand the heartbreak that comes with not knowing your language or even losing it in the course of your life.

In some francophone minority communities across the country, up to 70% of francophones will lose their language in their lifetime. From my point of view, I think we need to show solidarity and recognize the fragility of all minority languages, especially the first languages of this country.

**Senator Cormier:** I'm going to continue in the same vein as my colleague on the question of education.

I believe that francophones in minority situations have not always had access to French-language education, and God knows there are still many challenges in terms of having adequate Donc, je siège ici, à ce comité, et je dois continuer à soulever cette question de la réconciliation et à dire que ce n'est pas seulement le travail du gouvernement, que c'est aussi le travail de tout le monde ici, de tout le monde à l'extérieur.

J'ai posé la même question à Mme Joan Fraser. En contexte minoritaire, parce qu'on est dans la position de défendre et de veiller à la survie de notre langue, est-ce plus compliqué et plus difficile pour nous de créer de l'espace pour les langues autochtones? Étant donné qu'on est déjà sur la défensive, est-ce que c'est un défi dans un contexte minoritaire?

Mme Roy: Je ne pense pas que soit un défi pour nous. Toutefois, j'aimerais entendre de la part des communautés ce qu'elles aimeraient voir comme espace, parce que c'est à elles de nous dire ce qu'elles souhaitent. De notre côté, nous sommes très ouverts aux besoins des autres minorités. Nous les avons toujours appuyées. Comme je le disais plus tôt, pour ce qui est de la Loi sur les langues autochtones, nous étions là puisque nous avons un engagement envers la réconciliation. Pour nous, cependant, ce serait important que les communautés nous disent où elles veulent se situer.

Nous avons offert un webinaire sur les langues autochtones pour essayer d'amorcer le dialogue, afin de savoir comment on peut collaborer. Comme je vous l'ai dit, je pense que c'est important que les gens aient accès à des programmes linguistiques. Par contre, si je me fie à ce qu'on a entendu ce soir, je ne pense pas que ce soit le bon véhicule pour cela.

La sénatrice Clement : J'apprécie votre franchise et je sais que certains groupes autochtones ont soumis des avis au comité de l'autre endroit en indiquant exactement ce qu'ils recherchent. Ils ont soumis quelque chose.

Mme Roy: Je n'étais pas au courant.

La sénatrice Clement: Je ne sais pas si M. Dupuis veut ajouter quelque chose.

**M. Dupuis :** Je pense simplement que, en tant que communauté minoritaire, on peut comprendre le déchirement qui vient avec le fait de ne pas connaître sa langue ou même de la perdre au cours de sa vie.

Dans certains milieux minoritaires francophones au pays, jusqu'à 70 % des francophones perdront leur langue au cours de leur vie. De mon point de vue, je pense qu'il faut être solidaire et reconnaître la fragilité de l'ensemble des langues minoritaires, surtout les premières langues de ce pays.

Le sénateur Cormier : Je vais continuer dans la même veine que ma collègue sur la question de l'éducation.

Je crois que les francophones en situation minoritaire n'ont pas toujours eu accès à l'éducation francophone, et Dieu sait qu'il y a encore de nombreux défis pour ce qui est d'avoir un access to French-language education in Canada. So there's a great deal of understanding of the issues surrounding non-access.

We're talking more specifically about the education continuum, from early childhood to post-secondary education; we're talking about lifelong learning, formal and informal learning. Ms. Roy, I know you come from the education sector. How do you see the positive consequences of this on the ground, after the bill is passed, if you have anything to tell us about that?

**Ms. Roy:** I think I'll build on what we've already discussed this evening, in terms of transfers between provinces and territories, because these are provincial and territorial jurisdictions.

Everything about consultation and positive measures are factors that will help provide access, because when we talk about early childhood, we're talking about daycare. We were talking about the national daycare program and post-secondary education; that's also a provincial and territorial jurisdiction. I think that with this bill, we could see improved services.

We also talked about francophone immigration. With the francophone immigration policy, we're talking about setting targets and indicators. In the context of post-secondary education, where we have students who come from elsewhere, our smaller communities can often offer programs because they receive foreign students.

These are examples, but the fact is that with this francophone immigration policy, we'll be able to bring more francophones into the rural areas of our communities. It also sets examples in terms of the populations to be served.

**Senator Cormier:** With regard to the new action plan, which is one of the instruments for implementing Bill C-13, are you satisfied with what it contains?

When it comes to education, and more specifically post-secondary education, we're well aware of the challenges facing institutions everywhere. In your opinion, does the action plan address some of these concerns?

Ms. Roy: As you know, the action plan has received historic amounts of funding. When you analyze all the different sectors, perhaps at first glance there was a little less money for post-secondary education than had been promised. However, when you take a closer look and see that health training is not counted with post-secondary education, you see that there are other factors that make this a very good action plan, in my

accès adéquat à l'éducation en langue française au Canada. Donc, la compréhension des enjeux liés au non-accès est grande.

On parle de façon plus précise du continuum en éducation, de la petite enfance au postsecondaire; on parle de l'apprentissage tout au long de la vie, d'apprentissage formel et informel. Madame Roy, je sais que vous venez du secteur de l'éducation. Comment voyez-vous les conséquences positives de cela sur le terrain, après l'adoption du projet de loi, si vous avez quelque chose à nous dire à ce sujet?

**Mme Roy:** Je pense que je vais me baser sur ce dont on a déjà discuté ce soir, par rapport aux transferts entre les provinces et territoires, parce que ce sont des compétences provinciales et territoriales.

Tout ce qui touche la consultation et les mesures positives sont des éléments qui contribueront à donner un accès, parce que quand on parle de la petite enfance, on parle des garderies. On parlait du programme national de garderies et de l'enseignement postsecondaire; c'est aussi une sphère de compétence provinciale et territoriale. Je pense qu'avec ce projet de loi, on pourrait avoir des services améliorés.

On parlait aussi d'immigration francophone. Avec la politique en matière d'immigration francophone, on parle d'établir des cibles et des indicateurs. Dans le contexte de l'enseignement postsecondaire, où l'on a des étudiants et étudiantes qui viennent d'ailleurs, nos plus petites communautés peuvent souvent offrir des programmes, parce qu'elles reçoivent des étudiants étrangers.

Ce sont des exemples, mais le fait est que, avec cette politique d'immigration francophone, on pourra amener plus de francophones dans les régions rurales de nos communautés. Cela donne également des exemples pour ce qui est des populations à desservir.

Le sénateur Cormier: En ce qui concerne le nouveau plan d'action, qui est l'un des instruments de mise en œuvre du projet de loi C-13, est-ce que vous êtes satisfaite de ce qu'il contient?

En matière d'éducation, et plus précisément dans l'enseignement postsecondaire, on connaît les enjeux qui existent partout sur le territoire pour les établissements. Est-ce que le plan d'action répond à certaines de ces préoccupations, à votre avis?

Mme Roy: Le plan d'action, comme vous le savez, a obtenu des montants historiques. Quand on analyse tous les différents secteurs, peut-être qu'à première vue, il y avait un peu moins d'argent pour le postsecondaire qui avait été promis. Par contre, quand on analyse cela de plus près et qu'on voit que la formation en santé n'est pas comptabilisée avec l'enseignement postsecondaire, on voit qu'il y a d'autres éléments qui font en

opinion. People will be able to get organized and offer very good services, because these are historic amounts.

Senator Cormier: Thank you very much.

The Acting Chair: I'll come back with two questions.

The first has to do with something you had already asked for, which is that the government take into account the needs of the Réseau des ayants droit, or RAD, as part of the federal real estate disposal process.

There's an amendment that was passed by the House of Commons that states that federal departments and institutions must consult minority communities and take their needs and priorities into account as part of a disposal strategy. Is this amendment satisfactory in the first place?

Generally speaking, could you tell us which of your observations are the most important and should be included in our report? Indeed, we will have a report to present — and we have understood the message that modifications or amendments to the bill would not really be welcome — but we can still make comments.

That's what I'd like to hear from you.

Ms. Roy: I think we've already given some answers, but I'll repeat them.

When Mr. Dupuis spoke earlier about what he'd like to see in the implementation or regulations, I think that falls within the broad principles that could be interesting and that you could present in your comments, i.e., to ensure that accountability is measured and that we see all the actions, not just very targeted actions, but all the actions that will be required by this law. That's what's important. It's often a matter of measuring what's missing, and that's what we've come to realize.

If we look back, it's sometimes hard to know what's worked well; we have anecdotes, but we don't have conclusive data. It's important to make sure that the accountability part is there. I don't know how we can specify what we mean by the different principles, but the restorative aspect is very important.

It covers everything, francophone immigration and all the interventions that could be made following the adoption of this law.

Mr. Dupuis: I'm thinking particularly of the schools: It's important that this isn't just a consultation exercise. The federal government needs to prioritize access for official language

sorte que c'est un très bon plan d'action, à mon avis. Les gens vont pouvoir s'organiser et offrir de très bons services, parce que ce sont des montants historiques.

Le sénateur Cormier : Merci beaucoup.

La présidente suppléante : Je reviens avec deux questions.

La première concerne quelque chose que vous aviez déjà demandé, soit que le gouvernement tienne compte des besoins du Réseau des ayants droit (RAD) dans le cadre du processus d'aliénation des biens immobiliers fédéraux.

Il y a un amendement qui a été adopté par la Chambre des communes et qui prévoit que les ministères et institutions fédérales devront consulter les communautés minoritaires et tenir compte de leurs besoins et priorités dans le cadre d'une stratégie d'aliénation. Est-ce que cette modification est satisfaisante, en premier lieu?

De manière générale, pourriez-vous nous indiquer les observations qui vous semblent les plus importantes et qu'il conviendrait d'intégrer à notre rapport? En effet, nous aurons un rapport à présenter — et nous avons bien compris le message selon lequel les modifications ou les amendements au projet de loi ne seraient pas vraiment les bienvenus —, mais nous pouvons quand même présenter des observations.

C'est dans ce cadre que je voudrais vous entendre.

Mme Roy: Je pense qu'on a déjà donné des éléments de réponse, mais je vais les répéter.

Quand M. Dupuis parlait tout à l'heure de ce qu'il aimerait voir dans la mise en œuvre ou la réglementation, je pense que cela se situe dans les grands principes qui pourraient être intéressants et que vous pourriez présenter dans vos observations, c'est-à-dire de s'assurer qu'on mesure la reddition de comptes et qu'on voit l'ensemble des actions, pas seulement des actions très ciblées, mais l'ensemble des actions qui seront exigées par cette loi. C'est ce qui est important. C'est souvent la question de mesurer qui est absente, et c'est ce dont on s'est rendu compte.

Si on retourne en arrière, on a eu parfois de la difficulté à savoir ce qui a bien fonctionné; on a des anecdotes, mais on n'a pas de données probantes. Il est important de s'assurer que la partie de la reddition de comptes est bien présente. Je ne sais pas comment on peut préciser ce qu'on entend par les différents principes, mais le caractère réparateur est très important.

Cela couvre tout, l'immigration francophone et l'ensemble des interventions qui pourraient être faites à la suite de l'adoption de cette loi

**M. Dupuis :** Je pense particulièrement aux écoles : c'est important que ce ne soit pas juste un exercice de consultation. Il faut que le gouvernement fédéral donne priorité à l'accès aux

minority communities when selling real estate. It's one thing to consult, but you can always ignore the consultation or, ultimately, decide to sell to a bigger buyer.

This idea that the federal government can dispose of property and contribute to this restorative spirit by first favouring purchases from minority communities could be an exercise in the implementation of the law that could be very beneficial to the community.

The Acting Chair: You mentioned earlier the new national daycare program and health transfers, where there was absolutely no mention of official languages. That could also be part of the comments made.

What's always disturbing about legislation like Bill C-13 is that it's not binding or necessary for government departments. When it comes to real property disposal, you can just say, "Oh, I forgot," and when it's sold, there's nothing left to do. Maybe it's because there's no such constraint within the law.

My second question is this: You talked about the decline of French in Canada over the years, and more specifically since 1971. Could you tell us about the concrete repercussions on minority communities, should Bill C-13 be adopted late?

**Mr. Dupuis:** For example, Canada's immigration thresholds are due to be set this November for the next three years. We know that the department is carrying out a whole consultation exercise on immigration, starting now and probably ending in late summer or early fall, to determine the targets for the next three years for the country as a whole, including francophone immigration. So, if we no longer have Bill C-13, which gives a very clear directive that we need remedial targets, that could have an impact for the next three years.

The Acting Chair: Thank you very much.

Senator Mockler: I'd like to hear more about immigration.

If you had three recommendations to make to the government, what would be the three priority recommendations to improve francophone immigration?

Ms. Roy: Three priorities for immigration?

Senator Mockler: Yes.

**Ms. Roy:** First, the remedial targets. We need very ambitious targets to be able to right the wrongs of the past; that's very important.

communautés de langue officielle en situation minoritaire dans la vente de biens immobiliers. C'est une chose de consulter, mais on peut toujours ignorer la consultation ou, ultimement, décider de vendre à un plus gros acheteur.

Cette idée que le gouvernement fédéral puisse aliéner des biens et contribuer à cet esprit réparateur en favorisant d'abord les achats de la part des communautés minoritaires pourrait être un exercice dans la mise en œuvre de la loi qui pourrait être très bénéfique pour la communauté.

La présidente suppléante : Vous avez mentionné tout à l'heure le nouveau programme national de garderies et les transferts en matière de santé, où il n'y a absolument eu aucune mention des langues officielles. Cela pourrait également faire partie des observations présentées.

Ce qui est toujours dérangeant avec une loi comme le projet de loi C-13, c'est qu'elle n'est pas contraignante ni nécessaire pour les ministères. Pour ce qui est de l'aliénation, on peut juste dire : « Ah, j'ai oublié », et quand c'est vendu, il n'y a plus rien à faire. C'est peut-être parce qu'il n'y a pas cette contrainte à l'intérieur de la loi.

Ma deuxième question est la suivante : vous avez parlé du déclin du français au Canada, à travers les années, et plus spécifiquement depuis 1971. Pourriez-vous nous parler des répercussions concrètes sur les communautés en situation minoritaire, advenant une adoption tardive du projet de loi C-13?

M. Dupuis: Par exemple, les seuils d'immigration pour le Canada doivent être déterminés en novembre prochain pour les trois prochaines années. On sait que le ministère fait tout un exercice de consultation sur l'immigration qui commence maintenant et qui se terminera probablement à la fin de l'été ou au début de l'automne pour l'immigration, pour déterminer les cibles pour les trois prochaines années pour le pays en entier, y compris l'immigration francophone. Donc, si on n'a plus le projet de loi C-13, qui donne une directive très claire selon laquelle il nous faut des cibles réparatrices, cela pourrait avoir un impact pour les trois prochaines années.

La présidente suppléante : Merci beaucoup.

Le sénateur Mockler : J'aimerais avoir plus de précisions sur l'immigration.

Si vous aviez trois recommandations à faire au gouvernement, quelles seraient les trois recommandations prioritaires grâce auxquelles on pourrait améliorer l'immigration francophone?

**Mme Roy:** Trois priorités par rapport à l'immigration?

Le sénateur Mockler: Oui.

**Mme Roy :** Premièrement, ce sont les cibles réparatrices. Il faut avoir des cibles très ambitieuses pour être en mesure de réparer les torts du passé; c'est très important.

With the new policy, there has to be a systemic aspect, in other words, how the department expects to deal with francophone immigration. I think there have to be changes within the organization to come up with a very good policy on francophone immigration.

I'm implying that, with the increase in targets, to get to that point, we need to have programs that are specifically aimed at francophones. As you know, we often talk about "for and by," but there have to be programs that are tailor-made for francophone communities, because we say that we don't see immigration in our rural francophone communities as we do everywhere else in the big cities. This has everything to do with remedial targets. There's the policy, of course, and everything to do with services in the communities to welcome these people. It's all very well to go out and find more of them, but we have to be able to welcome them properly, to retain them and ensure that there's a good cohabitation in the communities.

Mr. Dupuis: I would add that, to be successful in a French-speaking minority environment, you have to learn both official languages. Often, immigrants have to choose one or the other official language when they arrive in the country, whereas to succeed, you need to know and work in both official languages. This is just one example of how programs can be adapted to reflect our reality.

The entire community infrastructure needs to be enhanced and strengthened. Services must be offered by French-speaking organizations, rather than by English-speaking organizations offering services in French. We're in the "by and for" business. We've developed a network of settlement services. Over the past five years, we've gone from 50 to 80 francophone settlement service providers across the country. We must continue to increase these capacities and develop these services in the field.

Senator Mockler: For the two minority groups?

Mr. Dupuis: For francophones in minority situations.

**Senator Mockler:** For francophones in minority situations. Thank you.

The Acting Chair: Thank you. Colleagues, this brings us to the end of our questions for the FCFA. I'd like to thank you for the excellent work you've done. You have carried this file for several years. We're coming to the end of the process; we hope that everything goes well and that the baby arrives at term and in good condition.

With that, I thank you most sincerely. Ladies and gentlemen, that concludes our testimony for today. I would like to make one or two comments before adjourning the meeting.

Avec la nouvelle politique, il faudrait qu'il y ait un aspect systémique, c'est-à-dire comment le ministère s'attend à traiter l'immigration francophone. Je pense qu'il faut qu'il y ait des changements au sein de l'appareil pour en arriver à établir une très bonne politique en immigration francophone.

Je sous-entends que, avec l'augmentation des cibles, pour en arriver à cela, il faut avoir des programmes qui sont destinés spécifiquement aux francophones. Comme vous le savez, on parle souvent du « par et pour », mais il faudrait qu'il y ait des programmes taillés sur mesure pour les communautés francophones, parce qu'on dit qu'on ne fait pas de l'immigration dans nos communautés rurales francophones comme partout dans les grandes villes. Cela a tout à voir avec les cibles réparatrices. Il y a la politique, bien entendu, et tout ce qui touche les services dans les communautés pour accueillir ces gens. C'est bien d'aller en chercher plus, mais il faut pouvoir bien les accueillir, pour les retenir et pour s'assurer qu'il y a une bonne cohabitation dans les communautés.

M. Dupuis: J'ajouterais que, pour avoir du succès en milieu minoritaire francophone, il faut apprendre les deux langues officielles. Souvent, la personne immigrante doit choisir l'une ou l'autre des langues officielles lorsqu'elle arrive au pays, alors que pour réussir, il faut connaître et travailler dans les deux langues officielles. Voilà un exemple d'une manière d'adapter les programmes pour tenir compte de notre réalité.

Toute l'infrastructure communautaire doit être bonifiée et renforcée. Il faut que les services soient offerts par des organismes francophones plutôt que par des organismes anglophones qui offriraient des services en français. On est dans le « par et pour ». On a développé un réseau de services d'établissement. Au cours des cinq dernières années, on est passé de 50 à 80 fournisseurs de services d'établissement francophones à travers le pays. Il faut continuer d'augmenter ces capacités et de développer ces services sur le terrain.

Le sénateur Mockler : Pour les deux groupes en situation minoritaire?

M. Dupuis: Pour les francophones en situation minoritaire.

Le sénateur Mockler: Pour les francophones en situation minoritaire. Merci.

La présidente suppléante : Merci. Chers collègues, nous en sommes à la fin de nos questions pour la FCFA. J'aimerais vous remercier de l'excellent travail que vous avez fait. Vous avez été porteurs de ce dossier pendant plusieurs années. On arrive à la fin du processus; on souhaite que tout se passe bien et que le bébé arrive à terme et en bon état.

Sur ce, je vous remercie très sincèrement. Chers collègues, cela met fin aux témoignages pour aujourd'hui. J'aurais une ou deux mentions à faire avant d'ajourner la séance.

The deadline for unilingual submissions is tomorrow, and 5 p.m. on Thursday for bilingual submissions. If you send them in only one language, the staff will take care of translating them. The clerk will share the submissions he receives. The analyst will collate them and make minor changes to ensure consistency.

On Monday, after clause-by-clause consideration, the committee will vote on each comment and proceed to adopt the comments, paragraph by paragraph.

Finally, I'd like to take a moment to thank everyone who took part in this evening's meeting. We work well here because we have people who interpret and take care of the technical side, people who support us in our work. To each and every one of you, you are essential to our smooth operation. To all those who took part in the meeting, ladies and gentlemen of the Senate, thank you very much.

(The committee adjourned.)

La date limite pour les observations unilingues, c'est demain, et 17 heures jeudi pour les observations bilingues. Si vous les envoyez dans une seule langue, le personnel s'occupera de les faire traduire. Le greffier partagera les observations qu'il recevra. L'analyste les rassemblera et apportera de légères modifications pour qu'il y ait de la concordance.

Lundi, après l'étude article par article, le comité se prononcera sur chaque observation et procédera à l'adoption des observations, paragraphe par paragraphe.

Enfin, j'aimerais prendre le temps de remercier toutes les personnes qui ont participé à la réunion de ce soir. On fonctionne bien ici parce qu'on a des gens qui font de l'interprétation et qui s'occupent de la technique, des gens qui nous accompagnent dans notre travail. À chacun et chacune de vous, vous êtes essentiels à notre bon fonctionnement. À tous ceux qui ont participé à la réunion, mesdames et messieurs les sénateurs, merci beaucoup.

(La séance est levée.)